



# PRIORITÉS AFRICAINES POUR LA FfD4

Priorités africaines pour la quatrième Conférence sur  
le financement du développement

Document de référence

# Table des matières

REMERCIEMENTS.....	3
ABRÉVIATIONS .....	4
RÉSUMÉ .....	5
INTRODUCTION .....	8
1. LE PAYSAGE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE DEPUIS 2015 ET SES IMPLICATIONS POUR LE PROGRAMME DE FINANCEMENT DU CONTINENT .....	11
1.1. TENDANCES DE LA CROISSANCE RÉGIONALE ET PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES EN AFRIQUE.....	13
1.2. TENDANCES DE L'INVESTISSEMENT EN AFRIQUE : LA FORMATION BRUTE DE CAPITAL FIXE EST EN HAUSSE.....	15
1.3. TENDANCES DE LA PAUVRETÉ, DE LA FAIM ET DES INÉGALITÉS EN AFRIQUE.....	16
2. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION D'ADDIS-ABEBA : PROGRÈS, DÉFIS ET SOLUTIONS.....	17
2.2 MOBILISATION DES RESSOURCES PUBLIQUES .....	17
2.2. AFFAIRES ET FINANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES .....	22
2.3. COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE DÉVELOPPEMENT.....	26
2.4. LE COMMERCE, MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT .....	32
2.5. VIABILITÉ DE LA DETTE .....	36
2.6. TRAITER LES QUESTIONS SYSTÉMIQUES .....	39
2.7. SCIENCE, TECHNOLOGIE, INNOVATION ET RENFORCEMENT DES CAPACITÉS .....	42
2.8. DONNÉES, SURVEILLANCE, SUIVI ET MÉCANISMES DE RESPONSABILISATION .....	45
3. CONCLUSION .....	50

# Remerciements

Ce rapport a été préparé sous la direction de Hanan Morsy, Secrétaire exécutive adjointe et économiste en chef de la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique. Il a également été supervisé par Zuzana Schwidrowski, Directrice de la Division de l'analyse macroéconomique, des finances et de la gouvernance (MFGD) de la Commission économique pour l'Afrique.

L'équipe principale du rapport, dirigée par Gamal Ibrahim, chef de la section Gouvernance économique et finances publiques, division Macroéconomie et gouvernance, MFGD, était composée de Allan Mukungu, Ali Yedan, Amandine Nakumuryango, Andrew Mold, Chaoyi Hu, Citra Kumala, Douglas Kigabo Bitonda, Farzana Sharmin, Gebremedhin Tadesse Gebrezgiher, Hopestone Kayiska Chavula, Jean-Marc Kilolo, Laura Paez Heredia, Lee Everts, Mactar Seck, Moukaila Mouzamilou Takpara, Nadia Denise Ouedraogo, Oyebanke Abejirin, Sonia Essobmadje, Victor Konde et Wafa Aidi. Le rapport a bénéficié de la précieuse contribution de Lyla Latif, consultante indépendante.

# Abréviations

AEOI	Échange automatique d'informations
ATAF	Forum sur l'administration fiscale africaine
BMD	Banques multilatérales de développement
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud
CAD	Comité d'aide au développement (OCDE)
CC	Cadre commun du G20
CEA	Commission économique pour l'Afrique des Nations unies
CUA	Commission de l'Union africaine
DTS	Droits de tirage spéciaux
FdD	Financement du développement
FfD4	Quatrième conférence internationale sur le forum du financement du développement
FFI	Flux financiers illicites
FMI	Fonds monétaire international
GAFI	Groupe d'action financière
IA	Intelligence artificielle
IDE	Investissement direct étranger
ITC	Centre du commerce international
NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
ODD	Objectifs de développement durable
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONU	Organisation des Nations unies
PIB	Produit intérieur brut
PAAA	Le programme d'action d'Addis-Abeba
PIDA	Programme de développement des infrastructures en Afrique
PMA	Pays les moins avancés
PPP	Parité de pouvoir d'achat
STEM	Science, technologie, ingénierie et mathématiques
STI	Science, technologie et innovation
UA	Union africaine
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

# Résumé

Adopté en 2015, le Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) a marqué un tournant dans le paysage du financement du développement international. Cadre mondial complet aligné sur les Objectifs de développement durable (ODD), le PAAA a créé une feuille de route ambitieuse pour mobiliser les ressources, relever les défis systémiques et soutenir la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Ce résumé présente une vue d'ensemble de haut niveau des progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre du PAAA, des défis rencontrés et des principales propositions sur les solutions. Il vise à informer les décideurs politiques et les gouvernements participant à la Consultation régionale africaine pour le quatrième Forum de la Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4) et à orienter les discussions lors de la FfD4 en 2025.

## Le PAAA et son importance pour l'Afrique

Le PAAA s'appuie sur les fondements posés par le Consensus de Monterrey (2002) et la Déclaration de Doha (2008), tout en introduisant des innovations cruciales pour faire face à l'évolution du paysage économique mondial. Pour l'Afrique, le Programme d'action d'Accra représente une étape importante, puisqu'il s'agit de la première grande conférence des Nations unies sur le financement du développement organisée sur le continent. L'agenda reconnaît les défis et les opportunités uniques de l'Afrique et souligne l'importance d'une approche holistique et intégrée du financement du développement. Le PAAA a identifié sept domaines d'action interconnectés : les ressources publiques nationales, le financement et les affaires privées internationales, la coopération internationale au développement, le commerce international, la dette et la viabilité de la dette, la résolution des problèmes systémiques, ainsi que la science, la technologie, l'innovation et le renforcement des capacités. Ces domaines d'action constituent un cadre global pour la mobilisation et l'utilisation efficace des ressources financières afin de soutenir le développement durable en Afrique.

## Progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre du PAAA

Depuis l'adoption du PAAA, les pays africains ont fait des progrès notables dans plusieurs domaines d'action. Dans le domaine des ressources publiques nationales, l'on observe des progrès dans la collecte des recettes fiscales, avec une augmentation régulière des taxes sur les biens et services ainsi que sur les revenus. Les efforts de lutte contre les flux financiers illicites ont été intensifiés, comme en témoigne l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution historique sur la coopération fiscale internationale en 2023. Le secteur des entreprises privées internationales et de la finance a connu des avancées en matière d'inclusion financière, grâce à la rapide expansion des services financiers numériques. La création de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) représente une étape importante pour stimuler le commerce international, avec un potentiel de développement du commerce intra-africain et de renforcement de l'intégration régionale. La mise en œuvre de régimes d'accès préférentiel aux marchés pour les pays les moins avancés (PMA) a enregistré des progrès modestes. Le paysage de la dette africaine a quant à lui connu une évolution spectaculaire, les niveaux de la dette publique atteignant ceux d'avant l'initiative d'allègement de la dette multilatérale. Le passage à de nouveaux bailleurs de fonds, qui ne sont pas membres du Club de Paris, a introduit de nouvelles complexités dans la gestion de la dette. Si la transparence de la dette s'est améliorée, l'adoption des récentes initiatives d'allègement de la dette, telles que le cadre commun du G20, a été limitée. Des initiatives récentes, telles que le « Pacte pour l'avenir » des Nations unies et le rapport sur la gouvernance mondiale en matière d'intelligence artificielle, sont prometteuses pour une réforme systémique. Toutefois, leur impact sur les économies africaines reste à démontrer. L'Afrique a enregistré des avancées en matière d'adoption des technologies, en particulier dans le domaine de la finance numérique inclusive. Cependant, le paysage mondial de l'innovation révèle des fractures technologiques croissantes, avec une faible participation de l'Afrique aux technologies de pointe et à la collaboration en matière de recherche. Les initiatives visant à réduire la fracture numérique et à promouvoir l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) ont donné des résultats mitigés.

## Défis et lacunes dans la mise en œuvre

Malgré ces progrès, le continent africain est confronté à des défis de taille pour mettre pleinement en œuvre la vision du PAAA. La mobilisation des ressources nationales reste limitée par l'étroitesse des assiettes fiscales, la faiblesse des capacités de l'administration fiscale et la persistance des flux financiers illicites. Les flux financiers privés ont été insuffisants et orientés vers les secteurs extractifs, avec un alignement limité sur les priorités du développement durable. La coopération internationale au développement n'a pas été à la hauteur des engagements pris, et la qualité, la prévisibilité et l'alignement de l'aide suscitent des inquiétudes. Les performances commerciales sont entravées par la dépendance aux produits de base, la faible valeur ajoutée et les insuffisances au niveau des infrastructures. Les vulnérabilités de la dette se sont intensifiées, aggravées par l'évolution rapide du paysage des bailleurs de fonds et l'inadéquation des mécanismes de réponse internationaux. Les problèmes systémiques de l'architecture financière mondiale, tels que la sous-représentation des pays africains dans les processus décisionnels et l'incohérence des politiques dans les secteurs clés, continuent de freiner les progrès. Le potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation est sous-exploité, l'Afrique participant peu aux technologies d'avant-garde et la diffusion des connaissances existantes étant insuffisante.

Une évaluation critique du cadre de contrôle, de suivi et d'examen du PAAA révèle des lacunes importantes qui entravent une mise en œuvre et un suivi efficaces des engagements. Les mécanismes actuels sont fragmentés et fonctionnent en vase clos à différents niveaux et dans différents domaines d'action. Au niveau mondial, si le Groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement assure une surveillance précieuse, il ne dispose pas des capacités coercitives nécessaires pour garantir le respect des engagements. L'absence de conséquences contraignantes en cas de non-respect des actions convenues affaiblit la capacité du cadre à susciter des changements significatifs. Au niveau régional, l'absence d'un mécanisme de suivi formel, adapté aux besoins et aux priorités spécifiques du continent africain, entrave la capacité à suivre les progrès et à identifier de manière efficace les lacunes de mise en œuvre. Les plateformes régionales existantes, telles que l'Union africaine (UA) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), ont tenté de pallier cette lacune, mais leurs initiatives demeurent en grande partie ponctuelles et manquent de ressources. Le niveau national représente peut-être la plus grande problématique, de nombreux pays africains ne disposant pas des capacités institutionnelles et de l'expertise technique nécessaires pour assurer un suivi efficace des différents flux de financement et des engagements énoncés dans le programme d'action d'Accra, et pour en rendre compte. L'absence de méthodes harmonisées de collecte de données et de normes d'établissement de rapports entre les pays entrave la comparabilité et la compilation des informations aux niveaux régional et mondial.

De plus, le cadre de suivi du PAAA ne permet pas de saisir de manière adéquate l'interaction complexe entre les différents domaines d'action et leur impact sur les résultats du développement. L'approche cloisonnée du suivi des progrès dans chaque domaine d'action néglige les synergies et les compromis potentiels entre eux. Cette approche cloisonnée entrave la capacité à élaborer des politiques et des interventions cohérentes susceptibles d'optimiser les résultats du financement du développement. La faiblesse des mécanismes de responsabilisation nuit également à l'efficacité du cadre de suivi du PAAA. Alors que l'agenda met l'accent sur la responsabilité mutuelle entre les partenaires du développement et les pays bénéficiaires, les structures actuelles s'appuient en grande partie sur des processus de déclaration volontaire et d'examen par les pairs. L'absence de mesures coercitives fortes et de conséquences en cas de non-respect des règles affaiblit les dispositions incitant les parties prenantes à se conformer à leurs engagements.

Le manque de données constitue un autre obstacle majeur à l'efficacité du suivi et de la responsabilité. De nombreux pays africains sont confrontés à des difficultés dans la collecte, l'analyse et la publication des données de haute qualité, actualisées et détaillées sur les différentes dimensions du financement du développement. Ce manque de données entrave la prise de décision fondée sur des preuves, l'évaluation des risques et l'évaluation de l'impact. Il est essentiel de combler ces lacunes dans le cadre du contrôle, du suivi et de l'examen du PAAA pour libérer tout son potentiel en tant que programme de transformation du financement du développement durable en Afrique.

## Voie à suivre

Afin de relever les défis et accélérer la réalisation des ODD une fois que le PAAA est mis en œuvre, il est crucial d'avoir un programme de réforme complet pour chaque domaine d'action relevant du PAAA. Ce programme devra se concentrer sur l'amélioration de l'intégration, le renforcement des capacités de mise en œuvre et l'amélioration de la responsabilité à tous les niveaux. Pour superviser ces réformes, il est recommandé de mettre en place un système intégré de suivi du FfD afin de relier les processus nationaux, régionaux et mondiaux à l'aide de formats de rapport et de calendriers normalisés. Ce système facilitera le suivi en temps réel des engagements et des décaissements, permettra le partage d'informations et l'échange de bonnes pratiques, et fournira des signaux d'alerte précoce pour les éventuels problèmes.

Alors que l'Afrique s'apprête à franchir l'étape des ODD de 2030 et au-delà, maintenir la même approche du financement du développement sera inadéquat. Les défis identifiés dans cette évaluation exigent une réorganisation fondamentale de l'architecture mondiale du financement du développement, qui vise principalement les priorités, les perspectives et l'action de l'Afrique. Le prochain FdD4 offre une occasion en or de s'appuyer sur les progrès accomplis, de combler les lacunes persistantes et d'ouvrir une nouvelle voie pour le financement du développement de l'Afrique. En adoptant les recommandations présentées dans ce document, les décideurs politiques et les gouvernements peuvent jeter les bases d'un avenir plus prospère, plus inclusif et plus durable pour le continent.

# Introduction

Depuis le début du millénaire, des transformations importantes sont intervenues dans le paysage du financement du développement international, marquées par trois cadres fondamentaux : le Consensus de Monterrey de la Conférence internationale sur le financement du développement (2002),<sup>1</sup> la déclaration de Doha sur le financement du développement (2008),<sup>2</sup> et le Programme d'action d'Addis-Abeba (2015).<sup>3</sup> Ces cadres constituent des réponses cruciales à l'évolution des défis économiques mondiaux et des besoins en matière de développement, notamment en ce qui concerne la position de l'Afrique dans l'architecture financière internationale.

Le consensus de Monterrey a été adopté à un moment critique de l'histoire économique mondiale. La fin des années 1990 a été marquée par des crises financières dévastatrices en Asie et en Amérique latine, qui ont mis en évidence la vulnérabilité des économies en développement dans un système financier mondial de plus en plus interconnecté. Les attentats du 11 septembre 2001 venaient de se produire et l'on reconnaissait de plus en plus que la pauvreté et le sous-développement étaient des facteurs d'instabilité mondiale. Pour l'Afrique, la période précédant le consensus de Monterrey a été particulièrement difficile. Le continent était aux prises avec les conséquences des programmes d'ajustement structurel, une dette extérieure croissante et la détérioration des termes de l'échange. La création du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) en 2001 marquait le désir de l'Afrique d'établir de nouvelles relations avec ses partenaires internationaux, fondées sur la responsabilité et le respect mutuels.

Le consensus de Monterrey a introduit six domaines clés du financement du développement : la mobilisation des ressources nationales, les flux de capitaux privés internationaux, le commerce international, l'aide publique au développement (APD), l'allègement de la dette et les questions systémiques. Cette approche globale représentait un

changement de paradigme par rapport aux cadres de développement précédents, reconnaissant que l'aide seule ne suffirait pas à la réalisation des objectifs de développement. Les 13 années qui se sont écoulées entre le consensus de Monterrey et la déclaration de Doha ont été marquées par des changements importants dans le paysage économique mondial. L'essor des économies émergentes, en particulier l'influence croissante de la Chine en Afrique, a commencé à remodeler les partenariats de développement Nord-Sud traditionnels. La crise financière mondiale de 2008 a éclaté précisément au moment où se tenait la conférence de Doha, modifiant fondamentalement le contexte des discussions sur le financement du développement.

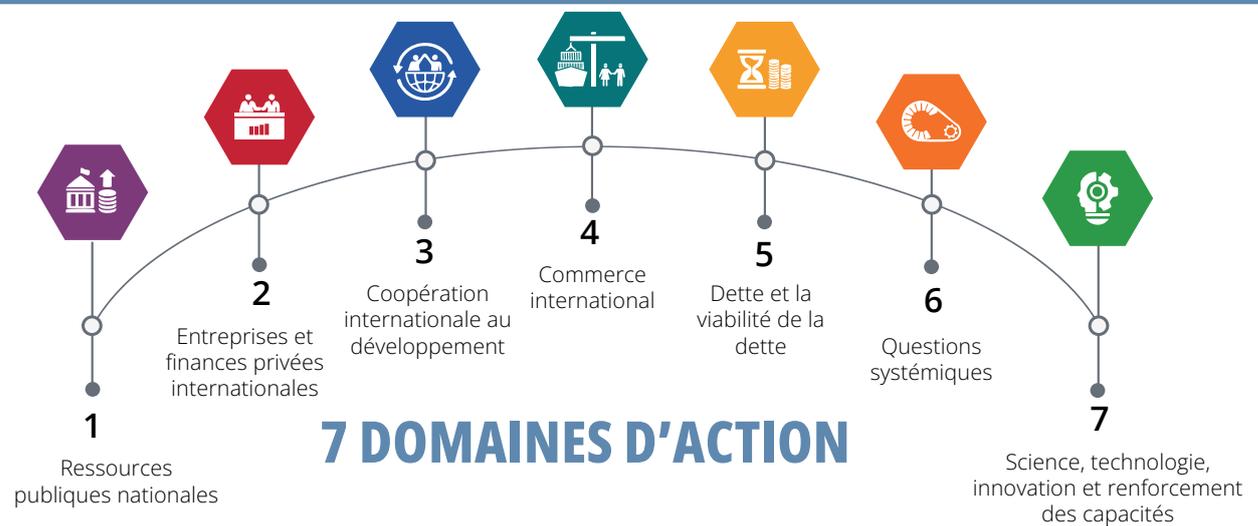
La déclaration de Doha de 2008 a réaffirmé le consensus de Monterrey tout en reconnaissant de nouveaux défis. Elle souligne l'importance **de la résolution des problèmes systémiques de l'architecture financière internationale et la nécessité d'une plus grande représentation des pays en développement au sein des institutions financières internationales.** Pour l'Afrique, le sommet de Doha a coïncidé avec une période d'optimisme économique relatif, de nombreux pays connaissant une croissance soutenue et une augmentation des investissements étrangers, en particulier ceux de la Chine. Toutefois, la déclaration de Doha a également révélé les limites des cadres de financement existants. Elle reconnaît qu'en dépit des progrès réalisés dans certains domaines, de nombreux pays africains demeurent enfermés dans des cycles de pauvreté, d'endettement et de dépendance à l'égard de l'aide. La crise financière mondiale a révélé la vulnérabilité persistante des économies africaines aux chocs extérieurs et a mis en évidence le besoin urgent de mécanismes de financement plus résistants.

Le programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) de 2015 a marqué une évolution significative dans la réflexion sur le financement du développement. Le moment était significatif, puisqu'il coïncidait avec l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le développement

1 United Nations, *Monterrey Consensus of the International Conference on Financing for Development*. Monterrey, Mexico, 2003. See A/CONF.198/11. Available at [https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A\\_CONF.198\\_11.pdf](https://www.un.org/en/development/desa/population/migration/generalassembly/docs/globalcompact/A_CONF.198_11.pdf)

2 United Nations, *Doha Declaration on Financing for Development: Outcome document of the follow up international conference on financing for development to review the implementation of the Monterrey Consensus*. Doha, Qatar, 2009. Available at [https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2014/09/Doha\\_Declaration\\_FFD.pdf](https://www.un.org/esa/ffd/wp-content/uploads/2014/09/Doha_Declaration_FFD.pdf)

3 United Nations. Addis Ababa Action Agenda of the Third International Conference on Financing for Development. Addis Ababa, Ethiopia, 2015. Available at: <https://www.loc.gov/item/2019352355>.



(ODD)<sup>4</sup> et l'accord de Paris sur le climat.<sup>5</sup> Le PAAA a été conçu comme le cadre de financement de ces ambitieux programmes mondiaux. Son importance pour l'Afrique ne saurait être surestimée. Premier grand rassemblement des Nations unies sur le financement organisée en Afrique, il a symbolisé le poids croissant du continent dans la gouvernance économique mondiale. Le PAAA a établi sept domaines d'action interconnectés, chacun étant conçu pour aborder des aspects spécifiques du financement du développement tout en reconnaissant leur interdépendance dans l'obtention de résultats en matière de développement durable. Le cadre de mise en œuvre de ces domaines d'action a été conçu comme une approche globale de la transformation, en particulier pour les économies africaines.

- (i) Le premier domaine d'action, à savoir **les ressources publiques nationales**, représente le fondement de la stratégie de mise en œuvre du PAAA. Il prévoit une transformation du paysage des finances publiques, avec le renforcement des systèmes d'administration fiscale des nations africaines, l'élargissement de leurs assiettes fiscales et la mise en œuvre de politiques fiscales progressives. La mise en œuvre de cette stratégie implique la modernisation des autorités fiscales, la numérisation des systèmes de collecte de l'impôt et le renforcement de la coopération internationale pour lutter contre l'évasion fiscale et les flux financiers illicites. Ce domaine met particulièrement l'accent sur le renforcement des capacités des autorités fiscales et le développement de systèmes transparents de gestion des finances publiques.
- (ii) Le deuxième domaine d'action, **les entreprises et finances privées internationales**, définit un cadre permettant de catalyser la participation du secteur privé au développement durable. Sa stratégie de mise en œuvre se concentre sur la création d'environnements propices à la croissance des entreprises grâce à des réformes réglementaires, au renforcement des marchés financiers et au développement d'instruments de financement innovants. Il souligne également l'importance d'aligner les activités du secteur privé sur les objectifs de développement durable grâce à des structures d'incitation et à des cadres politiques. Le programme encourage spécifiquement le développement des marchés de capitaux nationaux, le renforcement des partenariats public-privé et la création de mécanismes de partage des risques afin d'attirer les investissements privés dans les projets de développement.
- (iii) Le troisième domaine d'action, **la coopération internationale au développement**, établit un cadre pour des partenariats de développement plus efficaces. Son processus de mise en œuvre met l'accent sur la nécessité de respecter les engagements existants en matière d'aide publique au développement, tout en améliorant l'efficacité de l'aide grâce à une meilleure coordination et à un meilleur alignement sur les priorités nationales de développement. Le programme promeut la coopération triangulaire et la collaboration Sud-Sud en tant qu'approches complémentaires à la coopération Nord-Sud traditionnelle, tout en reconnaissant l'évolution dynamique des partenariats mondiaux pour le développement.
- (iv) Le quatrième domaine d'action, **le commerce international**, est conçu pour être mis en œuvre par le biais d'une approche à multiples facettes qui promeut des systèmes commerciaux équitables, non discriminatoires et favorables au développement. Le cadre de mise en œuvre met l'accent sur le renforcement de l'intégration régionale, notamment par le biais de la Zone de libre-échange continentale africaine, tout en plaidant pour un traitement spécial et différencié des pays africains dans les accords commerciaux internationaux. Il vise également à renforcer les capacités de production et à réduire les coûts commerciaux grâce à l'amélioration des infrastructures et à des mesures de facilitation des échanges.

4 United Nations. Sustainable Development Goals. 2015. Available at: <https://sdgs.un.org/goals>.

5 United Nations Framework Convention on Climate Change (UNFCCC). Policies and Measures. Publication date: 29 November 2018. Conference: Paris Climate Change Conference - November 2015, Session: COP 21. Available at: <https://unfccc.int/documents/184656>

- (v) Le cinquième domaine d'action, à savoir **la dette et la viabilité de la dette**, décrit les mécanismes de mise en œuvre de pratiques d'emprunt et de prêt responsables. Le cadre encourage des approches globales de la gestion de la dette, entre autres le renforcement des capacités de gestion de la dette, l'amélioration de la transparence de la dette et le développement d'instruments innovants de gestion de la dette. Il souligne l'importance de maintenir des niveaux d'endettement viables tout en garantissant l'accès au financement pour répondre aux besoins de développement.
- (vi) Le sixième domaine d'action, **les questions systémiques**, concerne l'architecture financière internationale au sens large. Le cadre de mise en œuvre appelle à des réformes de la gouvernance économique mondiale afin de renforcer la voix et la participation des pays africains dans les processus décisionnels internationaux. Il encourage le développement de systèmes de régulation financière plus robustes et le renforcement des filets de sécurité financiers mondiaux afin de mieux protéger les économies en développement contre les chocs extérieurs.
- (vii) Le septième domaine d'action, **les Science, technologie, innovation et renforcement des capacités**, établit des voies de mise en œuvre pour le progrès technologique et le transfert de connaissances. Le cadre met l'accent sur le renforcement des capacités technologiques par l'éducation et la formation, la promotion des écosystèmes d'innovation et la facilitation du transfert de technologies. Il vise plus précisément à tirer parti de la technologie en vue d'obtenir des résultats en matière de développement durable tout en renforçant les capacités locales d'innovation et d'adaptation.

Le Programme d'action d'Addis-Abeba a marqué un tournant dans le paysage du financement du développement international, en établissant un cadre global de mobilisation des ressources et de réalisation des objectifs de développement durable ambitieux. Alors que la communauté internationale se prépare à la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, il est essentiel de dresser un bilan des progrès réalisés, des défis persistants et des actions stratégiques nécessaires pour corriger la trajectoire de développement de l'Afrique.

Ce document de référence poursuit un double objectif : analyser l'évolution des cadres internationaux de financement du développement et leurs implications pour l'Afrique, et examiner de manière approfondie les performances du continent depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) en 2015. Plus précisément, cette analyse vise à comprendre les progrès réalisés, les défis rencontrés et les voies à suivre pour mettre en œuvre le programme d'action d'Addis-Abeba sur le continent. Cette analyse est particulièrement opportune car elle contribue à la consultation régionale pour le Forum de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement (FfD4), ainsi qu'à alimenter les discussions de la FfD4 en 2025, où la communauté internationale évaluera les progrès réalisés et réajustera les stratégies de financement du développement.

Le document est organisé en trois chapitres principaux. Le premier chapitre présente le contexte

socio-économique et le paysage du financement du développement depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) en 2015. Il examine les principales caractéristiques, telles que la croissance régionale, l'investissement et la pauvreté, la faim et les inégalités, ainsi que les perspectives économiques, en soulignant leurs implications pour le paysage du financement du développement du continent africain. Le deuxième chapitre présente une évaluation détaillée des progrès réalisés par le continent dans la mise en œuvre du PAAA depuis 2015. Il analyse les performances, les défis et les perspectives du continent dans les sept domaines d'action définis dans le PAAA : ressources publiques nationales ; affaires et finances privées internationales ; coopération internationale pour le développement ; commerce international ; dette et viabilité de la dette ; traitement des problèmes systémiques ; science, technologie, innovation et renforcement des capacités. Le chapitre examine également de manière critique l'efficacité des mécanismes de contrôle, de suivi et de responsabilité du PAAA.

Le troisième chapitre conclut le document en soulignant la nécessité d'un programme de transformation qui place les priorités, les perspectives et l'action de l'Afrique au cœur de l'architecture mondiale de financement du développement. Elle appelle à un leadership audacieux, à une réflexion novatrice et à un engagement sans faille de toutes les parties prenantes pour concrétiser la vision du PAAA et façonner un avenir plus prospère, plus inclusif et plus durable pour l'Afrique et le monde.

# 1. Le paysage socio-économique de l'Afrique depuis 2015 et ses implications pour le programme de financement du continent

Les résultats de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement auront un impact majeur sur la mise en œuvre de l'Agenda 2030 pour le développement durable et de l'Agenda 2063 pour l'Afrique que nous voulons. Les deux agendas donnent la priorité à la mobilisation des ressources nationales et au commerce comme principales sources de financement de la transformation structurelle et du développement durable sur le continent africain, tout en reconnaissant la nécessité de recourir à des sources de financement extérieures. Dans ce contexte, les deux agendas préconisent une collaboration entre l'Afrique et ses partenaires stratégiques afin de relever tous les défis du développement durable auxquels le continent est confronté. La conférence vise à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, de la Déclaration de Doha et du Programme d'action d'Addis-Abeba, et à identifier les obstacles et les contraintes rencontrés dans la réalisation des objectifs convenus. Elle aborde également les actions et initiatives nécessaires pour surmonter les obstacles identifiés et traiter les questions nouvelles et émergentes, particulièrement dans le contexte de l'accélération urgente de la mise en œuvre du Programme 2030 et de la réalisation des Objectifs de développement durable, tout en soutenant la réforme de l'architecture financière internationale.

Pour commencer, il est essentiel de bien comprendre le paysage économique et financier du développement de l'Afrique depuis l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) en 2015, afin d'évaluer les progrès réalisés, d'identifier les défis auxquels le continent est confronté et de formuler les orientations politiques futures. Cette analyse est d'autant plus pertinente que le continent souffre d'un déficit de financement important pour la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD), estimé à 1,3 trillion de dollars par an,<sup>6</sup> auquel s'ajoutent d'importantes fuites de revenus dues à l'évasion

fiscale des entreprises dans le monde, estimées à 480 milliards de dollars par an par le réseau Tax Justice Network,<sup>7</sup> ainsi que des flux financiers illicites estimés à 87 milliards de dollars par an par la CNUCED (2020)<sup>8</sup>

Cette section examine les principaux indicateurs économiques, les transformations structurelles et les tendances émergentes qui ont façonné les capacités et les contraintes de l'Afrique en matière de financement du développement. L'analyse englobe cinq dimensions interconnectées : les tendances de la croissance régionale et les perspectives économiques, les modèles d'investissement et la formation de capital, la dynamique de la pauvreté, de la faim et des inégalités, les tendances des finances publiques, et l'évolution du paysage de l'économie numérique. Ces éléments fournissent collectivement un contexte essentiel pour évaluer les progrès de l'Afrique dans la mise en œuvre du cadre du PAAA et pour identifier les domaines nécessitant une attention accrue et une mobilisation des ressources.

La période qui a suivi 2015 a été marquée par une volatilité importante et des défis structurels. Si la trajectoire de croissance économique du continent a révélé de la résilience à certains égards, elle a tout de même été perturbée à plusieurs reprises par des chocs extérieurs, notamment la pandémie de COVID-19, les tensions géopolitiques et les catastrophes liées au climat. Ces perturbations ont non seulement affecté les performances économiques, mais ont également mis à rude épreuve la capacité du continent à mobiliser des ressources nationales et à attirer des financements extérieurs pour le développement. L'essor de l'économie numérique, qui n'avait pas été pleinement anticipé dans le cadre du PAAA, comme force de transformation dans le paysage du développement de l'Afrique, mérite une attention particulière. Le continent a connu une croissance exponentielle des services financiers numériques, avec 856 millions de comptes enregistrés et des

6 United Nations Economic Commission for Africa (ECA), African Union Commission (AUC), African Development Bank (AfDB), and United Nations Development Programme (UNDP). Africa Sustainable Development Report. Available at: [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english\\_exec\\_summary\\_-\\_asdr\\_2024\\_-\\_en\\_0.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/2024-07/english_exec_summary_-_asdr_2024_-_en_0.pdf); United Nations Economic Commission for Africa (ECA). Long Term Financing for Sustainable Development in Africa, Chapter 5 (Economic Report on Africa, 2020). Available at: <https://unece.org/chapter/economic-report-africa-2020/long-term-financing-sustainable-development-africa>.

7 Tax Justice Network (TJN). The State of Tax Justice 2023. Available at: <https://taxjustice.net/reports/the-state-of-tax-justice-2023/>.

8 ECA. Economic Governance Report 1: Institutional Architecture to Address Illicit Financial Flows. 2021. Available at: <https://repository.unece.org/handle/10855/46555>.

transactions d'argent mobile atteignant 919 milliards de dollars en 2023.<sup>9</sup> Cette transformation numérique présente à la fois des opportunités et des défis pour la mobilisation des ressources nationales et l'inclusion financière, deux piliers essentiels du PAAA.

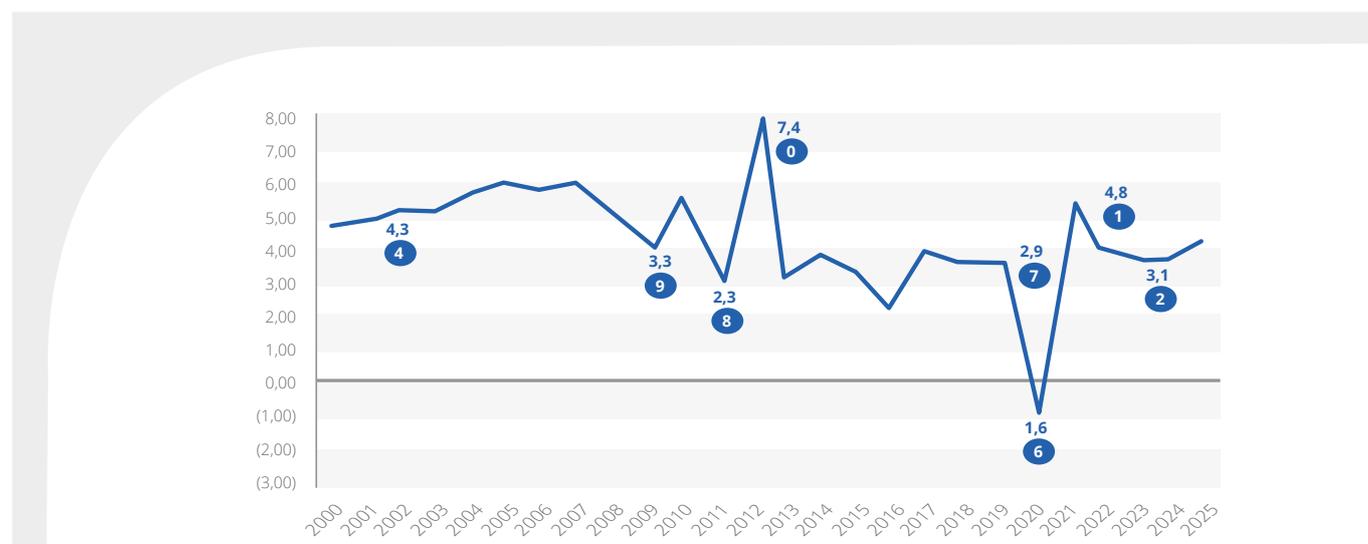
La révolution numérique a également introduit de nouvelles dimensions dans les domaines d'action traditionnels du PAAA. En ce qui concerne la mobilisation des ressources nationales, les plateformes numériques ont créé des opportunités d'élargissement de l'assiette fiscale, mais posent également des défis en matière d'imposition des services et actifs numériques. La croissance rapide des services de technologie financière, qui génèrent environ 170 milliards de dollars de valeur économique ajoutée en Afrique subsaharienne,<sup>10</sup> démontre également le potentiel des mécanismes de financement innovants prévus dans le PAAA. Cependant, cette transformation numérique met également en évidence les lacunes du cadre existant. L'essor des marchés des crypto-monnaies, des plateformes numériques et du commerce électronique a abouti à de nouveaux canaux de création et de transfert de valeur, auxquels les cadres fiscaux et réglementaires existants peinent à s'adapter. Cette évolution nécessite une réévaluation de la manière dont les objectifs du PAAA peuvent être réalisés dans une économie de plus en plus numérique.

Par ailleurs, la croissance de l'économie numérique se répercute sur plusieurs autres domaines d'action du PAAA. Dans le domaine de la coopération internationale,

elle soulève des questions quant au financement de l'infrastructure numérique et au transfert de technologie. Dans le développement du secteur privé, elle crée de nouvelles opportunités en matière d'inclusion financière et d'innovation commerciale. Pour ce qui est des questions systémiques, elle introduit de nouvelles considérations en matière de stabilité financière numérique et de cybersécurité. Ces évolutions doivent toutefois être envisagées dans le contexte de défis structurels persistants. Malgré les progrès du numérique, le continent africain continue de souffrir de déficits importants en matière d'infrastructures, d'une capacité industrielle limitée et de niveaux élevés du secteur informel dans ses économies. La capacité du continent à tirer parti de la transformation numérique pour le développement est limitée par ces facteurs structurels, ce qui souligne la pertinence de l'approche globale de l'Agence américaine pour le développement international (USAID) en matière de financement du développement.

Il est essentiel de comprendre ces tendances et leurs implications afin d'évaluer les progrès de l'Afrique depuis 2015 et identifier les ajustements nécessaires au cadre du PAAA. Les sous-sections suivantes fournissent une analyse détaillée d'indicateurs et de tendances économiques spécifiques servant de base à l'évaluation des réalisations et des lacunes dans la mise en œuvre du PAAA. Ce contexte économique ne se contente pas de fournir des informations de base, mais fournit également des indications vitales sur l'efficacité des mécanismes de financement existants et sur la

**Figure 1: Tendances de la croissance du PIB réel (% annuel)**



Source : <https://dataportal.opendataforafrica.org/mhuiccf/african-economic-outlook-2024>

9 Ecofin Agency. Mobile Money Adoption in Africa Surges 52% from 2020 to 2023 (GSMA). Available at: <https://www.ecofinagency.com/telecom/0609-45860-mobile-money-adoption-in-africa-surges-52-from-2020-to-2023-gsma>.

10 GSMA. The Mobile Economy: Sub-Saharan Africa 2023. Available at: <https://event-assets.gsma.com/pdf/20231017-GSMA-Mobile-Economy-Sub-Saharan-Africa-report.pdf>.

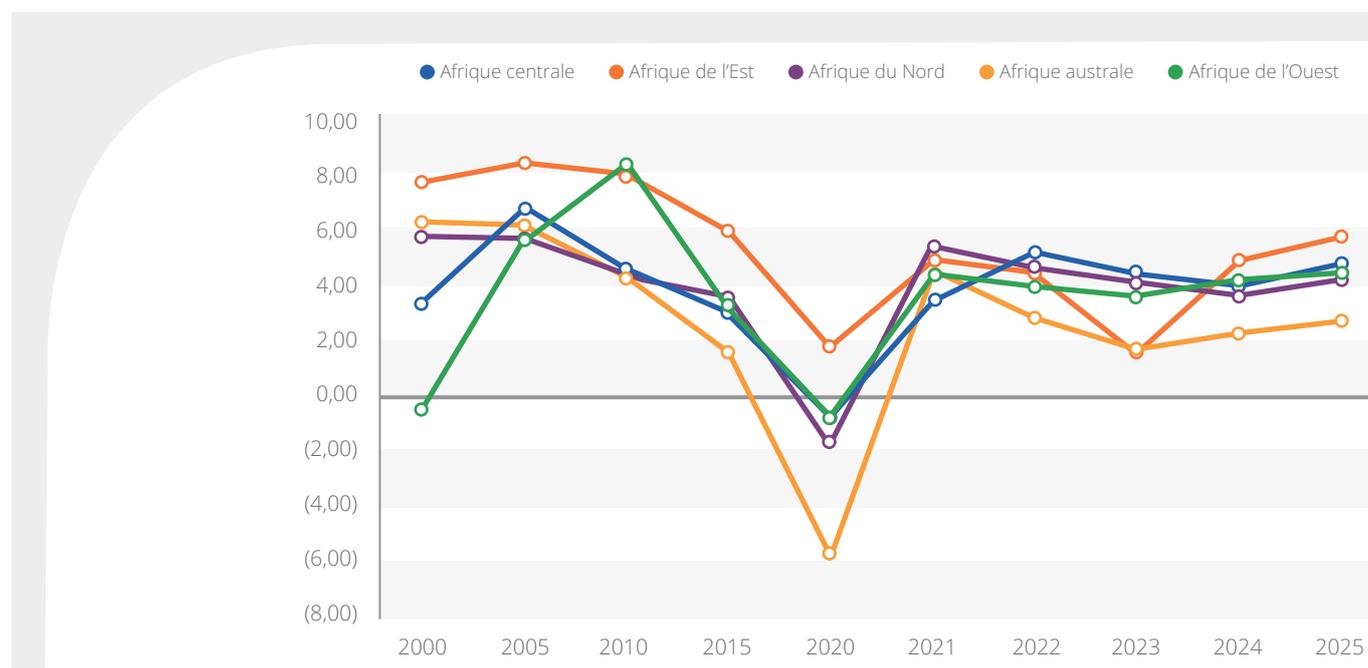
nécessité d'adopter des approches novatrices pour répondre aux besoins de financement du développement du continent africain. Il permet également d'identifier les domaines dans lesquels le cadre du PAAA pourrait nécessiter une mise à jour afin de mieux refléter les réalités actuelles et les opportunités émergentes à l'ère du numérique.

## 1.1. Tendances de la croissance régionale et perspectives économiques en Afrique

La trajectoire économique de l'Afrique depuis les années 2000, en particulier depuis 2015, révèle à la fois des vulnérabilités structurelles et des problèmes de développement persistants. Le modèle de croissance du continent a été marqué par une grande volatilité, avec des périodes d'expansion robuste fréquemment interrompues par des chocs externes et des contraintes internes.

Le début des années 2000 a été marqué par une croissance relativement stable, soutenue par des flux d'investissement accrus et des conditions économiques mondiales favorables. Toutefois, la crise financière mondiale de 2008 a fortement perturbé cet élan, entraînant un ralentissement marqué à partir de 2011. Bien que l'Afrique ait fait preuve de résilience avec un pic de croissance en 2012, grâce à la hausse des prix des matières premières et à l'amélioration de la gouvernance dans plusieurs pays, les années suivantes ont été marquées par une baisse des taux de croissance, soulignant ainsi la vulnérabilité du continent aux fluctuations des marchés mondiaux. La période qui a suivi l'adoption du PAAA en 2015 a été particulièrement difficile. La pandémie de COVID-19 a infligé la contraction économique la plus sévère de l'histoire récente, le continent subissant des pertes substantielles de produit intérieur brut (PIB) réel d'environ 55,8 milliards de dollars entre 2020 et 2022, soit 1,8 % du PIB. Cette fracture économique a de profondes implications pour les objectifs du PAAA, à savoir le renforcement de la mobilisation des ressources nationales et la réalisation d'un développement durable.

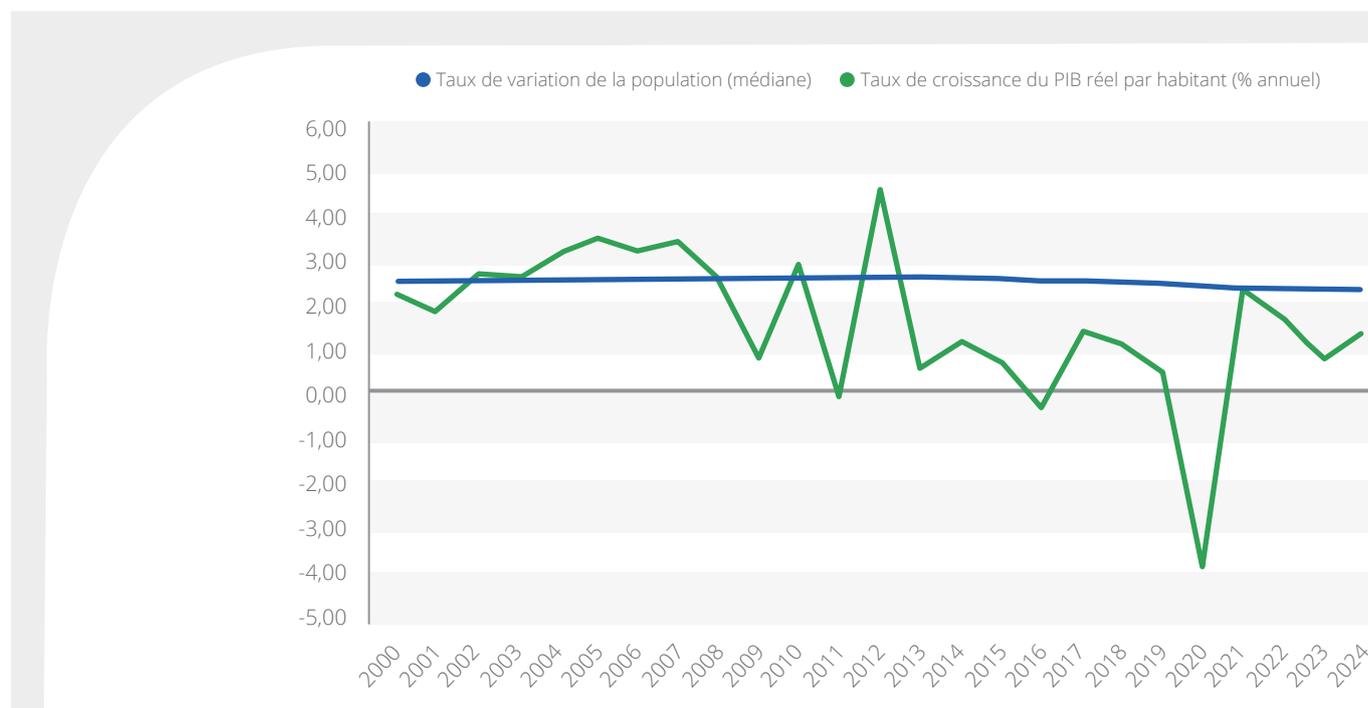
Figure 2: Variations de la croissance régionale



Source : <https://dataportal.opendataforafrica.org/mhuiccf/african-economic-outlook-2024>

Les disparités régionales en matière de performance économique se sont accentuées, avec une croissance modeste de 1,5 % enregistrée en Afrique de l'Est en 2023, contre 4,3 % pour l'Afrique centrale. Ce modèle de croissance inégal met en lumière les obstacles à la mise en œuvre de stratégies de développement continentales cohérentes, comme celles prévues dans le cadre du PAAA. De nombreux chocs graves ont également créé la complexité du paysage économique actuel : la hausse des prix des denrées alimentaires et de l'énergie due aux tensions géopolitiques, les perturbations de l'agriculture liées au climat et l'instabilité politique persistante. Ces défis ont contribué à une décélération de la croissance du PIB réel de l'Afrique, qui est ainsi passée de 4,1 % en 2022 à 3,1 % en 2023.

**Figure 3: Illustration du PIB par habitant par rapport à la croissance de la population**

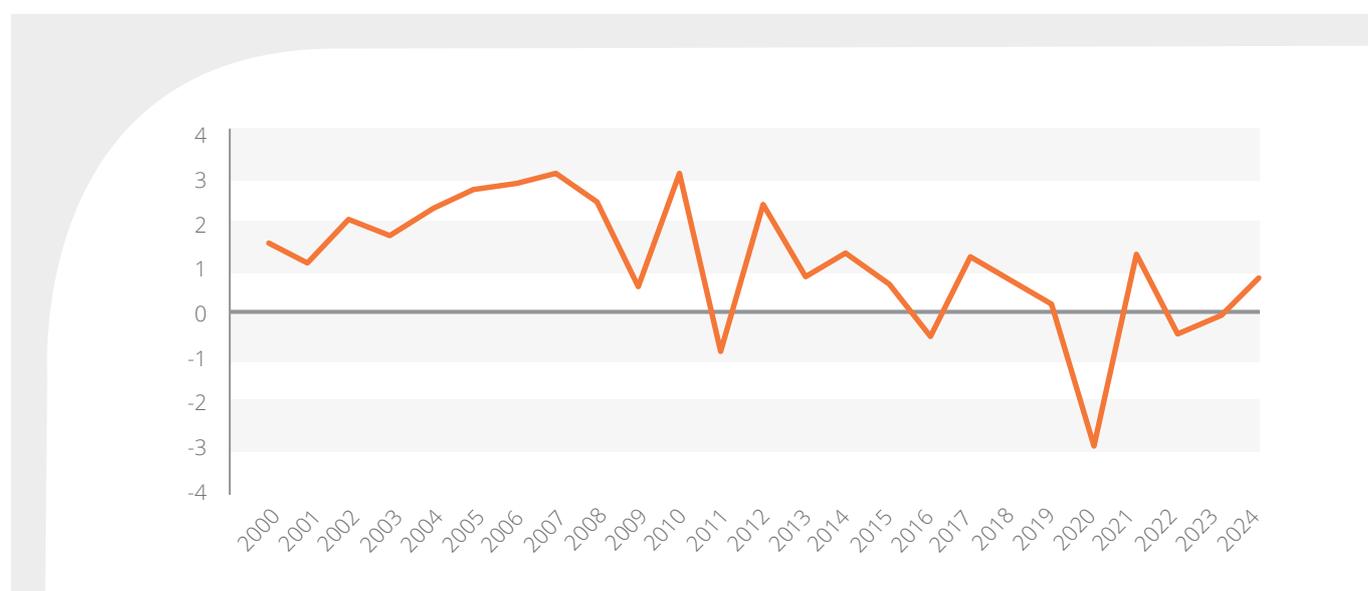


Source : <https://dataportal.opendataforafrica.org/mhuiccf/african-economic-outlook-2024>; <https://population.un.org/DataPortal>

Ce qui est peut-être le plus préoccupant pour les objectifs du PAAA, c'est la difficulté du continent à aboutir à une croissance significative du revenu par habitant. Malgré une croissance annuelle moyenne du PIB de 3,8 % au cours des quatre décennies précédant la pandémie de COVID-19, cette expansion n'a pas suffi à compenser l'augmentation de la population.

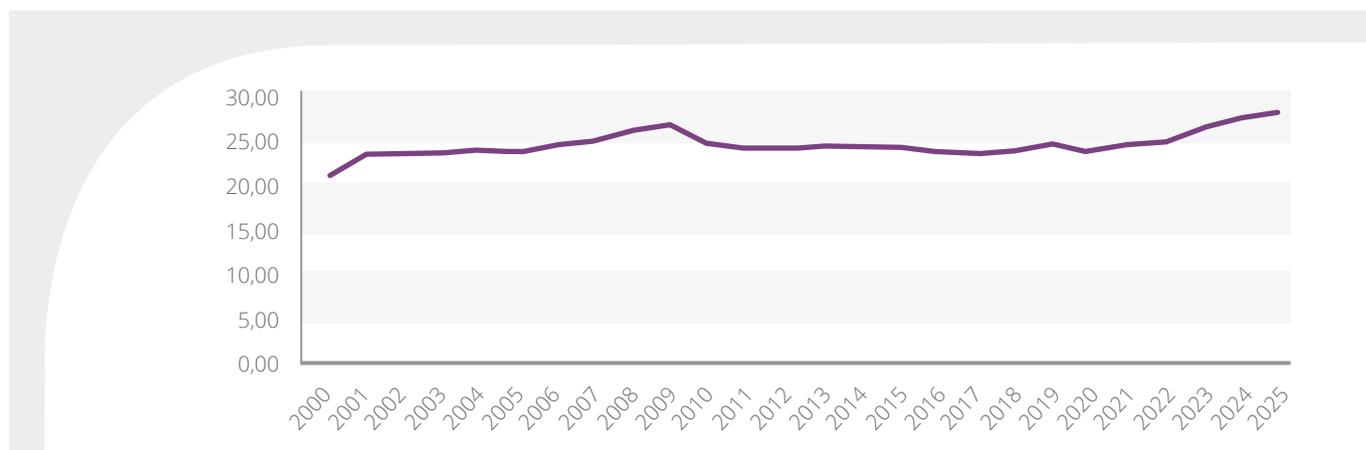
Cette dynamique a des implications particulières pour la mobilisation des ressources intérieures, pilier essentiel du PAAA, car la stagnation des revenus par habitant limite à la fois les recettes fiscales et l'épargne intérieure. Les tendances de la productivité du travail mettent en lumière les défis à relever pour réaliser le programme de transformation du PAAA.

**Figure 4: Taux de croissance annuel de la production par travailleur (PIB constant 2017 en dollars internationaux à PPA) (%) - tendances de la productivité**



Source : <https://ilostat ilo.org/data/africa/>

Figure 5: Tendances de la formation brute de capital fixe (% PIB, Afrique)



Source: AfDB Data Portal

La forte baisse de la croissance de la productivité, qui est passée de 2,9 % avant la crise financière mondiale à 0,8 % entre 2013 et 2018, puis à -3 % pendant la pandémie, témoigne de contraintes structurelles profondes. Ce problème de productivité est particulièrement aigu dans les pays exportateurs de pétrole et de métaux, où la baisse des prix des produits de base en 2014-2016 a fait chuter la croissance de la productivité à 0,4 %. Bien que les prévisions suggèrent un rebond potentiel avec une croissance du PIB prévue à 3,7 % en 2024 et 4,3 % en 2025, ces taux demeurent insuffisants pour atteindre les objectifs de transformation décrits dans le PAAA. La dépendance persistante du continent à l'égard des exportations de matières premières et de la production agricole le rend vulnérable aux chocs extérieurs et aux fluctuations des prix, ce qui entrave la mise en place de recettes intérieures solides. Ces tendances depuis 2015 suggèrent que si le PAAA a fourni un cadre global pour le financement du développement, sa mise en œuvre a été gravement compromise par des chocs extérieurs et des contraintes structurelles. Les données soulignent le besoin urgent d'une transformation économique accélérée, d'une croissance accrue de la productivité et de structures économiques plus résilientes pour atteindre les objectifs de développement durable et inclusif du PAAA.

## 1.2. Tendances de l'investissement en Afrique : la formation brute de capital fixe est en hausse.

S'appuyant sur l'analyse précédente des modèles de croissance, un examen des tendances de l'investissement et des résultats du développement social fournit des informations cruciales sur les progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre du cadre du PAAA depuis 2015. Cette analyse met en lumière des défis importants, tant en matière de formation de capital que de réduction de la pauvreté, ce qui entraîne des répercussions sur la réalisation des objectifs de développement durable et inclusif du PAAA. Les schémas d'investissement, en particulier la formation brute de capital fixe, ont joué un rôle central dans la trajectoire de développement du continent.

Alors que le continent a connu des périodes d'investissements importants entre 2000 et 2023, soutenus par les investissements directs étrangers et l'aide internationale, la tendance est marquée par une volatilité croissante et une décélération préoccupante depuis 2015. Le Rapport sur le financement du développement durable 2024<sup>11</sup> met en évidence un déclin particulièrement inquiétant de la croissance de l'investissement après la crise financière mondiale, aggravé par l'effondrement des prix des matières premières en 2014-2016 et par la pandémie de COVID-19 qui a suivi. Cette trajectoire de l'investissement a des implications significatives pour les objectifs du PAAA visant à mobiliser des capitaux privés et à renforcer les ressources nationales. Le recul de la formation brute de capital fixe suggère des limites à l'efficacité du cadre pour catalyser des flux d'investissement soutenus, en particulier pendant les périodes de stress économique mondial.

11 United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA). Financing for Sustainable Development Report 2024. Available at: <https://desapublications.un.org/publications/financing-sustainable-development-report-2024>.

### 1.3. Tendances de la pauvreté, de la faim et des inégalités en Afrique

Les résultats observés depuis 2015 en matière de développement social sont tout aussi préoccupants et entraînent des répercussions sur les objectifs de croissance inclusive et de réduction de la pauvreté du PAAA. Malgré des progrès initiaux dans la réduction des taux de pauvreté depuis 2000, les dernières années ont été marquées par d'importants revers. À elle seule, la pandémie de COVID-19 a plongé environ 55 millions d'Africains dans la pauvreté, portant la part de l'Afrique dans la pauvreté mondiale à 54,8 % d'ici 2022.<sup>12</sup> Le plus inquiétant est l'augmentation de la population vivant sous les seuils de pauvreté nationaux, qui passera de 33,3 % en 2013 à 38 % en 2023, soit bien en deçà de l'objectif de 23 % de l'Agenda 2063.

La répartition régionale de la pauvreté révèle des disparités flagrantes qui remettent en question la vision d'un développement équitable du PAAA. L'Afrique de l'Est et l'Afrique de l'Ouest portent un fardeau disproportionné, représentant 73 % de la population appauvrie du continent. L'Indice mondial de pauvreté multidimensionnelle 2023<sup>13</sup> met en lumière l'ampleur du défi, avec 534 millions de personnes (47,8 % des pauvres dans le monde) vivant en Afrique de l'Est, de l'Ouest, centrale et australe. Ces défis sont d'ordre structurel, car la pauvreté est concentrée dans les zones rurales et les enfants représentent une part importante des personnes pauvres (54,1 %, soit 306 millions de personnes en Afrique subsaharienne).

Avec 11 millions de personnes supplémentaires touchées par la faim entre 2021 et 2022, la sécurité alimentaire s'est considérablement détériorée, portant le nombre total à 281,6 millions. L'augmentation de 61 millions de personnes souffrant de la faim depuis le début de la pandémie de COVID-19 reflète les effets cumulés de crises multiples, telles que les sécheresses et les conflits liés au climat, sur la sécurité alimentaire.<sup>14</sup> Apparues depuis 2015, ces phénomènes suggèrent que si le PAAA a fourni un cadre complet pour le développement du financement et la réduction de la pauvreté, la mise en œuvre a été confrontée à d'importants obstacles. Les données révèlent non seulement la vulnérabilité du cadre aux chocs extérieurs, mais aussi ses limites dans la lutte contre les obstacles structurels à la croissance inclusive. Les résultats peu reluisants de diverses initiatives de réduction de la pauvreté, qui se sont avérées prometteuses dans certaines régions grâce à la protection sociale et aux programmes de développement agricole, indiquent la nécessité de mettre en place des mécanismes de mise en œuvre plus robustes et plus résistants aux crises.

La nature interdépendante de ces défis - baisse des investissements, pauvreté persistante et insécurité alimentaire croissante - souligne la nécessité d'évaluer l'efficacité du cadre du PAAA dans la mobilisation des ressources nationales et internationales pour le développement. Le renforcement de la coopération internationale et l'adoption de solutions de financement innovantes semblent donc plus que jamais essentiels pour relever ces défis multiples et atteindre les objectifs initiaux du cadre.

12 ECA. Addressing Poverty and Vulnerability in Africa During the COVID-19 Pandemic (ERA, 2021). Available at: <https://repository.uneca.org/handle/10855/47592>.

13 United Nations Development Programme (UNDP). Global Multidimensional Poverty Index. 2023. Available at: <https://hdr.undp.org/content/2023-global-multidimensional-poverty-index-mpi#/indicies/MPI>.

14 Food and Agriculture Organization (FAO). Food Security and Nutrition Around the World. Available at: <https://openknowledge.fao.org/server/api/core/bitstreams/f1ee0c49-04e7-43df-9b83-6820f4f37ca9/content/state-food-security-and-nutrition-2023/food-security-nutrition-indicators.html>.

## 2. Mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba : progrès, défis et solutions

Cette section examine les progrès réalisés, les défis persistants et les perspectives de l'Afrique dans la mise en œuvre des sept domaines d'action du programme d'action d'Addis-Abeba, ainsi que ses mécanismes de contrôle, de suivi et de responsabilisation. Elle fournit une évaluation des performances du continent depuis 2015, en mettant en évidence les réalisations et les lacunes persistantes. Elle présente également des questions d'orientation pour faciliter les discussions lors de la consultation régionale africaine en prévision de la prochaine FfD4.

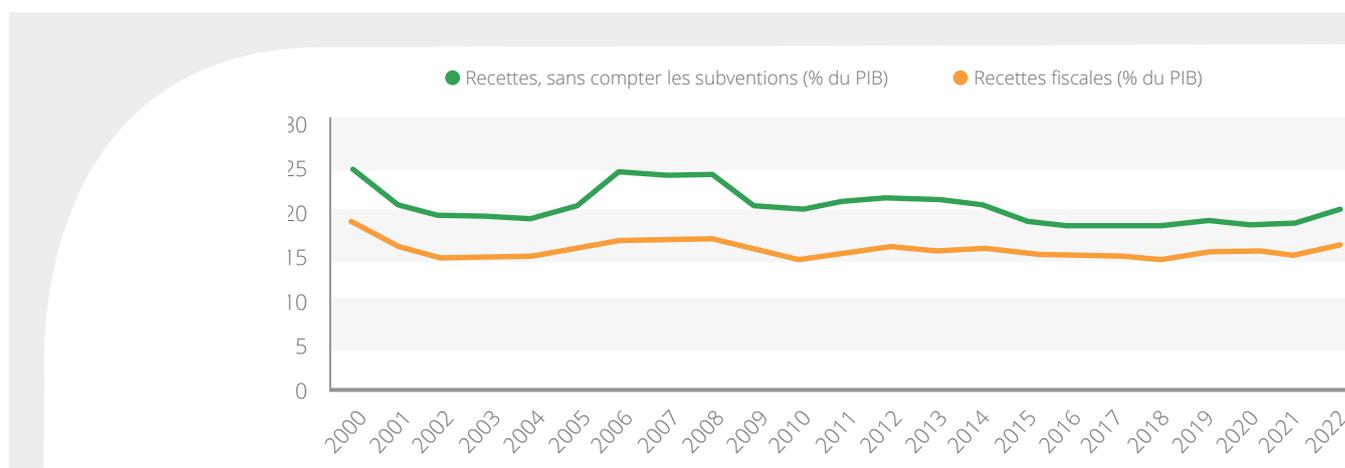


### 2.2 Mobilisation des ressources publiques

#### 2.1.1. Progrès

Au cours des deux dernières décennies, les recettes fiscales de l'Afrique sont restées inférieures à 20 % du PIB, avec une légère amélioration depuis 2018. Les recettes publiques intérieures, hors dons, ont fluctué entre 18,3 % et 25 % du PIB.

Figure 6: Tendances en matière de recettes et d'impôts



Source : Compilation de données de WDI, consulté le 3 juillet 2024<sup>15</sup>

Au cours des deux dernières décennies, les recettes fiscales de l'Afrique sont restées inférieures à 20 % du PIB, avec une légère amélioration depuis 2018. Les recettes publiques intérieures, hors dons, ont varié entre 18,3 % et 25 % du PIB.

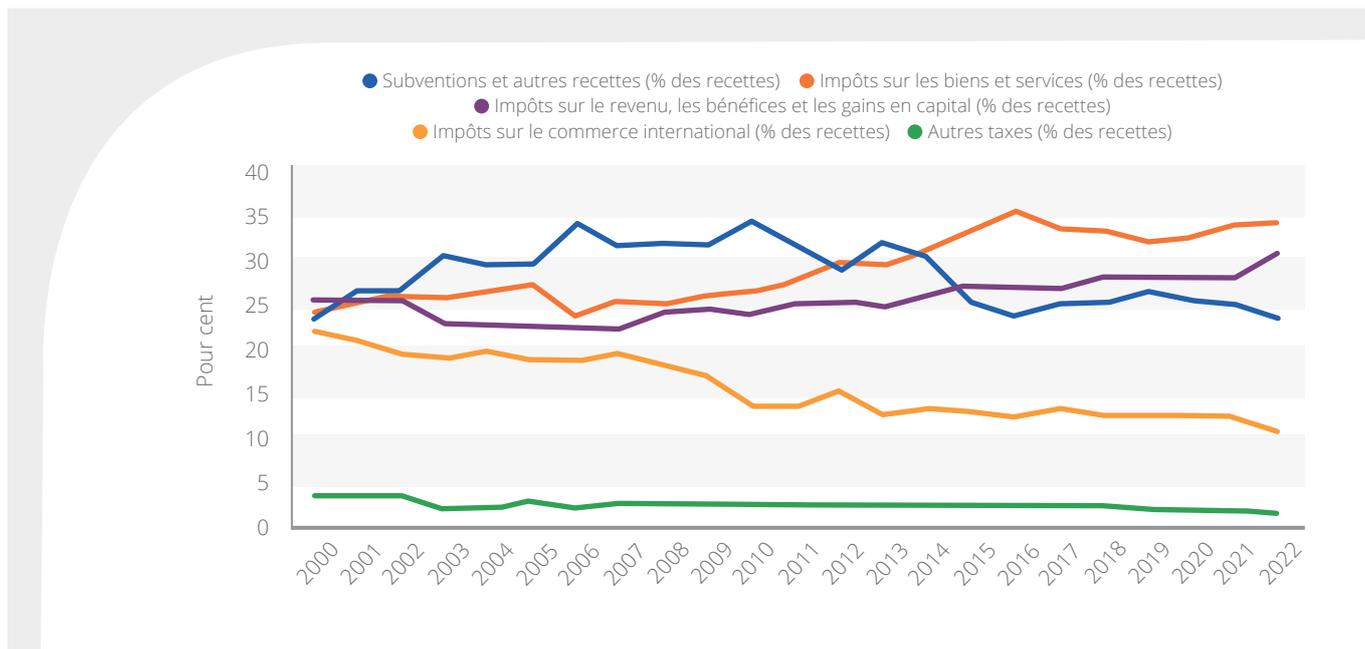
Plusieurs étapes importantes ont été franchies dans la lutte contre les FFI. À la suite du rapport historique de 2015 du groupe de haut niveau UA-CEA sur les FFI,<sup>16</sup> des progrès significatifs ont été réalisés dans la définition et la mesure de ces flux illicites. L'adoption, en décembre 2023, de la résolution historique de l'Assemblée générale des Nations unies,<sup>17</sup> défendue par le Groupe africain et soutenue par des résolutions de la Conférence des ministres africains de la CEA et du Comité technique spécialisé de la CUA, elle a établi une convention-cadre pour la promotion d'une coopération fiscale internationale inclusive et efficace. Cependant, le défi reste de taille, comme en témoigne l'augmentation de la vulnérabilité de l'Afrique aux flux financiers illicites (FFI) basés sur le commerce, qui sont passés de 239 milliards de dollars en 2017 à 440 milliards de dollars en 2019.

<sup>15</sup> World Development Bank. World Development Indicators. Available at: <https://databank.worldbank.org/source/world-development-indicator>. (04 November 2024)

<sup>16</sup> ECA. Illicit Financial Flows: Report of the High-Level Panel on Illicit Financial Flows from Africa. 2015. Addis Ababa: UN ECA. Available at: <https://hdl.handle.net/10855/22695>.

<sup>17</sup> United Nations General Assembly. Promotion of Inclusive and Effective International Tax Cooperation at the United Nations. 28 December 2023, A/RES/78/230. Available at: <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n23/431/97/pdf/n2343197.pdf?token=52bXIUxPC3eBt3j75g&fe=true>.

Figure 7: Évolution de la composition du revenu total moyen en Afrique 2000 - 2022



Source: Compilation de données de WDI, consulté le 3 juillet 2024<sup>18</sup>

La coopération fiscale internationale a enregistré des progrès prometteurs, 22 pays africains ayant adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale d'ici à 2021. Comme l'indique la figure 3, ces pays ont participé activement à l'échange d'informations, envoyant 592 demandes et en recevant 618. Cette coopération a permis d'identifier plus de 35 millions de dollars d'impôts supplémentaires entre 2020 et 2021.<sup>19</sup> Six pays africains – la République du Kenya, la République du Rwanda et la République de l'Ouganda – ont fait davantage progresser l'initiative AEOI (Automatic Exchange of Information) avec la Suisse,<sup>20</sup> tandis qu'une dizaine<sup>21</sup> ont signé l'accord multilatéral de l'autorité compétente de l'AEOI.<sup>22</sup> L'on compte 11 pays ayant adhéré à l'accord multilatéral sur les rapports pays par pays.

La budgétisation axée sur l'égalité de genre a gagné en importance, la République du Kenya, la République du Rwanda et la République de l'Ouganda ouvrant la voie, suivies par plus de 17 autres pays qui mettent en œuvre des initiatives similaires. La modernisation de l'administration fiscale a connu des succès notables, notamment au Kenya et au Rwanda, qui ont effectivement numérisé la collecte de l'impôt dans le secteur informel. Le Forum africain sur l'administration fiscale a joué un rôle clé en fournissant une formation au renforcement des capacités à 47 pays africains d'ici la fin de l'année 2023.

<sup>18</sup> Ibid.

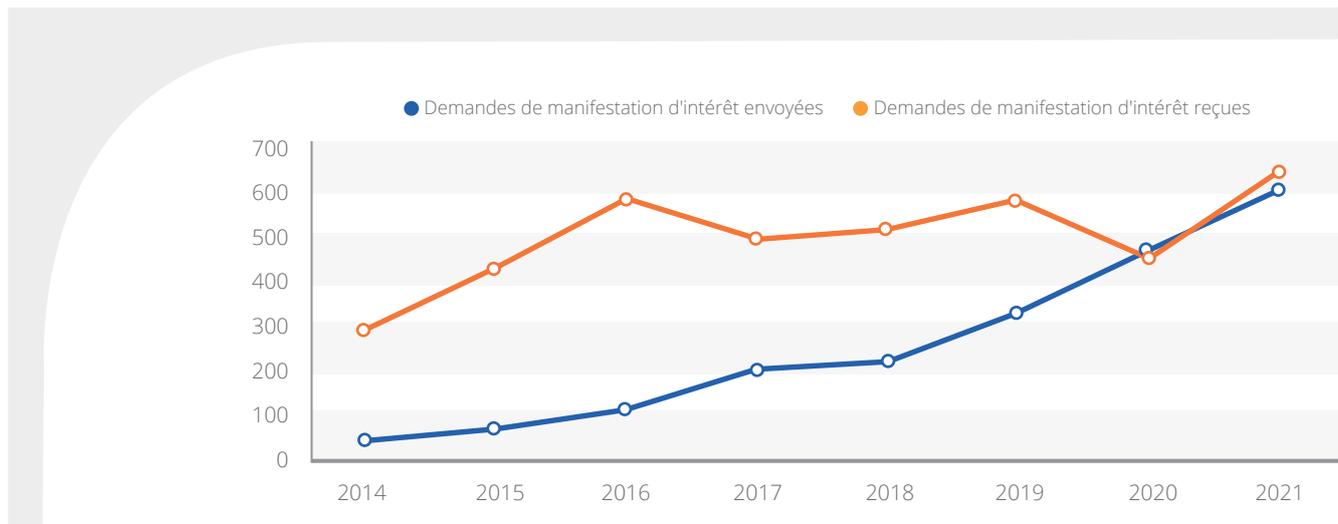
<sup>19</sup> Yannis Arvanitis, Seydou Coulibaly, and Mohamed Traore. Cooperation and Exchange of Information Could Boost Revenue Collection in Africa. March 31, 2023. Available at: <https://blogs.worldbank.org/en/governance/cooperation-and-exchange-information-could-boost-revenue-collection-africa>.

<sup>20</sup> Swiss Federal Authorities, State Secretariat for International Finance (SIF). Automatic Exchange of Information on Financial Accounts. Published on 5 December 2024. Available at: <https://www.sif.admin.ch/en/automatic-exchange-information-aeoi>.

<sup>21</sup> With intended first information exchange date in bracket: Cameroon (September 2026), Ghana (September 2018), Kenya (September 2022), Liberia (September 2020), Mauritius (September 2018), Morocco (September 2021), Nigeria (September 2019), Rwanda (September 2025), Senegal (September 2025), Seychelles (September 2017), South Africa (September 2017), and Uganda (September 2023).

<sup>22</sup> Organisation for Economic Co-operation and Development (OECD). Signatories of the Multilateral Competent Authority Agreement on Automatic Exchange of Financial Account Information and Intended First Information Exchange Date. Status as of 26 November 2024. Available from: <https://www.oecd.org/content/dam/oecd/en/topics/policy-issues/tax-transparency-and-international-co-operation/crs-mcaa-signatories.pdf>.

Figure 8: Demandes de manifestations d'intérêt envoyées et reçues par les pays africains 2014- 2021



Source : *Tax Transparency in Africa 2022: Africa Initiative Progress Report*, OECD 2022<sup>23</sup>

### 2.1.2. Défis

Bien que le PAAA mette l'accent sur le renforcement de la mobilisation des recettes fiscales, de nombreux pays africains continuent de rencontrer des difficultés pour élargir leur assiette fiscale et améliorer l'efficacité du recouvrement. Les niveaux élevés du commerce informel, de la fragilité et des conflits qui prévalent sur le continent constituent des obstacles importants à la mise en place de sources de revenus stables. En outre, les pays africains sont confrontés à de faibles ratios impôt/PIB, à une administration fiscale inefficace et à des pertes de recettes substantielles dues aux flux financiers illicites (FFI) et aux incitations fiscales improductives. Le continent perd ainsi environ 90 milliards de dollars par an à cause de ces flux, ce qui entrave la mobilisation des ressources pour le développement. Des incitations fiscales mal conçues entraînent également des pertes de recettes involontaires et créent un environnement propice aux FFI. Comme l'indique une récente étude de la CEA portant sur 10 pays africains, les dépenses fiscales, telles que les exonérations inutiles et les taux réduits, peuvent représenter entre 1 % et 15 % du PIB.

Outre le défi que représente l'élargissement de l'assiette fiscale, les nations africaines doivent également faire face à des déficiences dans leurs systèmes de gestion des finances publiques. Alors que plus de 44 pays ont entrepris des réformes pour améliorer la planification, l'exécution et le suivi des dépenses publiques, plusieurs obstacles persistent.

La faiblesse des capacités institutionnelles, l'expertise technique limitée et le manque de transparence ainsi que de cadres de responsabilité continuent d'entraver l'utilisation efficace des ressources publiques. Les processus budgétaires fragmentés, qui excluent les dépenses fiscales et ne permettent pas d'établir un lien clair entre la planification et la budgétisation, compromettent encore davantage l'efficacité de l'allocation des fonds.

Des initiatives telles que le Programme de recouvrement des avoirs volés (StAR), une initiative conjointe de la Banque mondiale et de l'ONUDC, ont cherché à aider les pays africains à détecter, enquêter sur et rapatrier les avoirs volés par le biais de la corruption et d'autres moyens illicites. Cependant, seules l'Égypte et l'Afrique du Sud ont bénéficié de ce programme.<sup>24</sup> Les avoirs volés à l'Afrique n'ont toujours pas été récupérés. En outre, les recommandations du Groupe d'action financière (GAFI) sont devenues un point de référence essentiel pour les pays africains qui cherchent à renforcer leurs dispositifs de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme afin de protéger leur espace fiscal. Plus précisément, la recommandation 24 du GAFI<sup>25</sup> sur la propriété effective a mis en évidence l'importance d'établir des registres robustes afin d'améliorer la transparence et de réduire les possibilités d'évasion fiscale. Toutefois, la mise en œuvre de ces registres a rencontré des difficultés dans de nombreux pays africains, en raison de contraintes de capacité et de ressources limitées, voire d'un manque de volonté politique.

23 OECD. Tax Transparency in Africa 2022: African Initiative Progress Report. Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes, 2022. Available at: <https://web-archiv.oecd.org/temp/2023-05-12/632173-tax-transparency-in-africa-2022.htm>

24 World Bank, UNODC. Stolen Asset Recovery Initiative. Asset Recovery Watch Database. Available at: <https://star.worldbank.org/asset-recovery-watch-database>. (04 November 2024)

25 FATF, Beneficial Ownership, <https://www.fatf-gafi.org/en/topics/beneficial-ownership.html> (4 November 2024)

Les récentes manifestations de la GenZ au Kenya<sup>26</sup> contre des hausses d'impôts rigoureuses ont mis en évidence l'équilibre délicat entre la consolidation fiscale et la garantie d'une mobilisation des ressources équitable et centrée sur le citoyen. Alors que les gouvernements du continent sont aux prises avec des ajustements budgétaires et la rationalisation des dépenses, une évaluation rigoureuse et une rationalisation des dépenses fiscales pourraient dégager l'espace budgétaire nécessaire, tout en améliorant l'équité et l'efficacité de la mobilisation des ressources nationales.

L'un des principaux obstacles aux efforts de mobilisation des ressources intérieures du continent est le manque d'accès et de partage efficace de l'information pour appliquer la législation fiscale. Malgré certains progrès, 22 pays africains ont adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale, mais des obstacles importants subsistent. De nombreuses nations africaines ont encore du mal à satisfaire aux exigences juridiques, administratives et techniques en matière d'infrastructure pour participer aux initiatives d'échange d'informations telles que l'échange automatique de renseignements sur les comptes financiers et l'accord multilatéral entre autorités compétentes sur la déclaration pays par pays. Fin 2023, seuls six pays africains auront signé l'AEIOI avec la Suisse.

L'appel du PAAA à réduire les FFI n'a rencontré qu'un succès limité, car l'ampleur du défi reste considérable. Des estimations récentes suggèrent que la vulnérabilité de l'Afrique aux FFI liés au commerce est passée de plus de 239 milliards de dollars en 2017 à un montant stupéfiant de 440 milliards de dollars en 2019, dépassant de loin les estimations initiales du Groupe de haut niveau UA/CEA sur les FFI. Le manque de données solides sur la prévalence et l'ampleur des FFI dans de nombreux pays africains a entravé l'élaboration de réponses politiques efficaces. Il est impératif de combler ce manque de données pour comprendre l'ampleur et les vulnérabilités sectorielles, ce qui permettra ensuite de cibler les efforts de plaidoyer et de récupération des actifs afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales.

Bien que les pays africains aient accès à diverses initiatives, telles que celles menées par la CUA, la

CEA, le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF) et le Réseau africain pour la justice fiscale, afin d'améliorer leurs cadres réglementaires et de tirer parti des avancées technologiques, il reste encore beaucoup à faire. L'amélioration de la mise en œuvre des registres de propriété effective et le renforcement de la coordination internationale pour faire face aux menaces émergentes, telles que l'essor des cryptoactifs, sont essentiels pour lutter contre les FFI.

**Reconnaissant** les contraintes de capacité généralisées auxquelles les pays africains sont confrontés pour mettre en œuvre des politiques et une administration fiscales efficaces, le PAAA a souligné la nécessité d'investir dans le renforcement des capacités et les programmes d'assistance technique. Un écosystème d'entités internationales, dont la Fondation africaine pour le renforcement des capacités, la Banque africaine de développement, la Commission de l'Union africaine (CUA) et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA), ainsi que l'ATAF, l'Initiative de collaboration pour la réforme budgétaire en Afrique (CABRI) et l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques anglophones (AFROSAI), se sont mobilisés pour apporter un soutien précieux. Cependant, de nombreuses nations africaines ne disposent toujours pas des infrastructures techniques et du personnel qualifié nécessaires pour institutionnaliser ces réformes à long terme.

L'amélioration de l'efficacité des dépenses publiques est un autre défi majeur auquel les pays africains sont confrontés. Plus de quarante-quatre pays africains ont entrepris des réformes pour améliorer les systèmes de gestion des finances publiques, notamment en adoptant des cadres de dépenses à moyen terme, une budgétisation basée sur la performance et des systèmes intégrés d'information sur la gestion financière.<sup>27</sup> L'objectif de ces réformes était d'améliorer la planification, l'exécution et le suivi des dépenses publiques. Néanmoins, plusieurs défis continuent à entraver l'efficacité de la gestion des finances publiques, principalement en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles, de l'expertise technique limitée, de la corruption et de la nécessité d'une plus grande transparence et de cadres de responsabilité dans la planification publique et le suivi des dépenses. En outre, les processus de budgétisation fragmentés qui excluent les dépenses fiscales accordées pour

26 Bosco Marita. LIVE UPDATES: 'Reject Finance Bill' Protests Across Major Towns. The Star, 2024. Available at: [https://www.the-star.co.ke/news/2024-06-25-live-updates-reject-finance-bill-protests-across-major-towns#google\\_vignette](https://www.the-star.co.ke/news/2024-06-25-live-updates-reject-finance-bill-protests-across-major-towns#google_vignette).

; Reuters News Agency. Police Fire Teargas as Kenya Tax Protesters Demonstrate Nationwide. Thomson Reuters, June 25, 2024. Available at: <https://www.theafrican.co.ke/tea/news/east-africa/young-kenyans-plan-nationwide-protests-over-new-tax-hikes-4668910>.

; Binley, Alex (ed.). Kenyan President Vows to Restore Order After Deadly Tax Hike Protests. BBC News, Live Reporting, 25 June 2024. Available at: <https://www.bbc.com/news/live/c7222r7mgz2t>.

27 Allen, Richard, Chaponda, Taz, Fisher, Lesley, and Ray, Rohini. Medium-Term Budget Frameworks in Sub-Saharan African Countries. IMF Working Paper No. 17/203, September 2017. Available at SSRN: <https://ssrn.com/abstract=3043168>.

diverses raisons et les liens faibles entre la planification et la budgétisation entravent davantage l'allocation et l'utilisation efficaces des ressources publiques.<sup>28</sup> Le renforcement des mesures de lutte contre la corruption et la promotion de la bonne gouvernance restent essentiels pour garantir que les fonds publics sont utilisés efficacement et contribuent au développement durable.<sup>29</sup>

### 2.1.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Les domaines d'action suivants requièrent une attention immédiate si l'on veut renforcer la mobilisation des ressources nationales en Afrique :

Il s'agit notamment de renforcer l'administration fiscale à l'aide de systèmes fiscaux numérisés. Les solutions numériques apparaissent de plus en plus comme un élément clé d'une administration fiscale efficace et efficiente permettant d'augmenter rapidement et durablement les recettes fiscales. Une déclaration et un paiement électroniques bien conçus, ainsi que la collecte, le stockage, l'analyse et le partage numérisés des données fiscales peuvent permettre de réaliser des économies de temps et d'argent substantielles pour les contribuables et les autorités fiscales, d'optimiser le contrôle fiscal et l'application, mais aussi de renforcer la transparence et la responsabilisation de l'ensemble du système fiscal.

Réduction des fuites de recettes par l'amélioration de l'espace fiscal africain. L'Afrique, par exemple, mène la charge en adoptant une position commune sur les FFI. En outre, la révision des dépenses fiscales et la priorité donnée aux incitations fiscales qui encouragent effectivement l'investissement peuvent améliorer la mobilisation des recettes sans fausser le système fiscal.

#### Questions à débattre :

- Comment les pays africains peuvent-ils mettre en œuvre efficacement la Convention-cadre des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, tout en renforçant la coordination régionale pour lutter contre les flux financiers illicites et améliorer le recouvrement des avoirs ?
- Quelles mesures spécifiques de renforcement des capacités techniques et institutionnelles sont nécessaires pour aider les administrations fiscales africaines à participer pleinement aux initiatives de coopération fiscale internationale (comme l'échange automatique de renseignements et la déclaration des bénéficiaires effectifs) et à améliorer la collecte des recettes nationales grâce à la numérisation ?
- Comment les pays africains peuvent-ils tirer parti des opportunités numériques pour améliorer l'efficacité de leurs systèmes d'administration fiscale et la gestion de leurs finances publiques ?

Réduction des fuites de revenus grâce à l'amélioration de la marge de manœuvre budgétaire du continent africain. L'Afrique est notamment à l'avant-garde en adoptant une position commune sur les flux financiers illicites. En outre, la révision des dépenses fiscales et la priorité donnée aux incitations fiscales qui encouragent effectivement l'investissement peuvent permettre d'améliorer la mobilisation des recettes sans fausser le système fiscal.

Amélioration de l'efficacité des dépenses publiques. Des stratégies améliorées de gestion des finances publiques sont essentielles pour garantir une utilisation efficace des ressources publiques, réduire le gaspillage et améliorer la prestation de services. Des processus transparents de passation des marchés publics, des budgets crédibles et des cadres institutionnels solides sont nécessaires pour maximiser l'efficacité des dépenses publiques. La planification des investissements doit intégrer des mécanismes de coordination entre les différents niveaux de gouvernement, tant nationaux qu'infranationaux. L'amélioration de la gestion des finances publiques renforcera également la confiance des investisseurs, entraînant une hausse des investissements privés dans les infrastructures, l'éducation et la santé.

Il est essentiel d'accélérer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'Organisation des Nations unies sur la coopération fiscale internationale, en particulier pour lutter contre l'évasion fiscale transfrontalière et améliorer l'imposition des sociétés multinationales. L'essor de l'économie numérique pose de nouveaux défis aux systèmes fiscaux, mais il offre aussi des possibilités d'améliorer l'administration fiscale grâce aux outils numériques. Toutefois, pour tirer parti de ces possibilités numériques, les pays africains doivent relever les défis liés à la gouvernance, à la technologie et à la capacité.

28 ECA. Economic Governance Report II (EGR II): A Framework for Assessing and Reporting Tax Expenditures in Africa. 2023. Available at: <https://www.uneca.org/economic-governance-report-ii-%28egr-ii%29>.

29 UNDP, [https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia\\_pacific\\_rbap/a5da6055e42bffd5525854d04b3b0c99872e05a7afe57f56e18066428b61257.pdf](https://www.undp.org/sites/g/files/zskgke326/files/migration/asia_pacific_rbap/a5da6055e42bffd5525854d04b3b0c99872e05a7afe57f56e18066428b61257.pdf)

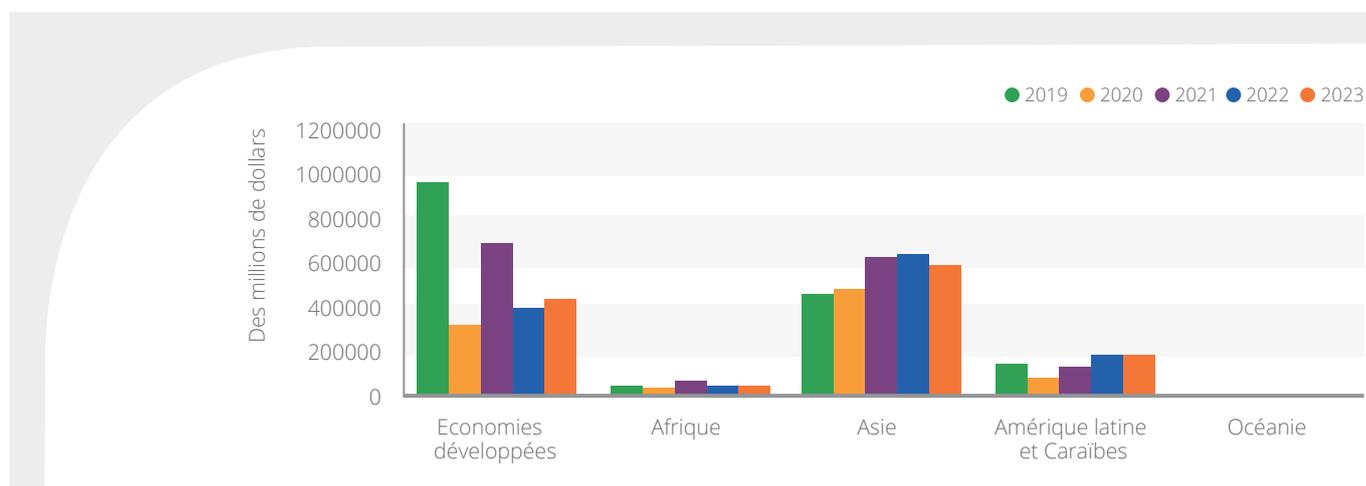


## 2.2. Affaires et finances nationales et internationales

### 2.2.1. Progrès

Les performances de l'Afrique en matière d'attraction des investissements privés depuis l'adoption du PAAA ont été modestes, puisqu'elle n'a capté que 4 % des flux mondiaux d'IDE (voir la figure 4).<sup>30</sup>

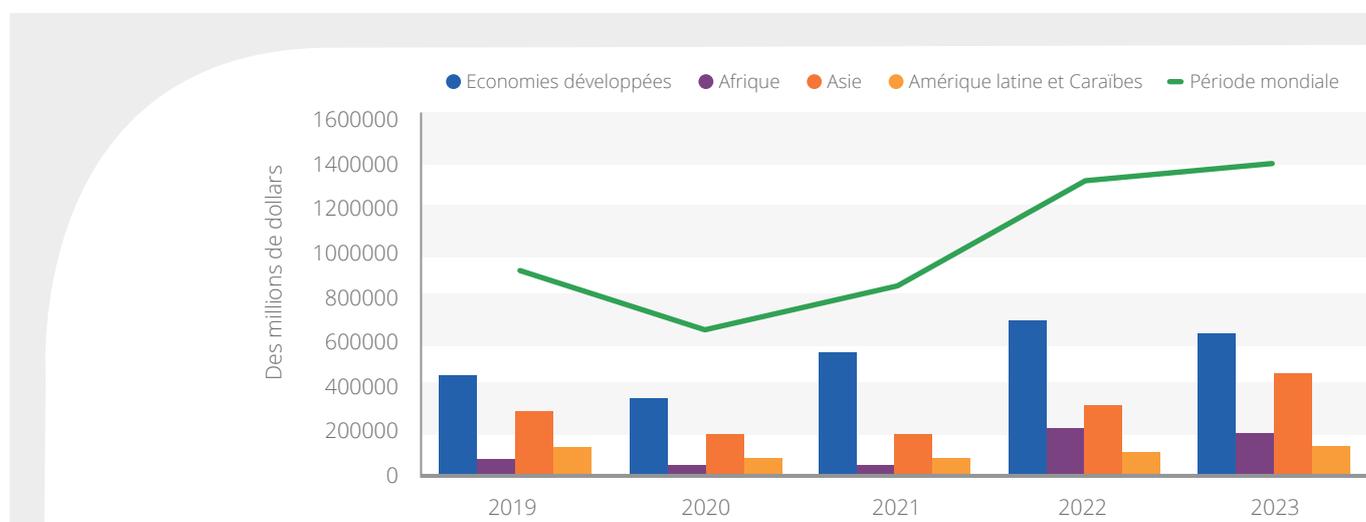
Figure 9: Flux d'IDE



Source : Compilation de données de WDI, consulté le 3 juillet 2024

Bien que les dépenses mondiales en capital pour les projets d'IDE aient atteint leur plus haut niveau depuis la crise financière de 2007-2008 (voir la figure 5), la participation du continent à cet essor a été limitée. Néanmoins, le continent a connu quelques développements positifs, en particulier dans les projets d'IDE de type « greenfield » dans les industries extractives et les infrastructures. Des pays comme le Nigeria, l'Afrique du Sud et l'Égypte sont ainsi devenus d'importantes destinations d'investissement. La seconde moitié de l'année a vu une reprise notable des fusions et acquisitions transfrontalières, sous l'impulsion des transformations de portefeuilles d'entreprises, des acquisitions liées à la responsabilité sociale des entreprises (ESG) et des efforts de numérisation, en particulier dans les secteurs de l'énergie renouvelable et des infrastructures.

Figure 10: Le plafond moyen des projets d'IDE a atteint son niveau le plus élevé depuis la crise financière mondiale.

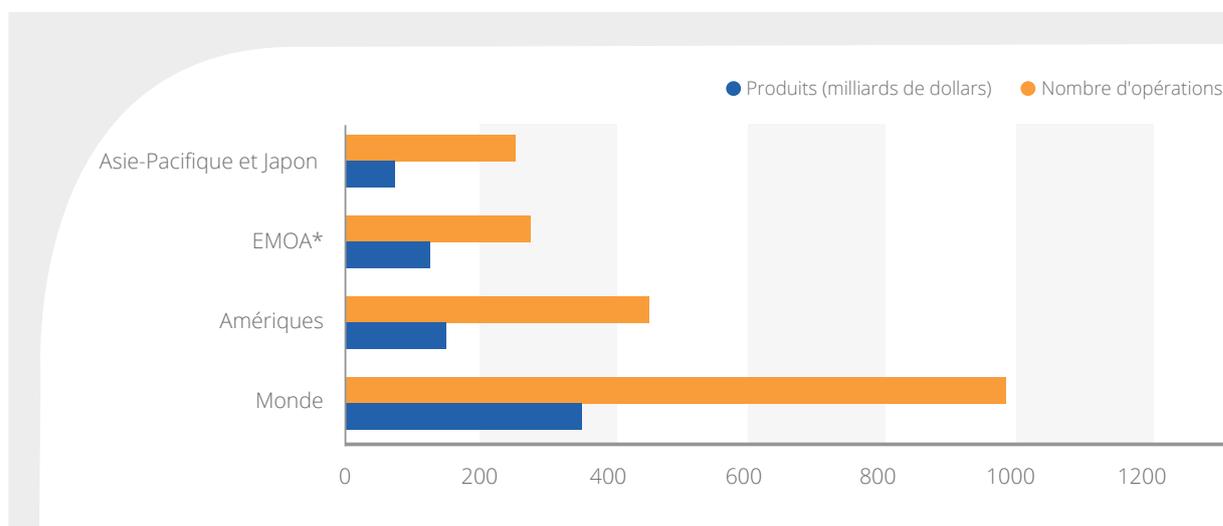


Source : Rapport sur l'investissement dans le monde 2024 | CNUCED

30 Department of Research and Information, Industrial Development Corporation. Economic Overview: Recent Developments in the Global and South African Economies. 18 July 2024. Available at: <https://www.idc.co.za/wp-content/uploads/2024/08/Economic-Overview-RI-Publication-External-Release-July-2024.pdf>.

Environ 1 % des prêts mondiaux pour le financement de projets ont été accordés à l'Afrique.<sup>31</sup> Comme le montre la figure 6, les prêts mondiaux pour le financement de projets ont diminué en raison des taux d'intérêt élevés, ce qui a encore réduit l'accès de l'Afrique au financement des infrastructures, notamment dans le secteur de l'électricité.

**Figure 11: Les prêts mondiaux pour le financement de projets ont diminué en raison des taux d'intérêt élevés**



\* Europe, Moyen-Orient et Afrique

Source : [LSEG Deals Intelligence, 2023](#)

L'inclusion financière est un point positif notable dans la mise en œuvre du PAAA. La pénétration bancaire en Afrique s'est nettement améliorée, passant de 29 % en 2014 à 40 % en 2021, et la pénétration de la téléphonie financière a connu une croissance impressionnante, passant de 34 % à 55 % au cours de la même période. Cependant, l'accès au crédit reste difficile, le crédit au secteur privé augmentant marginalement, passant de 31,5 % du PIB en 2014 à 34,1 % en 2020. Ce problème est particulièrement aigu en Afrique subsaharienne (26,8 % du PIB) par rapport à l'Afrique du Nord (41,4 % du PIB).<sup>32</sup>

Si les obligations à impact représentent une perspective prometteuse, leur contribution demeure modeste, l'Afrique n'y contribuant qu'à hauteur de 5,1 milliards de dollars<sup>33</sup> en obligations vertes à l'émission globale de 575 milliards de dollars en 2024.<sup>34</sup> Comme le montre la figure 7, l'accès au financement demeure une contrainte importante pour les entreprises africaines, seulement 34 % d'entre elles ayant accès à des prêts bancaires ou à des lignes de crédit, et devant faire face aux exigences de garantie les plus élevées au monde, à savoir 81 %.

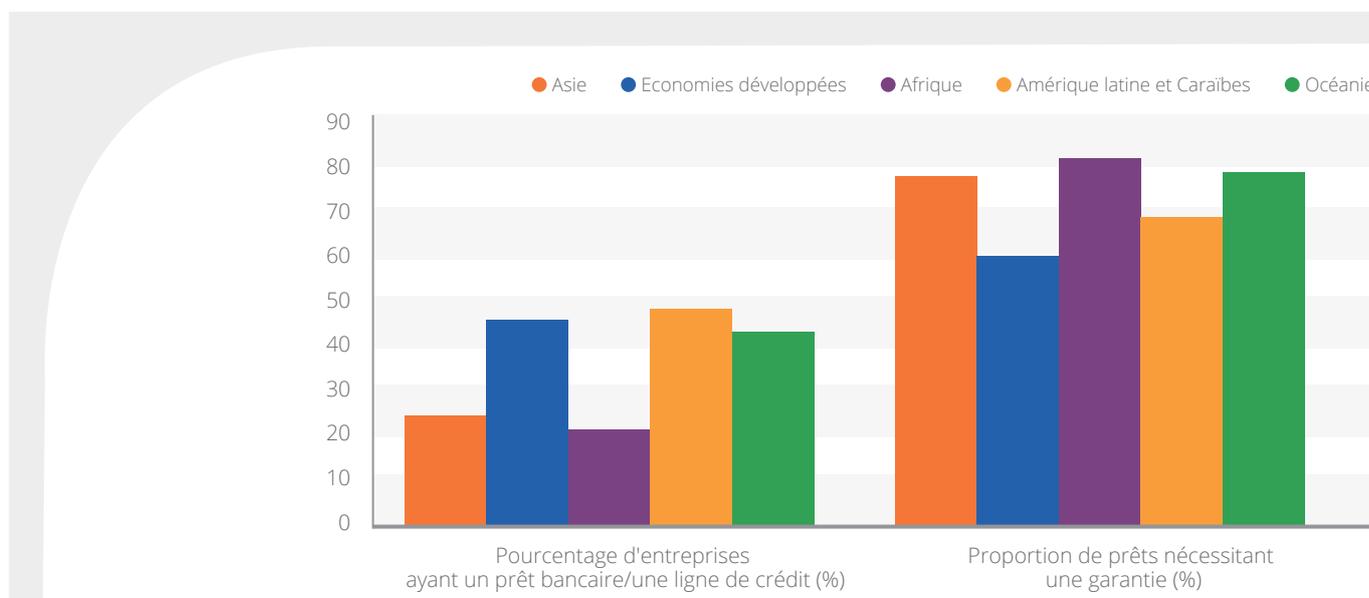
31 Moses, Oyintarelado. Who Finances Energy Projects in Africa? Carnegie Endowment for International Peace, 2023. Available at: <https://carnegieendowment.org/research/2023/11/who-finances-energy-projects-in-africa?lang=en>.

32 International Finance Corporation (IFC). Amplifying Africa's Entrepreneurial Spirit. 2023 Available at: <https://www.ifc.org/content/dam/ifc/doc/2023-delta/fig-factsheet-financial-inclusion-2023.pdf>.

33 Africa Policy Research Institute, <https://afripoli.org/easing-africas-climate-crisis-can-green-bonds-help-close-the-climate-finance-gap#:~:text=An%20overview%20of%20the%20green%20bond%20market%20in%20Africa&text=As%20the%20figure%20below%20shows,48%20billion%20for%20Latin%20America.>

34 <https://www.weforum.org/stories/2024/11/what-are-green-bonds-climate-change/>

**Figure 12 : L'accès aux prêts bancaires reste une contrainte majeure pour les entreprises**



Source : [World Bank Enterprise Surveys](#),

### 2.2.2. Défis

Plusieurs défis importants se posent à la mise en œuvre des objectifs du PAAA en matière de financement privé, le paysage mondial du financement de projets étant particulièrement préoccupant. La baisse de 8 %, avec 355 milliards de dollars pour 989 transactions en 2023, a affecté de manière disproportionnée les aspirations de développement du continent africain. Alors que le secteur mondial de l'énergie, en particulier les énergies renouvelables, a attiré 158 milliards de dollars pour 672 transactions, la part de l'Afrique dans les prêts de financement de projets mondiaux n'est que de 1 %. Ce chiffre illustre clairement l'écart entre les ambitions du PAAA et les réalités du marché dans un environnement marqué par la hausse des taux d'intérêt.

Un obstacle fondamental réside dans le sous-développement des marchés financiers nationaux, particulièrement aigu en Afrique subsaharienne. La faiblesse persistante du crédit au secteur privé témoigne de faiblesses structurelles profondément enracinées dans l'intermédiation financière. Ces défis sont aggravés par des marchés de capitaux locaux peu profonds et illiquides, des bases d'investisseurs institutionnels sous-développées et des cadres réglementaires qui peinent à s'adapter à des mécanismes de financement innovants. Le paysage du financement des entreprises est particulièrement inquiétant, les entreprises africaines étant confrontées

aux exigences de garantie les plus élevées au monde (81 %), ce qui limite considérablement leur accès aux services bancaires formels.

Les marchés de capitaux jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la mobilisation des ressources nationales en fournissant une plateforme structurée et efficace pour la collecte et l'allocation de ressources financières. Des marchés de capitaux peu développés et peu diversifiés limitent la capacité des pays africains à mobiliser des ressources nationales et à attirer des capitaux internationaux pour mettre en place des institutions fonctionnelles favorisant le développement durable. Le secteur de la finance durable est un autre sujet de préoccupation. La participation du continent reste minimale malgré l'élan mondial, avec seulement 1,96 milliard de dollars d'émissions d'obligations vertes. Cet engagement limité s'explique par une infrastructure de marché inadéquate, une capacité insuffisante de mesure de l'impact, des incertitudes réglementaires et des coûts de transaction prohibitifs. Ces contraintes sont particulièrement difficiles à surmonter étant donné le besoin urgent de financement pour le climat et le développement durable sur le continent.

Le défi le plus redoutable est peut-être le déficit annuel de financement substantiel de 850 milliards de dollars pour les objectifs de développement. Ce déficit reflète à la fois les contraintes de mobilisation des ressources nationales et l'accès limité au financement

international, créant ainsi un équilibre difficile entre la satisfaction des besoins sociaux immédiats et l'investissement dans le développement à long terme. La fragmentation des marchés africains ne fait qu'aggraver ces difficultés, malgré des initiatives telles que la ZLECAF. Des obstacles pratiques persistent dans l'harmonisation des cadres réglementaires, le développement d'infrastructures financières transfrontalières et la coordination des politiques d'investissement sur l'ensemble du continent.

### 2.2.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Pour renforcer l'investissement privé et le financement en Afrique, une attention immédiate est requise pour plusieurs domaines prioritaires pertinents.

Premièrement, il sera nécessaire de développer des marchés financiers nationaux solides et d'améliorer l'intermédiation financière, en particulier compte tenu des faibles niveaux de crédit du secteur privé (34,1 % du PIB) et des exigences élevées en matière de garanties (81 %). Il conviendra notamment de renforcer le secteur bancaire grâce à un environnement réglementaire favorable, d'encourager le développement de produits financiers sophistiqués et d'améliorer l'inclusion financière. Les exigences strictes en matière de garanties et les systèmes incomplets d'enregistrement des actifs limitent l'accès au crédit. Des registres appropriés sont donc essentiels.

Deuxièmement, il conviendra d'agir sur les facteurs de l'offre et de la demande qui contribuent au sous-développement des marchés de capitaux. Pour les petits pays, cet effort pourrait être facilité par l'adoption de normes régionales et l'intégration des infrastructures de marché. En outre, se tourner vers des sources de financement alternatives, telles que le

capital-investissement, pourrait élargir les possibilités de financement. Du côté de l'offre, la réduction des coûts élevés et des exigences réglementaires onéreuses encouragerait davantage d'institutions à lever des capitaux sur les marchés des capitaux. Les investisseurs ont besoin d'une notation souveraine pour évaluer le risque associé à l'émission d'obligations par des États souverains. Des notations souveraines moins élevées induisent une perception de risque élevé dans les marchés émergents et les pays en développement, ce qui est associé à la prime de risque de crédit que les investisseurs demandent pour détenir des obligations souveraines. Il est donc essentiel de renforcer les capacités en matière de notation souveraine afin d'aider les pays à mieux s'engager dans ce processus et à obtenir une notation qui reflète plus précisément leur capacité à rembourser leurs dettes. Du côté de la demande, il est essentiel d'élargir la base d'investisseurs au-delà des banques locales et de renforcer la capacité des investisseurs institutionnels nationaux à négocier des instruments à revenu fixe. L'approfondissement des marchés de capitaux, par exemple en développant des marchés obligataires en monnaie locale, pourrait grandement contribuer à la mobilisation de ressources supplémentaires pour financer une industrialisation verte et inclusive, ainsi que l'inclusion sociale et les infrastructures de promotion de la croissance, qui nécessitent des systèmes de garantie adéquats contre le risque de change et d'autres risques.

Troisièmement, tirer parti de la dynamique positive de l'inclusion financière numérique (croissance de l'argent mobile de 34 % à 55 %) pour élargir l'accès au financement, en particulier pour les entreprises mal desservies. Ces efforts devraient être soutenus par l'intégration des marchés régionaux par le biais de la ZLECAF, ce qui permettra de créer des économies d'échelle et d'attirer les investissements.

### Questions à discuter :

- Comment les pays africains peuvent-ils créer un environnement propice à l'investissement privé qui concilie les besoins de développement durable avec une marge de manœuvre politique suffisante pour la transformation industrielle, tout en réduisant les coûts élevés du capital et les risques de change ?
- Quelles mesures et instruments spécifiques permettront d'intensifier le financement mixte en Afrique, en particulier pour les pays les moins avancés, tout en garantissant un partage équitable des risques et une plus grande appropriation par les pays grâce à une meilleure préparation de la réserve de projets et au renforcement des capacités ?
- Comment les pays africains peuvent-ils renforcer leurs marchés de capitaux nationaux afin de stimuler la mobilisation des ressources nationales et d'attirer davantage de capitaux nationaux, régionaux et internationaux ?

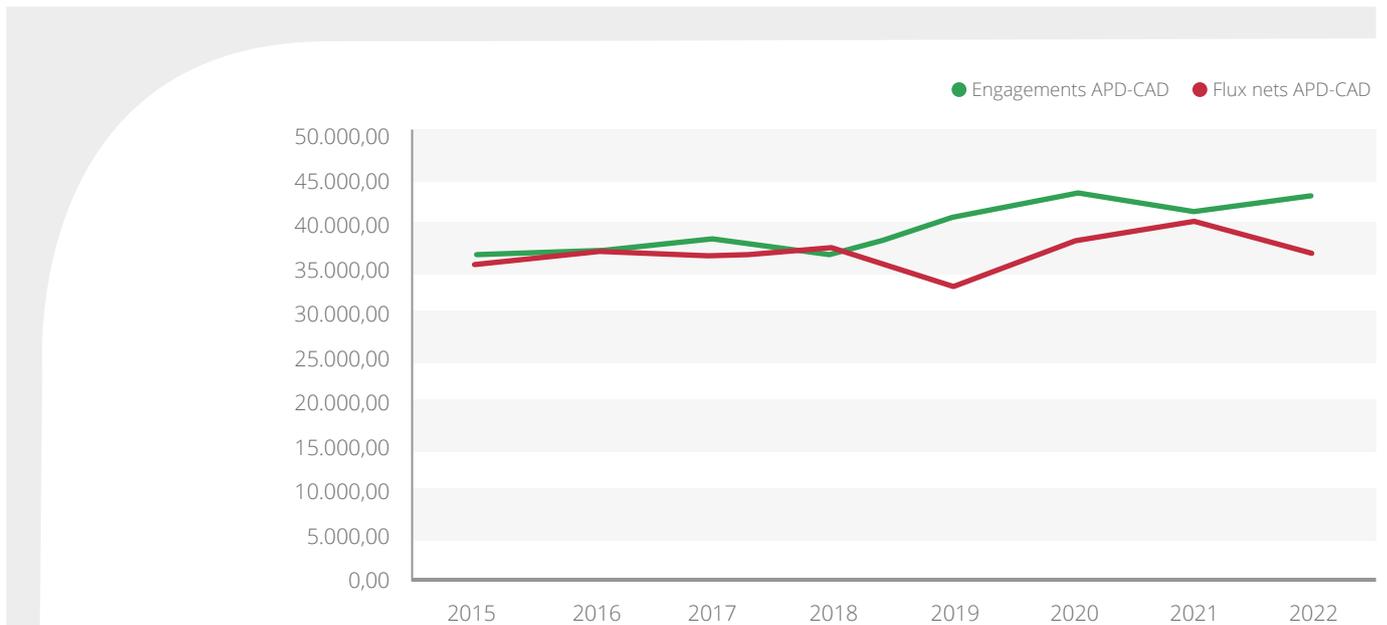


## 2.3. Coopération internationale pour le développement

### 2.3.1. Progrès

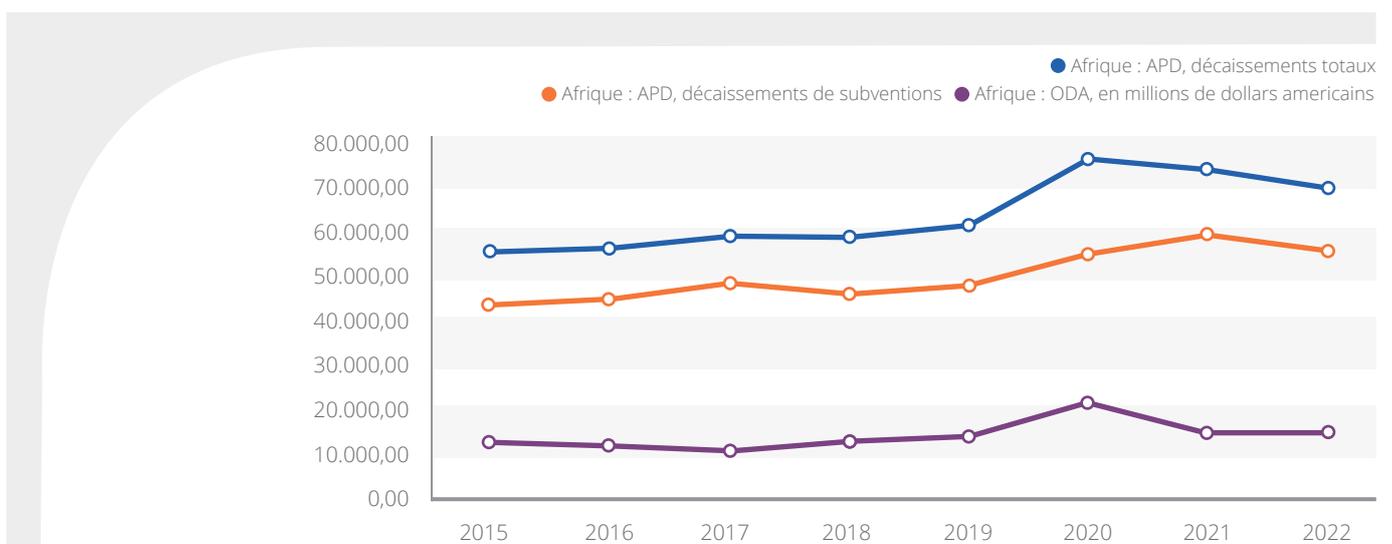
Alors que l'APD mondiale a atteint le chiffre remarquable de 211 milliards de dollars en 2022, provenant des membres du Comité d'aide au développement de l'OCDE, ce qui représente un doublement en termes réels depuis le début du millénaire, ce résultat masque des tendances inquiétantes pour l'Afrique. Le continent a en effet connu un déclin inquiétant de l'APD bilatérale, avec une réduction de 7,4 % en 2022, malgré une augmentation générale.<sup>35</sup> L'écart entre les montants engagés et les montants décaissés pour l'Afrique était d'environ 6,6 milliards de dollars (15 % du montant promis).<sup>36</sup>

Figure 13: Engagements et flux nets d'APD en faveur de l'Afrique, 2015-2022



Source : OECD DAC Countries, ODA Database

Figure 14: Décaissements de l'APD en faveur de l'Afrique 2015-2022, en millions de dollars américains



Source : Décaissements de l'aide (APD) aux pays et régions (CAD2A), base de données de l'OCDE

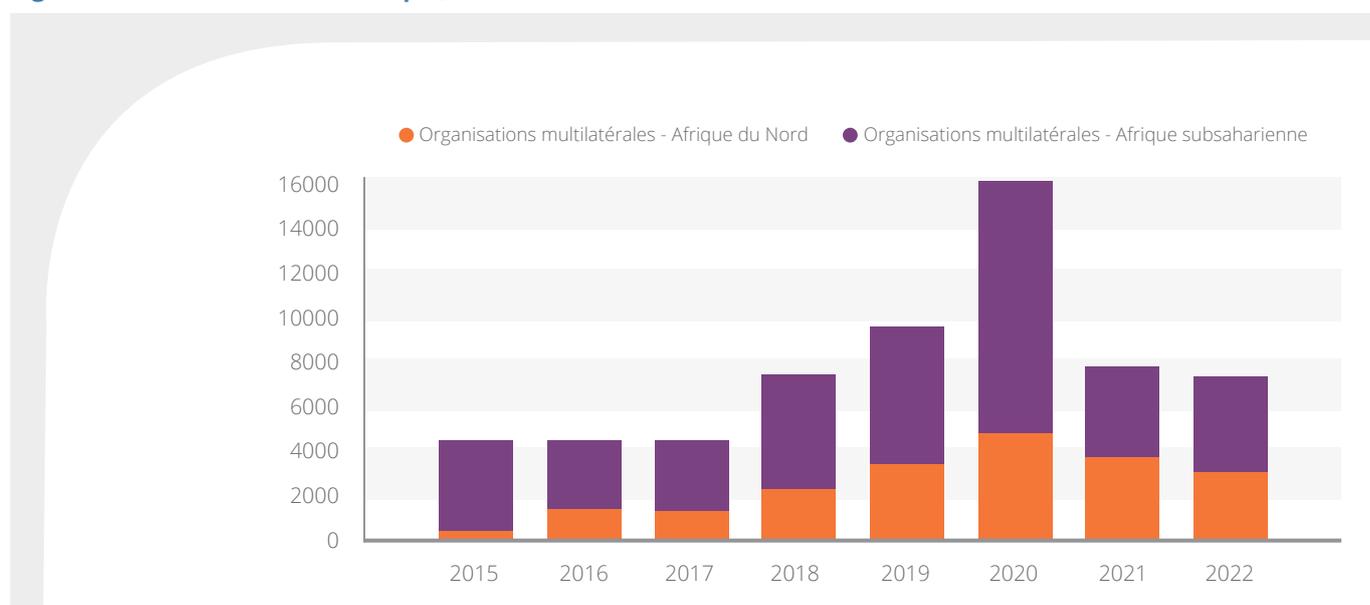
35 AUC/OECD. (2023). Africa's Development Dynamics 2023: Investing in Sustainable Development. AUC, Addis Ababa/OECD Publishing, Paris. Available from: <https://doi.org/10.1787/3269532b-en>.

36 OECD. ODA Trends and Statistics. Available at: <https://www.oecd.org/en/topics/sub-issues/oda-trends-and-statistics.html>.

Les changements dans les modalités de l'APD depuis 2015 ont eu un impact significatif sur l'allocation des ressources et sur la manière dont les pays les perçoivent. Une analyse critique révèle que si les volumes absolus d'APD ont augmenté, la part de l'Afrique dans l'APD totale est restée stagnante à environ 35,3 % depuis 2000. Cette stagnation suggère que les pays donateurs ont diversifié leur base de bénéficiaires sans tenir compte des besoins de développement, ce qui risque de compromettre l'accent mis par le PAAA sur l'orientation de l'aide vers les nations les plus vulnérables.

L'évolution des prêts des banques multilatérales de développement est contrastée. Les décaissements annuels ont connu une croissance significative, passant de 58 milliards de dollars en 2015 à 96 milliards de dollars en 2022. Toutefois, ce chiffre global masque une tendance préoccupante concernant le financement concessionnel, qui a chuté de manière précipitée, passant de 35 % du total des prêts des banques multilatérales de développement (BMD) en 2004 à seulement 13 % en 2022.<sup>37</sup>

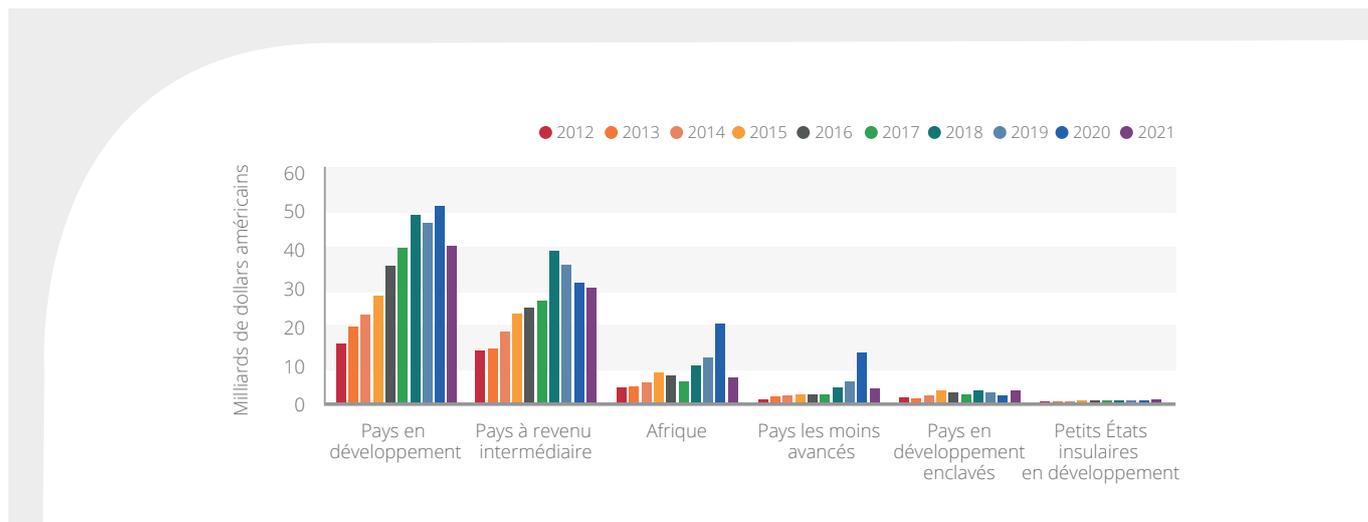
**Figure 15: Prêts des BMD à l'Afrique, 2015-2022**



La mobilisation de financements privés par le biais de mécanismes mixtes a connu une croissance régulière, avec une augmentation annuelle moyenne de 12,55 % entre 2012 et 2022, pour atteindre 61,5 milliards de dollars.

37 Neunuebel, Carolyn, Thwaites, Joe, Laxton, Valerie, and Alayza, Natalia. The Good, the Bad and the Urgent: MDB Climate Finance in 2022. World Resources Institute, December 1, 2023. Available at: <https://www.wri.org/insights/mdb-climate-finance-joint-report-2022#:~:text=MDBs%20took%20a%20step%20in,amount%20it%20reported%20in%202021.>

**Figure 16: Montants mobilisés auprès du secteur privé par les interventions de financement du développement social, 2012-2021**

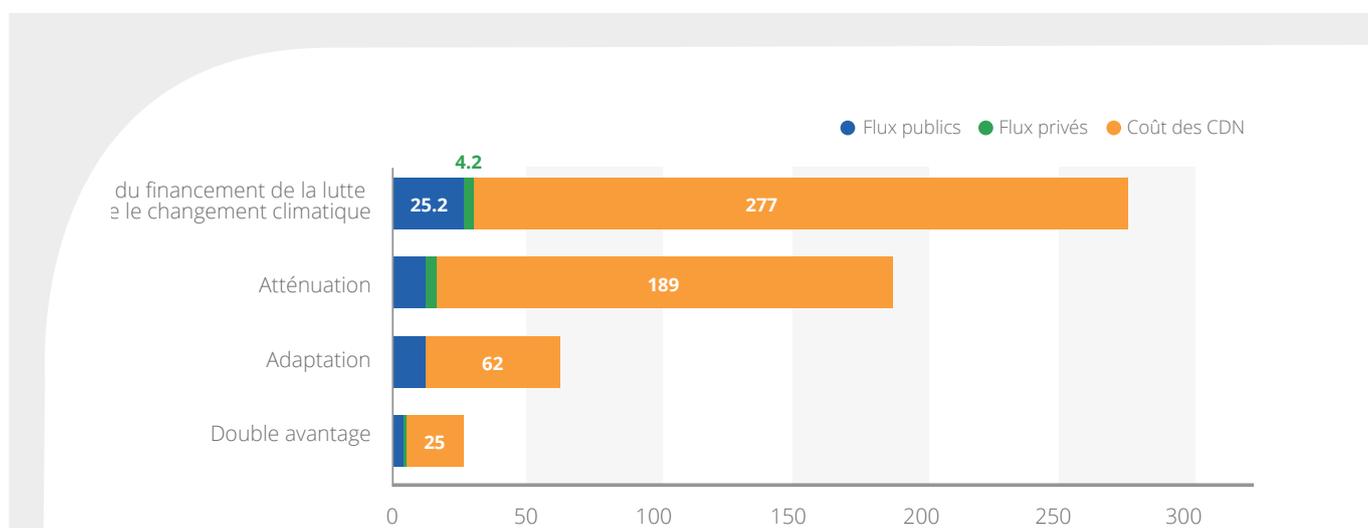


Source : OECD 2023

La concentration du financement mixte dans les secteurs de l'énergie et de la banque (55,5 % de la mobilisation totale), alors que les secteurs sociaux ne reçoivent que 5,6 % du financement, met en évidence un décalage important avec les besoins de développement globaux. En outre, la part de l'Afrique dans le financement privé mobilisé, qui s'élève à 34 % (soit 16,5 milliards de dollars par an en 2018-2020), démontre à la fois le potentiel et les limites des approches actuelles du financement mixte.

Ce qui est peut-être le plus préoccupant, c'est l'écart considérable dans la mobilisation de ce financement. En effet, le total des flux de financement climatique vers l'Afrique ne représente que 11 % des 277 milliards de dollars estimés nécessaires chaque année pour financer les contributions déterminées au niveau national et atteindre les objectifs de développement durable. Le flux annuel actuel de 29,5 milliards de dollars souligne le déficit important dans la mise en œuvre de la vision du PAAA d'un financement du développement sensible au climat.

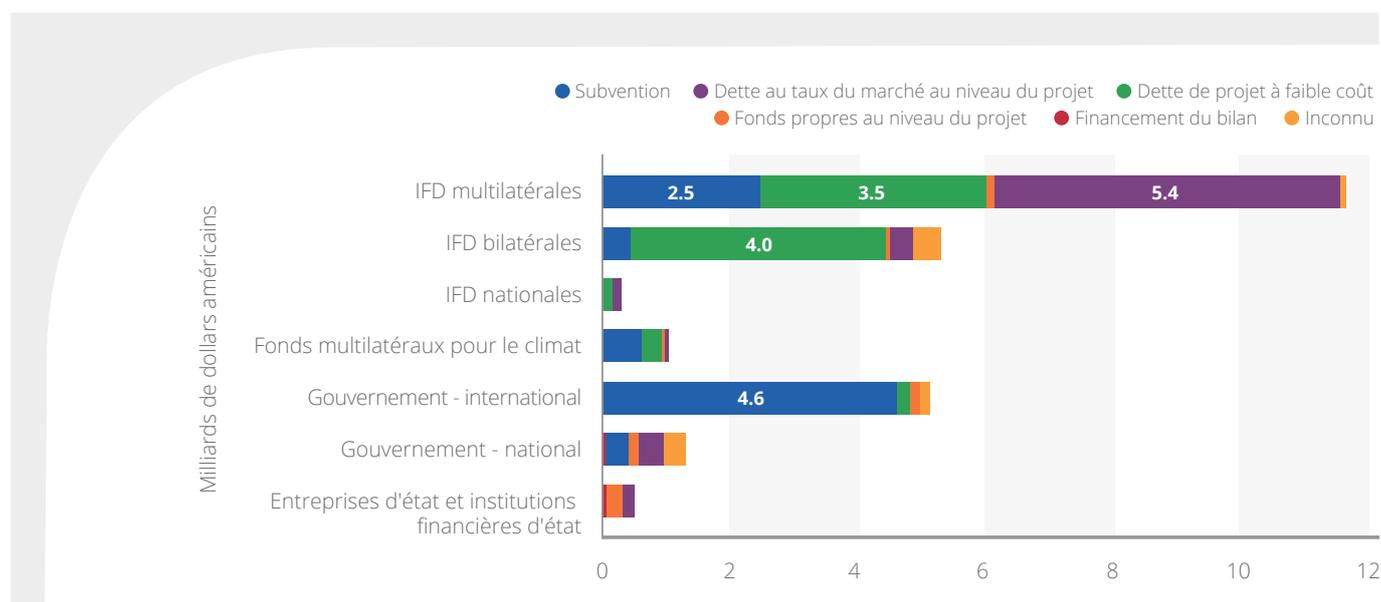
**Figure 17: Flux financiers privés et publics pour le climat par rapport au coût total par utilisation du climat en Afrique**



Source : 2022 Impact Report - CPI

La répartition du financement climatique révèle des difficultés supplémentaires pour parvenir à un soutien équilibré en faveur de l'adaptation et de l'atténuation. Alors que 49 % (14,6 milliards de dollars) soutiennent les efforts d'atténuation et 39 % (11,4 milliards de dollars) financent des initiatives d'adaptation, le volume global reste terriblement insuffisant compte tenu des vulnérabilités climatiques de ce continent.

**Figure 18: Financement public international de la lutte contre le changement climatique par des acteurs et des instruments publics en Afrique**



Source : 2022 Impact Report - CPI

La prédominance des instruments de prêt (56 %) sur les subventions (30 %) dans le financement de la lutte contre le changement climatique soulève des inquiétudes quant à la viabilité de la dette, en particulier pour les économies les plus vulnérables du continent africain. En outre, la faible contribution des gouvernements africains (4 %) souligne les difficultés à mobiliser les ressources nationales pour l'action climatique.

L'évolution de la coopération Sud-Sud depuis 2015 représente toutefois un point positif dans la mise en œuvre de la vision du PAAA pour des partenariats de développement diversifiés. L'émergence de plateformes telles que les forums BRICS (Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud) et IBSA (Inde, Brésil et Afrique du Sud) a créé de nouveaux canaux pour la mobilisation des ressources et l'échange de connaissances. Toutefois, l'absence de cadres de mesure normalisés rend difficile l'évaluation précise de l'impact de ces initiatives.

### 2.3.2. Défis

Les défis posés par la mise en œuvre du troisième domaine d'action du PAAA sont considérables et nuisent fortement à la capacité de l'Afrique à tirer parti de la coopération internationale en matière de développement. L'insuffisance persistante de l'aide publique au développement compromet l'ensemble du cadre, puisque seuls quatre pays du CAD atteindront l'objectif de 0,7 % du revenu national brut en 2022. Ce défi est aggravé par un changement troublant dans l'allocation de l'APD, les coûts des réfugiés et l'aide humanitaire des donateurs passant de 9 % à 25 % depuis 2000, tandis que le soutien budgétaire reste négligeable à 3,35 %.

L'inclusion des coûts des réfugiés, de l'allègement de la dette et des dons de vaccins a gonflé les chiffres de l'APD de 30,9 milliards de dollars (15 %), masquant la véritable affectation des fonds aux priorités de développement à long terme. En termes réels, l'APD a plus que doublé par rapport au début du millénaire. Néanmoins, des inquiétudes subsistent quant à l'augmentation des dépenses d'aide humanitaire, qui pourrait réduire le soutien aux investissements à long terme et à d'autres priorités de développement dans

les pays les plus exposés aux crises. Cela souligne la nécessité urgente d'augmenter le montant total de l'APD afin de garantir que des ressources supplémentaires soient disponibles pour faire face aux défis croissants et que ces ressources soient dirigées de manière appropriée vers les pays qui en ont le plus besoin. En outre, l'accent actuel mis sur la quantité de l'APD, plutôt que sur sa qualité, a créé une dynamique préjudiciable. Les pays donateurs justifient souvent leur incapacité à atteindre les objectifs quantitatifs en se concentrant sur des initiatives très visibles, mais à court terme, principalement dans les secteurs de l'aide humanitaire et des services sociaux. Si ces actions répondent à certains problèmes immédiats, elles ne contribuent guère à la mise en place des cadres politiques et institutionnels nécessaires au développement durable.

Les banques multilatérales de développement sont elles aussi confrontées à des contraintes pressantes. Leur capacité à répondre aux besoins croissants d'investissement du continent africain est sévèrement limitée par la stagnation des capitaux. La forte baisse des financements concessionnels, qui sont passés de 35 % à 13 % en vingt ans, affecte particulièrement les économies vulnérables, ce qui va directement à l'encontre de l'objectif de financement durable du PAAA.

Les mécanismes de financement mixte n'ont pas eu l'impact escompté, les ressources étant fortement orientées vers les secteurs à faible risque et les pays à revenu intermédiaire. L'allocation minimale aux investissements dans le secteur social (5,6 %) témoigne de la tension fondamentale entre la viabilité commerciale et les objectifs de développement. Par ailleurs, la coopération Sud-Sud, malgré son potentiel, est confrontée à des influences hégémoniques émergentes et à des problèmes de transparence, ce qui limite son efficacité en tant que canal de financement alternatif.

Le financement de la lutte contre le changement climatique illustre peut-être le mieux ces difficultés de mise en œuvre. Le flux annuel actuel de 29,5 milliards de dollars représente à peine un dixième des besoins de l'Afrique, estimés à 277 milliards de dollars. La prédominance des prêts sur les subventions (56 % contre 30 %) soulève de sérieuses inquiétudes quant à la viabilité de la dette, tandis que les processus de demande complexes créent des obstacles supplémentaires pour les pays dont les capacités institutionnelles sont limitées.

Ces défis sont encore amplifiés par des faiblesses institutionnelles systémiques, notamment une faible capacité de préparation des projets, une coordination insuffisante entre les partenaires de développement et une inadéquation entre l'aide internationale et les priorités nationales. Le paysage fragmenté de la coopération au développement engendre des inefficacités qui se font particulièrement sentir face aux défis de développement complexes requérant des réponses coordonnées. Ensemble, ces obstacles limitent considérablement les progrès de l'Afrique dans la réalisation de la vision du PAAA, soulignant le besoin urgent de réformes globales dans le domaine de la coopération internationale au développement.

### **2.3.3. Pistes de solution et questions stratégiques**

Pour la coopération internationale en matière de développement en Afrique, une restructuration fondamentale est nécessaire plutôt que des ajustements progressifs. La communauté internationale doit repenser les mécanismes de fourniture de l'APD en établissant des cadres de responsabilité clairs qui soient en adéquation avec les priorités de développement nationales. Il s'agit notamment d'élaborer des critères d'attribution transparents, de rationaliser les systèmes d'établissement de rapports et de renforcer l'appropriation par les pays. Les mécanismes d'aide budgétaire directe devraient être renforcés par des systèmes de suivi solides qui allient responsabilisation et réduction de la charge administrative.

Pour renforcer le financement du développement, il faut honorer les engagements en matière d'aide publique au développement, veiller à ce que les fonds promis soient entièrement décaissés et libérés, et fournir des ressources concessionnelles qui soutiennent les objectifs de développement durable. Toute insuffisance de l'APD représente une obligation financière qui ne doit pas être compensée par un allègement de la dette ou des fonds non décaissés. L'APD doit être stratégiquement alignée sur les priorités nationales de développement afin de maximiser son impact, notamment en se concentrant sur les financements concessionnels à haut rendement qui soutiennent les biens et services publics essentiels.

Les efforts déployés pour encourager le mixage, notamment par l'APD, n'ont pas réussi à catalyser l'investissement privé à grande échelle, malgré quelques progrès dans la mobilisation de fonds privés à l'aide de fonds publics. Il est nécessaire d'adopter une nouvelle approche du financement mixte, guidée par

les principes énoncés dans l'agenda d'Addis. L'accent doit être mis sur l'impact sur le développement, plutôt que sur la quantité ou le degré d'effet de levier, qui favorise souvent les projets à faible risque ayant un impact moindre sur le développement. Pour que le financement mixte puisse réaliser son potentiel, de nouveaux cadres doivent être établis afin d'équilibrer la viabilité commerciale et l'impact sur le développement, en particulier dans les secteurs mal desservis. Il s'agit notamment de mettre en place des mesures d'impact normalisées, des mécanismes d'accès simplifiés pour les pays à faible capacité et des accords de partage des risques novateurs qui attirent les capitaux privés vers les secteurs sociaux.

En outre, les BMD doivent évoluer au-delà de leurs modèles opérationnels actuels en élargissant leur base de capital et en mettant en place des mécanismes de financement innovants qui donnent la priorité

à l'impact sur le développement. Cette évolution nécessite des procédures d'accès simplifiées, des exigences harmonisées en matière de rapports et une meilleure coordination entre les partenaires de développement. Les cadres futurs devraient mettre l'accent sur les capacités de déploiement rapide tout en maintenant une gestion prudente des risques.

L'architecture du financement du climat doit être reconstruite autour de mécanismes de financement intégrés combinant les objectifs en matière de climat et de développement. Il s'agit notamment de mettre en place des points d'accès unifiés, des procédures de demande normalisées et des combinaisons d'instruments flexibles adaptées à la situation des pays. Des mécanismes de mise en commun régionaux pourraient aider les petits pays à surmonter les obstacles liés à l'échelle.

### Questions à débattre :

- Comment la communauté internationale peut-elle restructurer l'APD et les opérations des BMD afin de faire coïncider les promesses d'APD avec les décaissements ?
- Quelles réformes spécifiques de l'architecture mondiale du financement climatique permettraient aux pays africains d'accéder à leur juste part des 277 milliards de dollars de besoins annuels, tout en assurant un équilibre approprié entre les dons et les prêts, et comment ces réformes pourraient-elles être mises en œuvre au cours des cinq prochaines années ?
- Comment pouvons-nous créer un cadre efficace pour le financement mixte garantissant des investissements efficaces dans le secteur social, l'appropriation par les pays et un impact clair sur le développement, tout en maintenant la viabilité commerciale ?



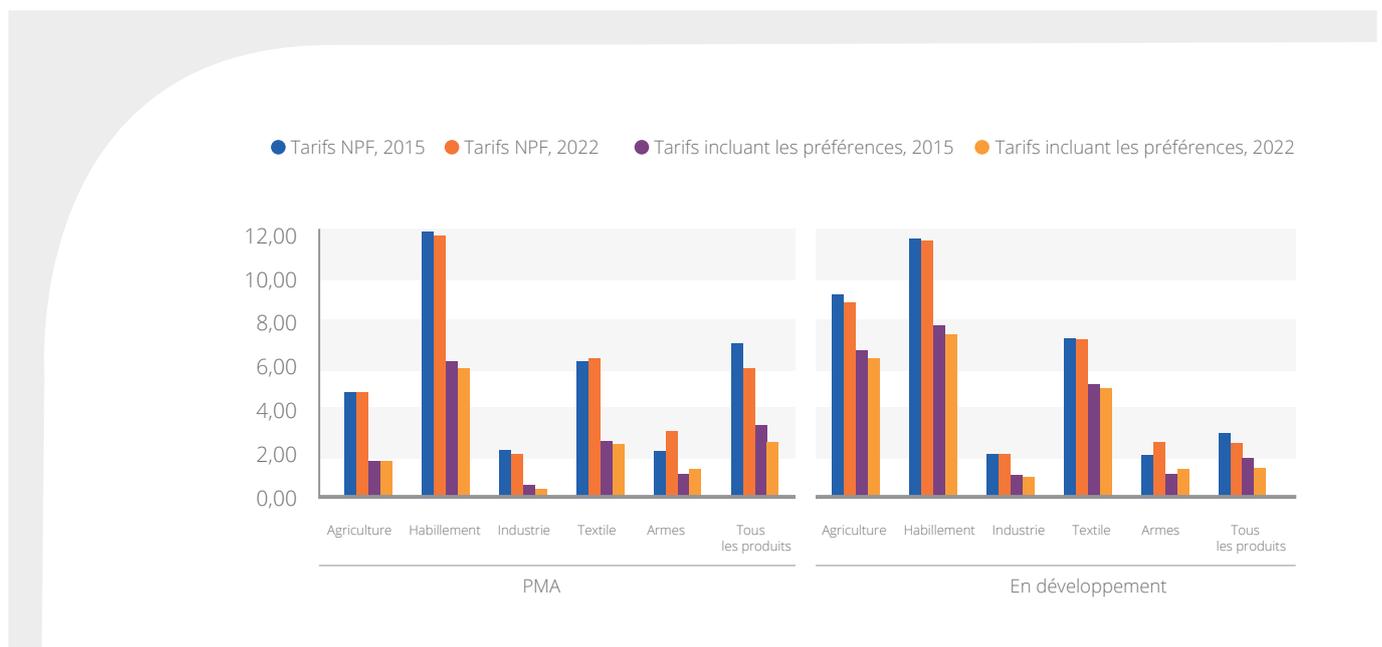
## 2.4. Le commerce, moteur du développement

### 2.4.1. Progrès

Depuis le début du millénaire, l'Afrique affiche une expansion commerciale remarquable, avec des exportations plus que quadruplées, passant de 142,9 milliards de dollars en 2000 à 667,2 milliards de dollars en 2022.<sup>38</sup> Cette croissance a fait du commerce la principale source de devises du continent, éclipçant largement les autres flux financiers, y compris l'aide

publique au développement (53 milliards de dollars).<sup>39</sup> les investissements directs étrangers (54 milliards de dollars),<sup>40</sup> et les envois de fonds (96,9 milliards de dollars).<sup>41</sup> Cette croissance impressionnante en termes absolus masque toutefois une marginalisation persistante dans le commerce mondial, la part du continent africain dans les exportations mondiales restant faible (2,8 % en 2022). Les progrès en matière de mise en œuvre des régimes d'accès préférentiel aux marchés pour les pays les moins avancés sont modestes, bien qu'inférieurs aux ambitions du programme d'action d'Accra.

**Figure 19: Droits de douane moyens, pondérés en fonction des échanges, appliqués aux pays en développement et aux PMA**



Source : Calculs de la CNUCED basés sur le Rapport sur le commerce et le développement 2024 Calculs de la CNUCED basés sur le Rapport sur le commerce et le développement 2024 | CNUCED, ITC (2024) et Rapport annuel de l'OMC 2024 .

L'analyse des structures tarifaires révèle que les PMA sont confrontés à des tarifs d'importation relativement stables de la part des pays développés depuis 2015, avec des taux préférentiels de 2,4 % et des tarifs de la nation la plus favorisée de 5,7 % en 2022. Pour les pays en développement en général, les tarifs préférentiels à l'importation s'élevaient à 1,3 % en 2022, soit une faible réduction de 0,4 point de pourcentage par rapport aux niveaux de 2015.

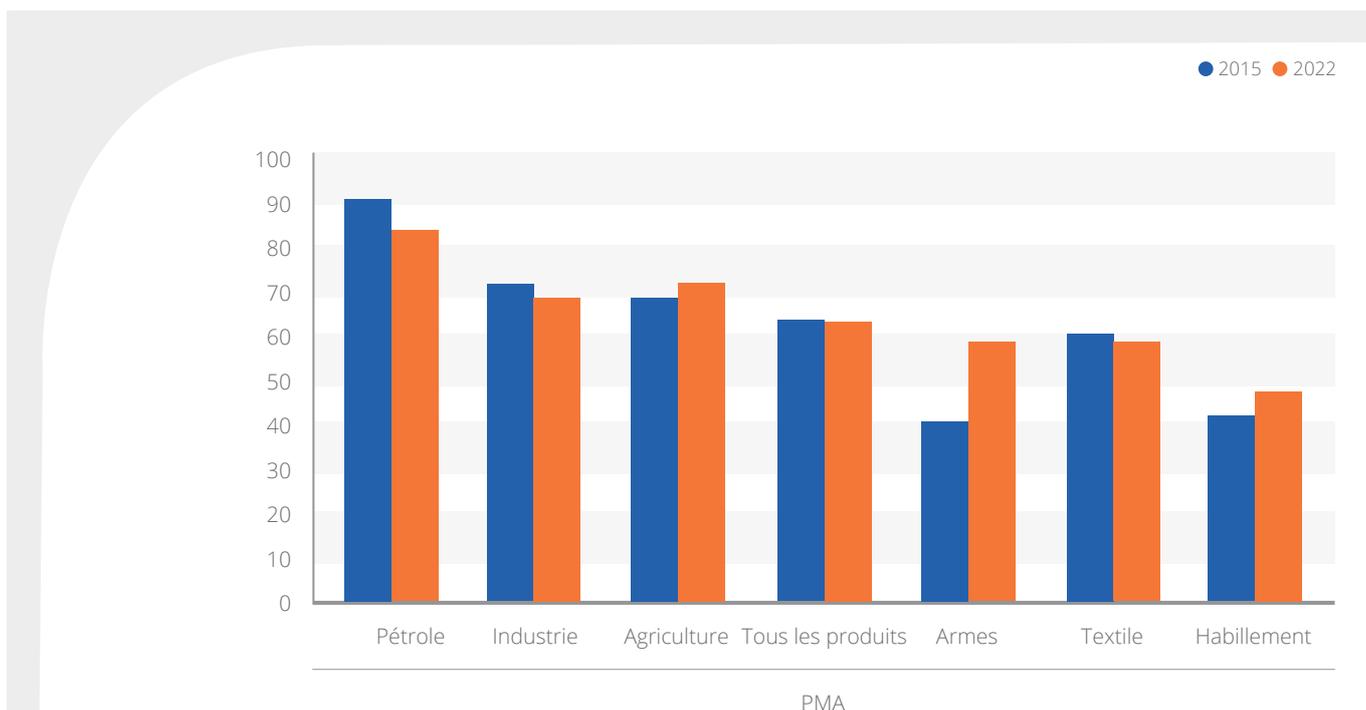
38 UNCTADSTAT. Data Hub. Available from: <https://unctadstat.unctad.org/EN/>. (4 November 2024)

39 Harcourt, Sara, and Rivera, Jorge. Official Development Assistance (ODA) One Data & Analysis. Available at: <https://data.one.org/>.

40 United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). World Investment Report: Investment Facilitation and Digital Government Overview. 2024. UNCTAD/WIR/2024. Available at: [https://unctad.org/system/files/official-document/wir2024\\_overview\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/wir2024_overview_en.pdf).

41 Migration Data Portal. Annual Remittance Inflows in 2022. Available from: [https://www.migrationdataportal.org/international-data?t=2022&i=remit\\_inflows&m=1&rm49=2](https://www.migrationdataportal.org/international-data?t=2022&i=remit_inflows&m=1&rm49=2). (4 November 2024)

**Figure 20: Part des produits bénéficiant d'un accès au marché en franchise de droits pour les PMA**



Source : Calculs de la CNUCED basés sur le Rapport sur le commerce et le développement 2024 | CNUCED (2024), et le Rapport annuel 2024 de l'OMC.

La portée de l'accès au marché en franchise de droits pour les pays les moins avancés (PMA) est restée relativement stable, couvrant 62,9 % des lignes tarifaires pour tous les produits en 2022, les produits agricoles et industriels bénéficiant des proportions les plus élevées, soit 72 % et 68,8 % respectivement. Cette stabilité de la couverture suggère des progrès limités dans l'expansion de l'accès préférentiel depuis l'adoption du PAAA.

La part des produits de base dans les exportations extracontinentales reste extraordinairement élevée, à 82 % en 2022, un chiffre qui n'a que très peu évolué en vingt ans. L'analyse de la CNUCED est particulièrement

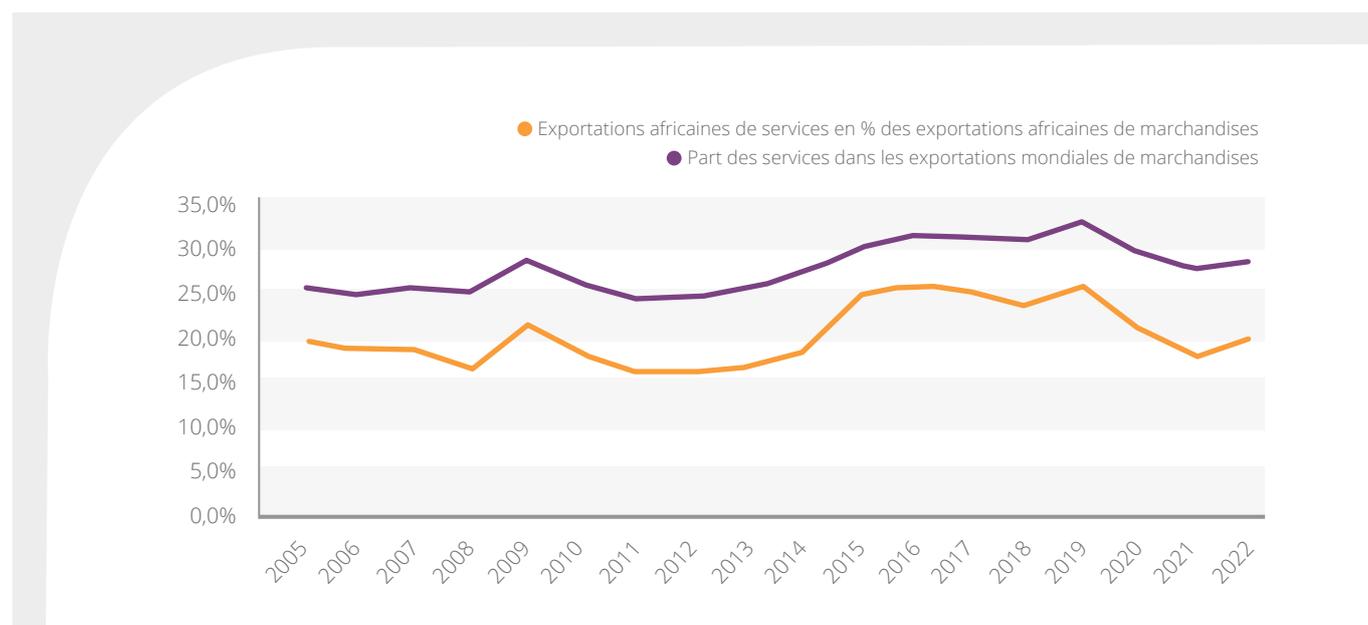
décevante, suggérant qu'il faudrait 190 ans pour que le pays moyen dépendant des produits de base réduise de moitié l'écart entre sa part actuelle d'exportation de produits de base et celle des nations non dépendantes des produits de base.<sup>42</sup>

Le rôle du secteur des services dans le commerce extérieur africain est plus nuancé qu'il n'y paraît. La part des services dans le PIB et le commerce de marchandises est restée relativement stable, mais il semble que le développement du commerce des services en Afrique en soit encore à ses balbutiements par rapport à d'autres régions.

42 UNCTAD. Commodities and Development Report 2021 – Escaping from the Commodity Dependence Trap through Technology and Innovation. 2021. Available at [https://unctad.org/system/files/official-document/ditccom2021d1\\_en.pdf](https://unctad.org/system/files/official-document/ditccom2021d1_en.pdf)

L'analyse de la CNUCED s'appuie sur des données empiriques couvrant la période 1995-2018 et porte sur 206 pays et territoires. Au cours de la période étudiée, 95 % des pays dépendants des produits de base sont restés dans ce groupe. Les auteurs ont conclu que la probabilité qu'un pays fortement dépendant des produits de base devienne non dépendant des produits de base au cours de la période de 24 ans était très faible.

Figure 21: Part des services dans le commerce, 2005-2022



Source : OMC (2023), [https://www.wto.org/english/res\\_e/booksp\\_e/trade\\_in\\_services\\_and\\_development\\_e.pdf](https://www.wto.org/english/res_e/booksp_e/trade_in_services_and_development_e.pdf)

La création de la zone de libre-échange continentale africaine représente une étape importante dans la mise en œuvre des objectifs d'intégration régionale de l'Agenda 2063. Les projections de la Commission économique pour l'Afrique suggèrent qu'une croissance potentielle de 34 % du commerce intra-africain est attendue d'ici 2045, avec des avantages particuliers prévus dans les secteurs manufacturiers, notamment l'agroalimentaire, les produits chimiques et les textiles. Toutefois, le rythme de mise en œuvre a été progressif depuis le lancement officiel des échanges en janvier 2021, les premiers échanges préférentiels n'ayant été enregistrés qu'après le lancement de l'Initiative pour le commerce guidé en octobre 2022.

Par ailleurs, le Programme de développement des infrastructures en Afrique (PIDA) de l'Union africaine témoigne à la fois de l'ambition et des défis liés au développement d'infrastructures propices au commerce. Les recherches menées par Coulibaly et Fontagné démontrent que les flux commerciaux au sein de l'Union économique et monétaire ouest-africaine pourraient être 3,2 fois plus élevés si les routes interétatiques étaient entièrement pavées.<sup>43</sup> De même, des études suggèrent que la modernisation et l'entretien coordonnés du réseau routier pourraient accroître le commerce intra-africain de 18 % par an sur une période de 15 ans. Toutefois, la mise en œuvre reste un défi de taille, puisque seuls 38 % des 409 projets du PIDA ont atteint le stade de la construction ou de l'exploitation depuis 2012.

Le rôle de l'Afrique dans le système commercial multilatéral s'est renforcé, avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dont le nombre de membres est passé de 38 pays africains en 2000 à 44 actuellement, auxquels s'ajoutent neuf États observateurs. Toutefois, le succès limité du système dans l'élargissement de l'accès au marché agricole aux économies à haut revenu représente une déception importante dans la mise en œuvre des objectifs commerciaux multilatéraux du PAAA.

L'évolution des structures du commerce mondial a entraîné une diversification des destinations des exportations des pays en développement, 54 % d'entre elles étant désormais dirigées vers d'autres pays en développement, selon les données de la CNUCED. Cette évolution, combinée aux discussions émergentes sur la régionalisation de la chaîne d'approvisionnement, présente à la fois des opportunités et des défis pour la mise en œuvre de la vision du PAAA en matière d'intégration commerciale du continent africain.

## 2.4.2. Défis

La mise en œuvre par l'Afrique de la vision du développement commercial du PAAA se heurte à de profonds obstacles structurels. En premier lieu, les accords d'accès préférentiel au marché, bien qu'apparemment avantageux, se sont largement révélés inefficaces pour les pays les moins avancés. Malgré les initiatives de franchise de droits et de

43 Coulibaly, S., and Fontagne, L. 'Road Network Upgrading and Overland Trade Expansion in Sub-Saharan Africa.' *Review of Development Economics*, 23, 2006, pp. 33-53.

quotas, les exclusions stratégiques de produits limitent considérablement leur valeur pratique, tandis que les PMA continuent de se débattre avec des droits de douane NPF substantiels de 5,7 % à partir de 2022. Les règles d'origine complexes entravent particulièrement la participation des PMA africains aux chaînes de valeur régionales, sapant leur capacité à s'approvisionner en intrants auprès des pays voisins.

Le système commercial multilatéral n'a pas réussi à améliorer significativement l'accès aux marchés agricoles. Au-delà de l'accord sur la facilitation des échanges de 2017, les progrès réalisés au sein de l'Organisation mondiale du commerce n'ont pas permis de répondre aux préoccupations commerciales fondamentales de l'Afrique. De plus, de nouvelles mesures telles que la taxe carbone et les règlements sur la déforestation de l'Union européenne risquent de créer de nouveaux obstacles aux exportations africaines vers les marchés à revenu élevé.<sup>44</sup> La dépendance persistante du continent à l'égard des produits de base, qui représentent 82 % de ses exportations extracontinentales, témoigne de l'ampleur du défi que représente la diversification. L'évaluation de la CNUCED, qui donne à réfléchir, indique qu'une réduction significative de la dépendance à l'égard des produits de base nécessiterait 190 ans au rythme actuel, et illustre de manière frappante l'ampleur de cette limitation structurelle.<sup>45</sup>

Si la ZLECAf est prometteuse, sa mise en œuvre a rencontré des obstacles considérables. Le report du début des échanges préférentiels à octobre 2022, soit bien après le lancement officiel, témoigne de la complexité de la mise en œuvre des politiques. Les contraintes en matière d'infrastructures ont particulièrement entravé les efforts de facilitation des échanges, comme en témoigne le faible taux de réussite du Programme pour le développement des infrastructures en Afrique : seuls 38 % de ses 409 projets ont atteint le stade de la construction ou de l'exploitation depuis 2012.<sup>46</sup>

### 2.4.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Premièrement, les mécanismes d'accès au marché doivent être profondément révisés. Il s'agit notamment de simplifier les exigences en matière de règles d'origine, en particulier dans le cadre de la zone de libre-échange des Amériques, et de mettre en place des procédures normalisées permettant une participation transparente à la chaîne de valeur régionale. L'accent doit être mis sur la création de solutions pratiques et applicables plutôt que sur des cadres réglementaires complexes.

Pour accélérer le développement des infrastructures, il faut recourir à des mécanismes de financement innovants et à des partenariats public-privé. Il faut pour cela dépasser les approches traditionnelles de mise en œuvre des projets et adopter des modèles de livraison rapide permettant d'atteindre les objectifs du PIDA de manière plus efficace. Les mécanismes de coordination régionale doivent être renforcés pour garantir que le développement des infrastructures s'aligne sur les corridors commerciaux et les besoins de la chaîne de valeur.

Le financement du commerce doit être repensé grâce à de nouveaux instruments qui favorisent davantage les PME africaines. Il s'agit notamment de développer des mécanismes de partage des risques, d'étendre les plateformes numériques de financement du commerce et de créer des instruments spécialisés pour le financement de la chaîne de valeur. Les institutions financières régionales devraient jouer un rôle plus important dans la fourniture de solutions de financement du commerce adaptées au marché africain.

La mise en œuvre de la ZLECAF devrait se concentrer sur des étapes pratiques et réalisables qui apportent des avantages immédiats tout en permettant d'atteindre des objectifs à plus long terme. Il s'agit notamment d'accélérer l'harmonisation des normes, de développer des plateformes numériques de facilitation du commerce et de mettre en place des mécanismes efficaces de règlement des différends.

44 United Nations Conference on Trade and Development (UNCTAD). *Commodities and Development Report 2021 – Escaping from the Commodity Dependence Trap through Technology and Innovation*. 2021;

. UNCTAD's analysis uses empirical data over the period from 1995 to 2018 and covers 206 countries and territories. During the sample period, 95 per cent of commodity dependent countries remained within this group. The authors concluded that the likelihood that a strongly commodity dependent country becomes non-commodity dependent over the 24-year period was very small.

45 *ibid.*

46 PIDA-PAP 2. *Financing Strategy, Final Report*. April 2021. Available at: <https://www.ism-africa.eu/wp-content/uploads/2021/12/PIDA-PAP2-Financing-Strategy.pdf>.

## Questions à débattre :

- Comment la mise en œuvre de l'AfCFTA peut-elle être accélérée pour apporter des avantages tangibles d'ici 2025, en se concentrant spécifiquement sur les points suivants :
  - simplifier les règles d'origine pour les chaînes de valeur prioritaires
  - établir des mécanismes efficaces de facilitation des échanges
  - harmoniser les normes pour les secteurs manufacturiers clés (agroalimentaire, produits chimiques, etc.)
  - créer des systèmes pratiques de règlement des différends ?
- Quels sont les réformes et les instruments spécifiques nécessaires à l'architecture du financement du commerce pour :
  - réduire le déficit de financement actuel des PME
  - soutenir la création de valeur ajoutée dans les pays exportateurs de produits de base
  - faciliter le développement de la chaîne de valeur régionale, et
  - tirer parti des solutions numériques pour améliorer l'accès ?
- Comment les accords d'accès au marché peuvent-ils être restructurés pour garantir une utilisation efficace par les pays africains ?
  - une couverture significative en franchise de droits et de quotas pour les PMA ;
  - des exigences de conformité simplifiées pour les normes techniques ;
  - des programmes pratiques de renforcement des capacités à l'intention des exportateurs ;
  - des mécanismes permettant de faire face aux nouvelles mesures commerciales liées au carbone.



## 2.5. Viabilité de la dette

### 2.5.1. Progrès

Le paysage de la dette en Afrique a évolué de façon spectaculaire, la dette publique atteignant environ 1,8 trillion de dollars en 2022,<sup>47</sup> revenant effectivement aux niveaux antérieurs à l'initiative d'allègement de la dette multilatérale et érode de nombreux gains acquis grâce aux efforts antérieurs d'allègement de la dette. Cette trajectoire a contraint les nations africaines à faire des choix difficiles entre le service de la dette et la poursuite d'objectifs de développement essentiels.

La composition des bailleurs de fonds du continent a subi une transformation fondamentale, marquée par un glissement décisif des bailleurs de fonds multilatéraux traditionnels et du Club de Paris vers des bailleurs de fonds privés et non membres de ce club, en particulier la Chine. Ce changement structurel a introduit des complexités sans précédent dans les processus de

gestion et de restructuration de la dette. Les pays africains continuent de subir une « prime à l'Afrique » dans les coûts d'emprunt, avec des taux d'intérêt en moyenne supérieurs de 1,7 point de pourcentage à ceux d'économies comparables, même après prise en compte des fondamentaux économiques.<sup>48</sup>

L'accès aux marchés internationaux étant de plus en plus limité, les marchés nationaux de la dette sont apparus comme une source de financement alternative importante. Cependant, si cette transition offre une certaine protection contre la volatilité des taux de change, elle introduit également sa propre série de défis. La durée plus courte de la dette intérieure accroît les risques de refinancement, tandis que les coûts d'emprunt plus élevés limitent la marge de manœuvre fiscale. Le lien étroit entre la dette intérieure et le secteur financier a créé de nouvelles vulnérabilités systémiques, notamment en raison des systèmes financiers relativement peu développés en Afrique.

47 UNCTAD. Africa. 2023. Available at: <https://unctad.org/publication/world-of-debt/regional-stories#:~:text=In%202022%2C%20public%20debt%20in,of%20GDP%20in%20dollar%20terms.>

48 Kiel Institute for the World Economy. Sovereign Debt in Africa: Large Interest Rate Differences Across Creditors. 2023. Available at: <https://www.ifw-kiel.de/publications/news/sovereign-debt-in-africa-large-interest-rate-differences-across-creditors/#:~:text=%C2%A9%20Comugnero%20Silvana%2D%20stock,abobe,an%20average%20of%200.5%20percent.>

Néanmoins, plusieurs domaines ont enregistré des progrès institutionnels significatifs. La mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités de gestion de la dette a donné des résultats tangibles : 41 pays africains ont bénéficié d'une assistance technique dans le cadre du programme du Fonds monétaire international (FMI) et de la Facilité de gestion de la dette de la Banque mondiale. Le soutien apporté par la CNUCED à la gestion de la dette en aval dans vingt-quatre pays africains marque une avancée supplémentaire dans le renforcement des capacités institutionnelles.

La transparence de la dette a connu des avancées notables depuis 2015. La mise en place des principes volontaires de l'Institut de la finance internationale en 2019 et l'Initiative pour la transparence de la dette de l'OCDE constituent également des avancées significatives. La politique de financement du développement durable de l'Association internationale de développement a facilité des centaines de mesures de performance et de politique dans plus de soixante pays, renforçant les cadres de gestion de la dette.

La réponse mondiale aux crises récentes a démontré le potentiel et les limites des initiatives internationales en matière de dette. Si l'allocation sans précédent de droits de tirage spéciaux a apporté un certain soulagement, la part de l'Afrique, qui n'est que de 5 % (33 milliards de dollars) de l'allocation globale, met en évidence les inégalités persistantes dans l'architecture financière internationale.<sup>49</sup> De même, le cadre commun du G20 a été peu utilisé, malgré son caractère ambitieux, puisque seuls quatre pays africains y ont participé, ce qui révèle d'importantes disparités entre les cadres institutionnels et les résultats pratiques.

La création de la table ronde mondiale sur la dette souveraine en 2023 et l'introduction par le FMI de nouveaux outils analytiques pour évaluer la viabilité de la dette représentent les tentatives les plus récentes pour renforcer le cadre institutionnel. Toutefois, ces avancées, bien que prometteuses, n'ont pas encore permis d'améliorer de manière significative la viabilité de la dette ou les conditions d'accès au marché pour la plupart des nations africaines.

### 2.5.3. Défis

Au premier plan se trouve l'inadéquation flagrante des cadres de résolution de la dette existants, comme en témoigne la piètre performance du Cadre commun. Malgré son caractère ambitieux en tant que successeur

de l'initiative de suspension du service de la dette, l'adoption limitée du cadre, avec seulement quatre pays africains participants, révèle des limites structurelles profondes dans la résolution des problèmes d'endettement contemporains. La lenteur des processus de restructuration de la dette, associée à la priorité accordée au rééchelonnement plutôt qu'à une remise significative, compromet fondamentalement l'appel du PAAA en faveur d'interventions rapides et efficaces.

Le système de notation du crédit souverain constitue un autre obstacle important à la mise en œuvre des objectifs du PAAA en matière d'accès équitable au financement du développement. Un parti pris inhérent en faveur des économies industrialisées entraîne des évaluations injustes des risques pour les nations africaines, tandis que la nature procyclique des notations, plutôt que l'évaluation de la stabilité financière à long terme, exacerbe la volatilité du marché. Ces biais systémiques conduisent à une surreprésentation des notes « spéculatives » ou « non viables » pour les pays africains, ce qui entraîne soit l'exclusion du marché, soit des primes de risque prohibitives.

La dépendance croissante aux marchés de la dette intérieure, tout en réduisant potentiellement les vulnérabilités extérieures, introduit de nouvelles complexités dans la mise en œuvre des objectifs de viabilité du PAAA. La durée plus courte de la dette intérieure par rapport aux obligations extérieures accroît les risques de refinancement, tandis que les coûts d'emprunt intérieurs plus élevés, amplifiés par les conditions mondiales actuelles, notamment un dollar fort et une inflation persistante, pèsent sur les ressources budgétaires. La concentration de la dette intérieure entre les banques commerciales et les banques centrales risque d'évincer les prêts du secteur privé, une situation encore compliquée par le fait que les systèmes financiers sont sous-développés, ce qui limite la base d'investisseurs et augmente la vulnérabilité du marché.

L'absence de cadres solides de gestion de la dette entrave considérablement la mise en œuvre de la vision du PAAA en matière d'emprunt responsable. L'absence de dispositions institutionnelles solides pour isoler les décisions d'emprunt des pressions politiques compromet la gestion durable de la dette, tandis que la divulgation insuffisante des conditions d'emprunt et de l'utilisation de la dette entrave le suivi et la responsabilité. L'expertise technique limitée des bureaux de gestion de la dette restreint la mise en œuvre

49 de Boissieu, Christian. Africa and SDRs. Policy Brief, Policy Center for the New South, 2023. Available at: [https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2023-05/PB\\_13\\_23\\_Boissieu%20%28EN%29.pdf](https://www.policycenter.ma/sites/default/files/2023-05/PB_13_23_Boissieu%20%28EN%29.pdf).

de stratégies sophistiquées de gestion de la dette, et les statistiques incomplètes sur la dette, notamment en ce qui concerne les arriérés domestiques envers les fournisseurs privés, compliquent les évaluations globales de la viabilité de la dette.

Les limites institutionnelles ne font qu'aggraver ces problèmes. Des cadres inadéquats pour la coordination entre les différentes entités gouvernementales impliquées dans la gestion de la dette, des mécanismes de suivi et d'évaluation faibles et des structures juridiques insuffisantes pour garantir des emprunts responsables créent des vulnérabilités systémiques. Les mécanismes institutionnels limités pour développer et retenir l'expertise en matière de gestion de la dette entravent par ailleurs la mise en œuvre de stratégies sophistiquées de gestion de la dette, essentielles pour atteindre les objectifs du PAAA.

### 2.5.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Pour améliorer la viabilité de la dette africaine, des efforts cohérents de la part des partenaires nationaux, régionaux et mondiaux seront nécessaires. Il conviendra notamment de :

Il conviendra notamment de réformer le cadre commun en tant que plateforme de restructuration de la dette souveraine extérieure. Le cadre commun doit être amélioré et mis en œuvre de manière à accélérer les procédures de restructuration équitables. Les éléments problématiques à réformer sont les suivants : faible participation (quatre pays en Afrique), rapidité du traitement, portée limitée (axée principalement sur le rééchelonnement de la dette et la suspension du service de la dette au détriment de l'annulation de la dette), absence de participation des bailleurs de fonds privés à un stade précoce dans les comités de bailleurs de fonds, exclusion des pays à revenu intermédiaire dans le traitement des niveaux d'endettement insoutenables, et incapacité à réduire efficacement l'ensemble de la dette globale de la nation.

Il sera également essentiel de réformer les systèmes mondiaux d'évaluation du crédit. Les erreurs d'évaluation de la solvabilité des pays africains ont suscité un mécontentement croissant de la part des décideurs politiques africains, qui réclament une amélioration du cadre réglementaire des agences de notation de crédit et l'utilisation d'instruments de réduction des risques pour faciliter l'accès au marché. La création de l'Agence africaine de notation (AARC)

permettra d'améliorer la transparence et l'efficacité des marchés de capitaux en réduisant l'asymétrie d'information entre emprunteurs et bailleurs de fonds. Pendant trop longtemps, les pays africains n'ont pas pu profiter de la surabondance d'épargne mondiale, en partie à cause d'une perception erronée du risque concernant l'Afrique, qui entraîne une hausse des coûts d'emprunt de plus de 2 points de pourcentage. D'autres considérations qualitatives doivent également être prises en compte, telles que la perception générale de la dette souveraine par le marché et le fait de savoir si cette perception révèle ou non de véritables facteurs négatifs sous-jacents. Pour ce faire, les États souverains pourraient s'efforcer de développer des notations nationales indépendantes conformes aux normes internationales par le biais d'une assistance technique, ainsi que des notations régionales conformes aux normes internationales.

Il s'agit également de renforcer le rôle des banques multilatérales de développement régionales dans la réforme de l'architecture financière internationale, afin d'accroître les financements à long terme et abordables pour les investissements dans les ODD et le climat, tout en s'attaquant aux coûts élevés des emprunts souverains et aux risques croissants de surendettement.

Une autre stratégie consiste à aider les États membres à développer des marchés nationaux de la dette viables. La CEA a élaboré un projet de lignes directrices sur le traitement de la dette intérieure en Afrique, afin d'aborder les questions de la restructuration et de la viabilité de la dette intérieure, ainsi que de l'apurement des arriérés. La restructuration de la dette extérieure et intérieure doit intervenir lorsque l'insoutenabilité d'une dette souveraine a été fermement établie du point de vue de la liquidité et de la solvabilité, à l'aide d'outils appropriés. Une fois de plus, on ne saurait trop insister sur la nécessité d'un outil qui viendrait compléter l'analyse de viabilité de la dette (AVD), qui relèverait efficacement les défis de l'AVD et qui déterminerait de manière adéquate les seuils nationaux pertinents permettant d'identifier une situation de surendettement. Le PAAA a demandé au Fonds monétaire international, à la Banque mondiale et au système des Nations unies d'améliorer les instruments analytiques utilisés pour l'évaluation. Bien que certaines réformes aient été menées, des défis majeurs subsistent quant à l'adéquation de ces outils.

Il sera essentiel de renforcer les cadres de gouvernance de la dette publique. Étant donné que la gestion de la dette publique est un processus qui fonctionne dans un certain cadre institutionnel, l'absence de cadres institutionnels solides et transparents est donc un facteur déterminant potentiel d'une gestion inefficace de la dette, vulnérable aux abus tels que la corruption et les emprunts irresponsables. Le manque de transparence dans la gestion de la dette entrave le suivi, la bonne gestion et la responsabilité. Il encourage donc l'accumulation inutile de dettes, les dérives et la corruption. Par conséquent, les mesures préventives

visant à éviter les crises de la dette devraient consister à évaluer la nécessité de contracter de nouvelles dettes et à améliorer la transparence des emprunts souverains. Cela signifie qu'il faut évaluer si et dans quelles conditions les pays doivent contracter de nouvelles obligations d'endettement. En outre, une fois la dette contractée, il convient de mettre en place un cadre approprié pour l'utilisation des procédures liées à la dette, tout en veillant à ce que les risques de dérive et de corruption soient atténués.

## Questions à débattre :

- Comment pouvons-nous réformer fondamentalement l'architecture de la dette mondiale pour mieux répondre aux besoins de l'Afrique ?
- Quelles réformes institutionnelles et quel soutien technique sont nécessaires pour que les pays africains améliorent leur notation de crédit mondiale ?
- Comment l'Afrique peut-elle renforcer la viabilité de la dette grâce à des cadres de gestion efficaces ?



## 2.6. Traiter les questions systémiques

### 2.6.1. Progrès

L'expansion du filet de sécurité financier mondial témoigne à la fois des progrès réalisés et des inégalités persistantes. En 2022, le filet de sécurité représentait 17,6 % du PIB mondial.<sup>50</sup>, marquant une croissance substantielle. Toutefois, les pays africains restent principalement tributaires de leurs propres réserves et des ressources du FMI, et n'ont pas vraiment accès aux accords de swap bilatéraux et aux mécanismes de financement régionaux dont bénéficient d'autres régions. L'allocation des droits de tirage spéciaux (DTS) pour 2021, bien qu'historique, a révélé des problèmes de répartition persistants. Bien que les pays africains reçoivent une part plus élevée que les économies développées en proportion de leur PIB, leur allocation totale ne représente que 5 % de la distribution mondiale, ce qui souligne les déséquilibres systémiques dans l'allocation des ressources. La transformation structurelle du secteur financier est particulièrement

manifeste dans l'essor de l'intermédiation financière non bancaire, qui représente aujourd'hui près de la moitié des actifs financiers mondiaux. Cette évolution vers un financement basé sur le marché a créé de nouvelles vulnérabilités pour les économies africaines, particulièrement visibles dans le déclin prononcé des relations de correspondance bancaire affectant les transactions transfrontalières, les envois de fonds et le financement du commerce.

Les récentes évolutions institutionnelles laissent entrevoir une réforme systémique. Le Pacte pour l'avenir de l'Assemblée générale des Nations unies<sup>51</sup> introduit un nouveau contrat social qui met l'accent sur des systèmes économiques équitables. De même, le rapport des Nations unies sur la gouvernance mondiale de l'IA<sup>52</sup> aborde les implications technologiques émergentes pour le développement durable, en tenant particulièrement compte des intérêts africains dans des domaines tels que la santé, l'éducation et l'accès aux services financiers. Toutefois, la représentation dans la gouvernance financière mondiale reste limitée. La représentation au sein de la gouvernance financière mondiale reste toutefois limitée. Entre 2000 et 2022, les droits de vote des pays en développement au sein des institutions financières internationales sont restés

50 United Nations, Inter-agency Task Force on Financing for Development. Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads. New York: United Nations, 2024, p. 167. Available at: <https://developmentfinance.un.org/fsdr2024>.

51 United Nations. Summit for the Future Outcomes Documents. 2024. Pact for the Future Global Digital Compact and Declaration on Future Generations, A/RES/79/1. Available at: <https://www.un.org/en/summit-of-the-future/pact-for-the-future>.

52 United Nations. Governing AI for Humanity: Final Report. 2024. Available at: [https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing\\_ai\\_for\\_humanity\\_final\\_report\\_en.pdf](https://www.un.org/sites/un2.un.org/files/governing_ai_for_humanity_final_report_en.pdf).

nettement inférieurs à leur part dans la population et le PIB mondiaux. Les réformes des quotes-parts du FMI et le réaligement des politiques de la Banque mondiale sur les objectifs du Millénaire pour le développement et les engagements en matière de climat représentent des avancées modestes, mais leur impact reste limité. Les efforts d'intégration régionale, comme la zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA) créée en 2018, démontrent un potentiel de transformation structurelle, même si des défis en matière de mise en œuvre persistent. L'évolution de l'architecture financière, y compris la résolution sur la coopération fiscale internationale inclusive et efficace, témoigne de progrès vers des systèmes de gouvernance plus équitables.

## 2.6.2. Défis

Le système financier mondial, mis en place après la Seconde Guerre mondiale, ne reflète plus correctement les réalités de l'économie mondiale complexe et interconnectée d'aujourd'hui. Les pays africains jouant un rôle beaucoup plus important dans le paysage économique mondial, la nécessité d'une réforme en profondeur ne cesse de croître. Non seulement les structures existantes ne tiennent pas compte de ces changements, mais elles peinent également à répondre aux besoins de financement des pays confrontés à une dette croissante et à une marge de manœuvre budgétaire limitée.

L'un des principaux défis est la question de la représentation et du droit de vote des pays africains au sein des principales institutions financières internationales. Par exemple, bien qu'ils abritent une part importante de la population mondiale, les pays africains sont toujours sous-représentés dans les organes décisionnels clés tels que le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale. Récemment, en août 2023, la résolution 10 du XVe sommet BRICS de Johannesburg II a appelé à modifier les quotes-parts du FMI afin d'assurer une meilleure représentation des économies en développement (BRICS, 2023). En avril 2024, le Groupe intergouvernemental des Vingt-Quatre (G24) a souligné la nécessité d'accroître la représentation des marchés émergents et des économies en développement, y compris de la région Asie-Pacifique, au sein de la structure de gouvernance du FMI (G24, 2024).

Les lacunes de financement pour la réalisation des objectifs de développement durable dans les pays africains sont tout aussi importantes. Les flux de financement du développement sont insuffisants et imprévisibles, ce qui entrave les efforts d'éradication de la pauvreté, d'amélioration de la santé et de l'éducation, ainsi que de lutte contre le changement climatique. Des réformes des banques multilatérales et des banques de développement sont nécessaires pour mobiliser davantage de financements et soutenir le développement durable.

La gouvernance fiscale pose des problèmes particulièrement complexes. Le projet de l'OCDE concernant l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéficiaires (BEPS), bien qu'ambitieux dans sa portée, a été critiqué pour son manque d'inclusivité et son manque d'efficacité dans la réponse aux besoins des pays en développement.<sup>53</sup> La conception initiale du projet, axée principalement sur les pays de l'OCDE et du G20, a donné lieu à des cadres qui ne reflètent peut-être pas correctement les contextes ou les capacités de l'Afrique.<sup>54</sup> Les difficultés de mise en œuvre sont aggravées par l'insuffisance de l'assistance technique et du soutien au renforcement des capacités, ce qui pousse de nombreuses nations africaines à s'efforcer d'appliquer efficacement les nouvelles règles fiscales internationales. L'influence croissante des personnes fortunées complique encore davantage la mobilisation des ressources nationales.<sup>55</sup> Leurs stratégies de planification fiscale sophistiquées, qui font souvent appel à des structures offshore et à des paradis fiscaux, entraînent des pertes de recettes considérables pour les pays africains. L'influence politique des grandes fortunes peut conduire à une appropriation des politiques fiscales, se traduisant par des systèmes disproportionnés et défavorisant les groupes à faible revenu, tout en offrant un traitement préférentiel aux élites fortunées.

Les flux financiers transfrontaliers posent des problèmes persistants en matière de surveillance. Malgré les progrès réalisés dans des cadres tels que la norme commune de déclaration, les lacunes en matière de transparence et d'échange d'informations continuent de compromettre l'efficacité de l'application de la législation fiscale. L'interaction complexe entre les lois sur le secret bancaire, les accords limités d'échange d'informations et les structures financières sophistiquées représente un obstacle majeur pour les

53 Latif, L. 'Breaking the Cycle of Domination in Global Tax Governance: Africans Defying Asymmetries and Seizing Opportunities.' In *Redefining Global Governance*, edited by Irma Mosquera, Springer Nature, 2024; Okanga, Ogbu, and Latif, L. A. 'Tax Vulnerabilities in Africa: Revisiting Inclusivity in Global Tax Governance.' *African Journal of International Economic Law, Vulnerabilities in International Economic Law*, 1 (2), 2021.

54 ECA. (2023-10). Technical Report: Promoting Inclusive and Effective Tax Cooperation at the United Nations. 2023 Addis Ababa: UN ECA. Available from: <https://hdl.handle.net/10855/49954>.

55 Zuchman, G., 'Speech at the G20 finance ministers meeting in Sao Paulo' 2024. Available at: <https://www.taxobservatory.eu/www-site/uploads/2024/03/Gabriel-Zuchman-Speech-at-the-G20-finance-ministers-meeting-in-Sao-Paulo.pdf>

autorités fiscales africaines qui tentent de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales. Ces défis sont encore aggravés par la répartition inégale des avantages découlant des réformes fiscales internationales. Les cadres actuels profitent souvent aux économies développées qui disposent d'une plus grande capacité coercitive, tandis que les pays africains ont du mal à faire valoir leurs droits fiscaux de manière efficace. Ce déséquilibre entrave les efforts de mobilisation des ressources nationales et pérennise les inégalités existantes dans le système financier mondial.

La réforme fondamentale de l'architecture fiscale internationale est inachevée. Si des initiatives telles que l'impôt minimum mondial sur les sociétés représentent un progrès, elles ne permettent pas d'aborder les problèmes structurels plus profonds qui favorisent le transfert de bénéfices et l'évasion fiscale. Ces problèmes systémiques continuent de limiter la capacité de l'Afrique à mobiliser efficacement les ressources nationales pour favoriser le développement durable, soulignant ainsi le besoin urgent de réformes plus globales de la gouvernance économique mondiale.

### **2.6.3. Pistes de solution et questions d'orientation**

Il est essentiel d'accorder la priorité à la restructuration de la représentation au sein des institutions financières internationales pour refléter les réalités économiques contemporaines. Il s'agit notamment de moderniser les formules de calcul des quotes-parts du FMI et d'élargir la représentation des pays en développement au sein des conseils d'administration, afin de garantir une influence significative des voix africaines sur les décisions politiques. Il est essentiel d'opérer

une réforme complète du cadre de la coopération fiscale internationale, en privilégiant des solutions pilotées par l'Afrique et en renforçant les partenariats régionaux. Cette réforme doit inclure le renforcement de l'infrastructure fiscale numérique ainsi que la mise en œuvre de mécanismes solides pour lutter contre les flux financiers illicites. L'élaboration de systèmes de déclaration normalisés et de protocoles d'échange d'informations transparents est essentielle pour assurer une gouvernance fiscale efficace.

Pour relever les défis économiques mondiaux actuels, il est essentiel de renforcer le filet de sécurité financier international. Les banques multilatérales de développement et les bailleurs de fonds bilatéraux devraient fournir davantage de financements contracycliques pendant les crises, afin d'aider les pays à y faire face sans dépendre excessivement d'emprunts extérieurs coûteux. Les droits de tirage spéciaux non utilisés constituent une ressource largement inexploitée qui pourrait être réorientée vers le financement des objectifs de développement. Les propositions visant à renforcer la capacité de prêt des BMD comprennent des augmentations de capital, une meilleure utilisation du capital existant et l'adoption de critères de prêt plus souples. Ces réformes sont essentielles pour répondre aux besoins financiers croissants des pays en développement dans leur quête d'un développement durable. Reflétant cette priorité, la Banque mondiale a annoncé en 2023 son intention d'augmenter son capital, ce qui pourrait accroître sa capacité de prêt de 100 à 125 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie, comblant ainsi les déficits de financement pressants pour le développement.

### **Questions à débattre :**

- Comment pouvons-nous réformer fondamentalement la gouvernance financière mondiale afin d'assurer la représentation de l'Afrique et un accès effectif à des financements abordables sur les marchés mondiaux ?
- Quels soutiens techniques spécifiques sont nécessaires pour que les pays africains participent effectivement à la réforme du cadre de coopération fiscale internationale ?
- Quels mécanismes et réformes sont nécessaires pour garantir une utilisation efficace des DTS dans le cadre du financement des ODD ?



## 2.7. Science, technologie, innovation et renforcement des capacités

### 2.7.1. Progrès

L'Afrique connaît des avancées mesurables en matière d'adoption technologique, particulièrement évidentes dans l'indice de performance logistique. La région de l'Afrique orientale et australe est passée de 2,49 à 2,62, tandis que l'Afrique occidentale et centrale est passée de 2,41 à 2,47 entre 2018 et 2022, restant ainsi à la traîne par rapport à l'Afrique du Nord (3,90) et à l'Union européenne (3,62).<sup>56</sup> L'inclusion financière numérique est l'une des réussites les plus remarquables. Le nombre de comptes d'argent mobile est ainsi passé de 223 millions de comptes actifs en 2015 à environ 856 millions en 2023.<sup>57</sup> À lui seul, le secteur de la technologie mobile a généré une valeur économique substantielle, contribuant à hauteur de 170 milliards de dollars (soit 8 % du PIB) en Afrique subsaharienne. Cette transformation numérique a considérablement renforcé l'inclusion financière grâce aux innovations dans les domaines de la banque électronique et des plateformes de financement participatif.

Cependant, le paysage mondial de l'innovation révèle des fractures technologiques de plus en plus marquées. Les demandes de brevets restent très concentrées, dix pays seulement contribuant de manière constante à 87 % des totaux mondiaux tout au long de la période couverte par les ODD. Cette concentration est particulièrement marquée dans le domaine des technologies vertes, où les entreprises industrielles de sept pays représentent 90 % des brevets déposés en 2022. L'écart entre les technologies d'avant-garde n'a cessé de se creuser. Alors que les pays à revenu moyen supérieur se sont rapprochés de la frontière des capacités entre 2008 et 2021, les pays africains à faible revenu n'affichent aucune convergence

significative. Ce fossé se creuse encore davantage avec la stagnation de l'aide publique au développement liée à la science, à la technologie et à l'innovation (STI), qui n'a pas connu d'augmentation sensible entre 2002 et 2022, tout en restant très volatile.

L'intelligence artificielle (IA) offre des opportunités, mais aussi des défis. Les systèmes d'IA ont réalisé des progrès remarquables dans des domaines tels que la reconnaissance de l'écriture manuscrite, la reconnaissance vocale et la compréhension du langage. Toutefois, les bénéfices de ces avancées technologiques restent inégalement répartis, ce qui risque d'aggraver les inégalités existantes.<sup>58</sup> La coopération scientifique internationale, cruciale pour la diffusion des technologies, ne progresse guère dans les pays africains par rapport aux pays à revenu élevé. Cela reflète les contraintes en matière de capacités dans le domaine des sciences et des technologies (STI) et souligne la nécessité de renforcer les mécanismes de collaboration transfrontalière.

### 2.7.2. Défis

La position marginale de l'Afrique dans le domaine du développement de l'intelligence artificielle est frappante : l'Afrique subsaharienne ne représente en effet que 0,12 % des brevets mondiaux d'IA accordés en 2022, et l'Égypte n'a produit que deux des 109 modèles d'apprentissage automatique notables entre 2019 et 2023.<sup>59</sup> Cet engagement limité est entravé par une collaboration minimale en matière de recherche, les principaux détenteurs de brevets partageant en effet moins de 1 % de leurs portefeuilles d'IA avec d'autres institutions.<sup>60</sup> Le secteur des biotechnologies révèle également des disparités similaires. Alors que le marché mondial atteindra 1 550 milliards de dollars en 2023,<sup>61</sup> la part de l'Afrique demeure minime avec 26,3 milliards de dollars (1,7 %).<sup>62</sup> La pandémie de COVID-19 a révélé de manière frappante cette lacune,

56 World Bank. Connecting to Compete: Trade Logistics in the Global Economy. The Logistics Performance Index and Its Indicators. 2023. Available at: [https://lpi.worldbank.org/sites/default/files/2023-04/LPI\\_2023\\_report\\_with\\_layout.pdf](https://lpi.worldbank.org/sites/default/files/2023-04/LPI_2023_report_with_layout.pdf).

57 GSMA. The State of the Industry Report on Mobile Money, 2024. GSM Association, 2024. Available from: [https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/gsma\\_resources/state-of-the-industry-report-on-mobile-money-2024/](https://www.gsma.com/solutions-and-impact/connectivity-for-good/mobile-for-development/gsma_resources/state-of-the-industry-report-on-mobile-money-2024/).

58 United Nations, Inter-agency Task Force on Financing for Development. Financing for Sustainable Development Report 2024: Financing for Development at a Crossroads. New York: United Nations, 2024, p. 167. Available at: <https://developmentfinance.un.org/fsdr2024>.

59 Stanford Institute for Human-Centered Artificial Intelligence (HAI). Artificial Intelligence Index Report 2024, Chapter 1: Research and Development. Available at: [https://aiindex.stanford.edu/wp-content/uploads/2024/04/HAI\\_AI-Index-Report-2024\\_Chapter1.pdf](https://aiindex.stanford.edu/wp-content/uploads/2024/04/HAI_AI-Index-Report-2024_Chapter1.pdf).

60 World Intellectual Property Organization (WIPO). WIPO Technology Trends 2019: Artificial Intelligence. Geneva: WIPO, 2019. Available at: <https://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=4386>.

61 Grand View Research. Biotechnology Market Size & Trends. Available at: <https://www.grandviewresearch.com/industry-analysis/biotechnology-market>.

62 Verified Market Research. Africa Pharmaceutical & Biotechnology Market Size By Application (Drug Formulations Industry, Biotechnology Industry, Active Pharmaceutical Ingredients (API) Industry) And Forecast. 2024. Available at: <https://www.verifiedmarketresearch.com/product/africa-pharmaceutical-biotechnology-market/>.

en mettant en évidence la capacité limitée de l'Afrique à produire des technologies médicales essentielles et en exposant sa dépendance à l'aide internationale pour les équipements de soins de santé de base.

Dans le domaine des technologies liées aux énergies renouvelables, la participation du continent se limite principalement à la distribution et à la commercialisation, plutôt que de s'investir dans la recherche, le développement et la fabrication. Bien qu'il possède d'abondantes ressources minérales essentielles aux technologies vertes, le continent joue un rôle périphérique dans la production de cellules solaires, de panneaux et d'électrolyseurs. Le projet d'hydrogène vert de la République de Namibie, qui vise une production annuelle de 300 000 tonnes, est toutefois un exemple rare de partenariat technologique intégré.<sup>63</sup> Les schémas de diffusion des technologies sont particulièrement préoccupants. Paradoxalement, les taux de diffusion ont ralenti, entravés par la complexité croissante des technologies, les exigences en matière d'infrastructure et les lacunes persistantes en matière de capacités. Cette situation se reflète dans la composition des exportations africaines : les produits manufacturés à forte intensité technologique et hautement qualifiés ne représentent que 7,8 % du total des exportations de biens, contre plus de 20 % pour les autres continents.

La fracture numérique se manifeste désormais sous des formes inquiétantes. L'essor du « capitalisme de surveillance » et du « colonialisme des données »<sup>64</sup> voit des données africaines récoltées sans bénéfice local proportionnel, tandis que la « colonisation algorithmique » par des systèmes d'intelligence artificielle formés sur des ensembles de données non représentatifs menace d'amplifier les inégalités existantes.<sup>65</sup> La concentration de la propriété des technologies mondiales dans les pays du Nord éloigne encore davantage le développement technologique des priorités et des contextes africains. L'architecture financière de l'innovation pose également problème. Le capital-risque et les budgets de R&D restent fortement concentrés dans les économies développées, tandis que le modèle prédominant d'utilisation d'une

infrastructure dorsale étrangère pour des services locaux facilite l'extraction de ressources par le biais de paiements de redevances. Cette dynamique renforce la dépendance technologique et entrave l'émergence de concurrents locaux.

### 2.7.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Les systèmes nationaux d'innovation doivent être fondamentalement renforcés par une hausse des investissements en R&D et une amélioration des capacités institutionnelles. Pour ce faire, il est nécessaire de développer des cadres intégrés combinant des financements publics et privés à un développement ciblé des compétences. Il faut accorder une attention particulière au renforcement des capacités nationales dans les technologies émergentes telles que l'intelligence artificielle, la biotechnologie et les énergies renouvelables, en passant d'une simple adoption à une participation active à la recherche et au développement.

Les mécanismes de diffusion des technologies doivent être restructurés pour remédier au ralentissement paradoxal des taux de transfert. Il s'agit notamment d'élaborer des cadres simplifiés pour l'accès aux technologies, d'établir des centres d'innovation régionaux et de créer des voies spécifiques pour favoriser le partage des connaissances entre les centres technologiques établis et émergents. Il faut également garantir un accès équitable aux technologies critiques pour le développement durable.

Le programme de transformation numérique doit être réorienté en fonction des priorités africaines. Il s'agit notamment d'établir des cadres solides de gouvernance des données afin d'éviter le colonialisme numérique, de développer l'infrastructure technologique locale et de veiller à ce que les systèmes d'intelligence artificielle tiennent compte des contextes et des besoins africains. Les mécanismes financiers doivent être réformés pour soutenir l'innovation locale, y compris de nouveaux modèles de capital-risque et de financement de la R&D qui placent le développement technologique africain au cœur des priorités.

63 Hyphen Hydrogen Energy Ltd. "Namibia announces progress with Hyphen Hydrogen Energy to unlock US\$10bn investment for first green hydrogen project to help power the energy transition." 1 June 2022. Available at: <https://hyphenafrika.com/namibia-announces-progress-with-hyphen-hydrogen-energy-to-unlock-us10bn-investment-for-first-green-hydrogen-project-to-help-power-the-energy-transition/>.

64 Couldry, N., & Mejias, U. A. "Data Colonialism: Rethinking Big Data's Relation to the Contemporary Subject." *Television & New Media*, vol. 20, no. 4, 2019, pp. 336–349.

65 Latif, Lyla. "Why the U.N. Must Put AI and Data on the Tax Agenda." *TaxNotes*. <https://www.taxnotes.com/special-reports/artificial-intelligence/why-u.n-must-put-ai-and-data-tax-agenda/2024/05/17/7jhny>

## Questions à débattre

- Comment restructurer la coopération internationale pour renforcer les systèmes d'innovation africains, en particulier :
  - en augmentant les investissements en R&D par rapport aux niveaux minimaux actuels (par exemple, 0,12 % pour les brevets d'IA)
  - remédier à la grave sous-représentation des technologies émergentes
  - développer la capacité de recherche nationale dans les secteurs prioritaires (biotechnologie, énergie renouvelable)
  - veiller à ce que les partenariats multipartites assurent un véritable transfert de connaissances et de technologies ?
- Quelles mesures spécifiques peuvent accélérer la diffusion des technologies vers l'Afrique, compte tenu :
  - supprimer les obstacles qui ont ralenti les taux de diffusion actuels
  - renforcer la coopération Sud-Sud en matière de recherche et de développement
  - garantir l'accès aux technologies essentielles au développement durable
  - combler le fossé qui se creuse dans les technologies d'avant-garde ?
- Comment faire en sorte que les technologies émergentes servent les priorités de développement de l'Afrique en :
  - en empêchant le « colonialisme numérique » et en protégeant la souveraineté des données africaines
  - en élaborant des cadres réglementaires appropriés pour l'IA et la technologie financière
  - en assurant une distribution équitable des avantages technologiques
  - intégrer efficacement la STI dans les stratégies nationales de développement ?

## 2.8. Données, surveillance, suivi et mécanismes de responsabilisation

### 2.8.1. Progrès

La mise en place de cadres de suivi complets a débuté avec le consensus de Monterrey en 2002. Si ce sommet a marqué un tournant dans la création d'une approche unifiée du financement du développement, il manquait alors de processus de suivi systématiques et de mesures de responsabilité claires. Le cadre s'est principalement concentré sur l'identification des sources de financement et des engagements, sans prévoir de mécanismes pour assurer le suivi de la mise en œuvre ou garantir le respect des engagements. Cette lacune a considérablement nui à son efficacité pour mettre en œuvre des actions concrètes. La déclaration de Doha de 2008 a tenté de remédier à certaines de ces lacunes en soulignant la nécessité de renforcer les mécanismes de suivi. Elle n'a toutefois pas permis de mettre en place des systèmes de suivi concrets ou des cadres de responsabilité. L'absence d'exigences normalisées en matière d'établissement de rapports et de responsabilités claires en matière de surveillance a entraîné un manque d'engagements concrets et un non-respect des engagements.

Le PAAA se distingue de ses prédécesseurs en établissant le premier cadre formel de suivi et de responsabilité. Deux innovations clés ont permis d'ancrer ce cadre : le Forum de l'ECOSOC sur le suivi du financement du développement, avec son document final négocié, et le groupe de travail interinstitutions sur le financement du développement. L'équipe spéciale, mandatée au titre du paragraphe 133, fournit un rapport annuel sur les progrès de la mise en œuvre et donne des conseils sur les lacunes et les mesures correctives. Depuis l'adoption du PAAA en 2015, ces mécanismes ont permis d'assurer un contrôle plus systématique des engagements en matière de financement du développement, même si des difficultés persistent. Le rapport annuel du groupe de travail sur le financement du développement durable présente des évaluations

complètes de tous les domaines d'action, introduisant un suivi régulier et structuré des progrès de la mise en œuvre.

La qualité et la disponibilité des données ont progressé. Plusieurs pays africains, dont la République du Ghana, la République du Malawi, la République du Niger, la République d'Afrique du Sud, la République d'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, disposent désormais de données suffisantes pour 65 % ou plus des indicateurs des ODD.<sup>66</sup> L'adoption de cadres autres que le PIB, y compris le cadre d'indicateurs des ODD et l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle,<sup>67</sup> a amélioré la mesure des résultats du développement. Les cadres institutionnels de suivi ont évolué, et plus de 44 pays africains ont entrepris des réformes pour améliorer la planification, l'exécution et le suivi des dépenses publiques. L'élaboration de systèmes de déclaration normalisés et de protocoles d'échange d'informations transparents a permis d'améliorer le suivi de la gouvernance fiscale. La transparence de la dette a connu des avancées notables depuis 2015, avec la mise en œuvre des principes volontaires de l'Institut de la finance internationale en 2019<sup>68</sup> et l'initiative de l'OCDE sur la transparence de la dette.<sup>69</sup>

Des initiatives régionales ont vu le jour pour renforcer les capacités de suivi. Le mécanisme africain d'évaluation par les pairs<sup>70</sup> a élargi son champ d'action pour inclure des aspects du financement du développement. D'autres cadres statistiques continentaux prennent en compte l'indice de développement des infrastructures de l'Afrique (*iAfrica Infrastructure Development Index*)<sup>71</sup> et l'indice d'intégration régionale en Afrique.<sup>72</sup> Le développement de l'outil de suivi des politiques de lutte contre les flux illicites du Tax Justice Network Africa a permis d'évaluer la capacité des pays à lutter contre ces flux.<sup>73</sup> L'adoption de cadres financiers nationaux intégrés (CFNI)<sup>74</sup> représente des progrès dans le renforcement du suivi au niveau national. 18 pays africains se sont officiellement engagés dans des diagnostics de CFNI d'ici 2024. La budgétisation sensible au genre a gagné du terrain, avec des pays comme le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda qui ont fait

66 Af DB, UNDP, and ECA. 2024 Africa Sustainable Development Report: Reinforcing the 2030 Agenda and Agenda 2063 and Eradicating Poverty in Times of Multiple Crises: The Effective Delivery of Sustainable, Resilient and Innovative Solutions. July 16, 2024. Available from: <https://www.undp.org/africa/publications/2024-africa-sustainable-development-report>.

67 United Nations. High-Level Panel on the Development of a Multidimensional Vulnerability Index: Final Report. 2024. Available from: <https://www.undp.org/africa/publications/2024-africa-sustainable-development-report>.

68 The Voluntary Principles Initiative. Voluntary Principles on Security and Human Rights. 2002.

69 OECD. OECD Debt Transparency Initiative: Trends, Challenges, and Progress. OECD Business and Finance Policy Papers, No. 3, 2022. OECD Publishing, Paris. <https://doi.org/10.1787/66b1469d-en>.

70 African Peer Review Mechanism (APRM). African Peer Review Mechanism. Available at: <https://aprm.au.int/>.

71 AfDB. Africa Infrastructure Development Index (AIDI) 2022. Africa Infrastructure Knowledge Program, 2022. Available from: <https://infrastructureafrica.opendataforafrica.org/pbuerhd/africa-infrastructure-development-index-aidi-2022>. (Accessed Date)

72 ECA. Africa Regional Integration Index (ARII) Platform. Available from: <https://arii.uneca.org/en-US>. (Accessed Date).

73 Tax Justice Network Africa (TJNA). Anti Illicit Financial Flows Policy Tracker. <https://policytracker.africa/>

74 <https://inff.org/>

preuve de leadership, et 17 autres nations qui leur ont emboîté le pas.

De nouveaux cadres de suivi ont permis d'améliorer le suivi systématique des flux financiers liés au climat, avec des mécanismes désormais en place pour mesurer des résultats environnementaux spécifiques. Ces progrès sont particulièrement évidents dans la mise en place d'exigences normalisées en matière de rapports pour les initiatives de financement durable, avec notamment des principes communs pour les obligations vertes et des mesures harmonisées pour les informations financières liées au climat. Toutefois, la participation du continent à ces cadres de suivi améliorés reste notablement limitée. La part du continent dans l'allocation mondiale des droits de tirage spéciaux, qui n'est que de 5 %, et sa présence réduite sur les marchés de la finance durable en sont un exemple frappant. L'émission d'obligations vertes en Afrique, avec seulement 1,96 milliard de dollars pour un marché mondial de 981 milliards de dollars en 2023, souligne cet engagement limité. Cette disparité reflète à la fois des contraintes de capacité et des limitations structurelles en matière d'accès aux instruments de la finance verte.

## 2.8.2. Défis

Le cadre de contrôle, de suivi et de responsabilité du programme d'action d'Accra constitue certes une avancée significative par rapport aux cadres de financement du développement précédents. Toutefois, il présente des limites importantes aux niveaux mondial, régional et national.

Au niveau mondial, l'Équipe spéciale interinstitutions sur le financement du développement, tout en assurant un suivi précieux à l'échelle mondiale, ne dispose pas de données nationales détaillées ni de mécanismes d'application pour garantir le respect des engagements. Le Forum sur le financement du développement (FfD) n'est pas à la hauteur non plus, car il n'offre pas de processus d'examen par les pairs intergouvernemental pour la mise en œuvre au niveau national. Par ailleurs, l'architecture actuelle de suivi est fragmentée, avec des mécanismes distincts pour l'APD, la coopération Sud-Sud et le financement climatique. Cette fragmentation nuit à la cohérence et à l'efficacité du suivi des flux de financement du développement.

Le niveau régional présente peut-être la lacune structurelle la plus importante. Bien que le PAAA reconnaisse l'importance des dimensions régionales

dans le financement du développement, il n'établit pas de mécanismes de suivi régionaux spécifiques. Les commissions économiques régionales des Nations unies, dont la CEA, tentent de combler cette lacune par le biais de forums régionaux et de travaux analytiques. Cependant, l'absence d'un cadre de suivi régional formellement structuré entrave le suivi des progrès et la responsabilisation. Les mécanismes de suivi régionaux souffrent d'une fragmentation et d'une coordination limitée, ce qui entraîne une duplication des efforts et une utilisation inefficace des ressources.

Au niveau national, l'hypothèse du cadre selon laquelle les pays intégreront de manière transparente les engagements en matière de financement du développement dans leur planification s'est avérée trop optimiste. La plupart des pays africains n'ont pas les capacités institutionnelles et les ressources techniques nécessaires pour contrôler efficacement les différents flux de financement. Cette limitation est particulièrement manifeste dans le suivi des contributions du secteur privé, de la coopération Sud-Sud et des mécanismes de financement innovants. L'absence de modèles de rapports et d'indicateurs normalisés complique encore davantage les efforts de suivi nationaux.

Les défis liés aux données sont omniprésents à tous les niveaux. La disponibilité et la qualité des données restent des préoccupations majeures, en particulier pour les pays africains. De nombreux indicateurs essentiels pour le suivi de la mise en œuvre du PAAA font défaut, car les données cohérentes et comparables d'un pays à l'autre et dans le temps sont insuffisantes. L'absence de méthodologies normalisées pour mesurer certains flux de financement, en particulier dans des domaines émergents tels que le financement climatique et le financement mixte, rend difficile l'évaluation des progrès.

Les mécanismes de responsabilisation basés sur les engagements manquent souvent de capacités d'exécution et s'appuient principalement sur le respect volontaire. Bien que l'agenda mette l'accent sur la responsabilité mutuelle entre les partenaires du développement et les pays bénéficiaires, ces mécanismes restent largement volontaires et ne peuvent pas contraindre à l'action en cas de non-respect des engagements. Cette limitation est particulièrement problématique pour l'Afrique, où les besoins de financement du développement sont les plus importants et où les engagements non tenus ont de graves conséquences sur les résultats du développement.

L'infrastructure technologique nécessaire pour assurer un suivi efficace constitue un autre défi. Les capacités technologiques limitées de nombreux pays africains entravent l'adoption de solutions numériques pour le suivi et l'élaboration de rapports. Cette contrainte est particulièrement importante pour le suivi des flux financiers et le contrôle de l'impact du développement en temps réel. En outre, les problèmes de gouvernance et les considérations d'économie politique entravent souvent la mise en œuvre de mécanismes de suivi efficaces, notamment en raison du manque de transparence de certains flux financiers et de la résistance politique à des mesures de responsabilisation renforcées. Les défis en matière de suivi et de responsabilité dans le cadre du PAAA sont particulièrement aigus lorsqu'on examine les thèmes transversaux (par exemple, la gouvernance, le financement du climat, la budgétisation sensible au genre, etc.) qui sont fondamentaux pour le programme de développement du continent africain.

Le suivi de la mobilisation des ressources nationales se heurte à des limites structurelles importantes. Si le FMI recueille des données sur les ratios impôt/PIB et suit les progrès réalisés dans la mise en œuvre des mesures de réforme fiscale, les mécanismes de suivi des flux financiers illicites sont en revanche inadéquats. Le défi est particulièrement évident lorsqu'il s'agit d'évaluer l'ampleur et l'impact de ces flux. D'ici à 2024, seuls 22 pays auront testé la mesure des flux financiers illicites selon les méthodologies approuvées par la Commission statistique des Nations unies.<sup>75</sup> Parmi eux, 14 pays (12 en Afrique et 2 en Asie) ont utilisé des ensembles de données douanières et fiscales pour mesurer les flux fiscaux et commerciaux. Neuf pays ont testé la mesure des flux financiers illicites provenant des marchés illégaux (trafic de drogue, trafic de migrants, trafic d'espèces sauvages) et des activités d'exploitation (traite des êtres humains). Cependant, la faiblesse des mécanismes de partage des données transfrontalières entrave considérablement les efforts déployés pour suivre et combattre efficacement ces flux.

Le suivi du financement de la lutte contre le changement climatique révèle d'importantes lacunes dans l'approche actuelle. L'énorme disparité entre les flux actuels (29,5 milliards de dollars) et les besoins annuels estimés de l'Afrique (277 milliards de dollars) met en évidence non seulement un déficit de financement, mais aussi d'importants problèmes de suivi. Le cadre actuel peine à suivre la répartition du financement climatique entre les subventions (30 %) et les prêts (56 %), ce qui soulève des inquiétudes quant à la viabilité de

la dette. En outre, il n'existe pas de mécanisme efficace pour contrôler la complémentarité du financement de la lutte contre le changement climatique ou pour s'assurer qu'il ne s'agit pas simplement d'une aide au développement reconconditionnée.

Le suivi de la prise en compte de la dimension de genre reste particulièrement faible dans tous les domaines d'action. Si des pays comme le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda ont fait preuve de leadership dans la mise en œuvre d'une budgétisation sensible au genre, l'institutionnalisation de ces pratiques reste inégale. Le cadre de suivi manque d'indicateurs standardisés permettant d'évaluer l'impact des flux financiers sur le genre ; seuls 27 des 232 indicateurs des ODD disposent de données ventilées par sexe pour plus de 95 % des pays. Ce manque de données entrave considérablement les efforts déployés pour évaluer l'impact du financement du développement sur le genre.

Compte tenu de la transformation fondamentale du paysage des bailleurs de fonds de l'Afrique, le suivi de la dette présente des défis complexes. Le passage des bailleurs de fonds multilatéraux traditionnels et du Club de Paris à des bailleurs de fonds privés et non membres de ce club, en particulier la Chine, a créé une complexité sans précédent dans le suivi des obligations de la dette. Les cadres de suivi actuels ne tiennent pas suffisamment compte de cette évolution, notamment en ce qui concerne la transparence des conditions de prêt des bailleurs de fonds non traditionnels, la coordination du suivi de la dette entre les différents groupes de bailleurs de fonds, la normalisation des exigences en matière de rapports entre les différents instruments de prêt et l'évaluation de la viabilité de la dette dans le contexte des vulnérabilités climatiques.

Ces difficultés sont encore aggravées par la fragmentation des mécanismes de suivi. Le financement de la lutte contre le changement climatique, par exemple, est contrôlé par de multiples systèmes parallèles, notamment la CCNUCC, les banques multilatérales de développement et les accords bilatéraux, ce qui rend le suivi global difficile. De même, le financement sensible au genre ne dispose pas de cadres de suivi intégrés permettant de saisir les impacts croisés des différents flux de financement. Le suivi des initiatives de financement durable, en particulier en ce qui concerne les objectifs liés au climat et à l'égalité des sexes, se heurte à des limites importantes dans le contexte africain. L'absence de systèmes normalisés de mesure de l'impact et de mécanismes de vérification solides a

75 UNCTAD. SDG Pulse, Efforts to Track Illicit Financial Flows Need Scaling Up, 2024. Available at: <https://sdgpulse.unctad.org/illicit-financial-flows>.

entravé la capacité du continent à attirer et à suivre efficacement les investissements durables. Preuve en est la faible participation du continent au marché des obligations vertes, avec une émission de seulement 1,96 milliard de dollars, alors que le marché mondial s'élevait à 981 milliards de dollars en 2023.

De nombreux pays africains ne disposent pas de systèmes de contrôle efficaces pour suivre les accords de financement complexes, tels que le financement mixte pour les projets climatiques ou la budgétisation sensible au genre. Cette limitation est aggravée par l'insuffisance des ressources pour la collecte et l'analyse des données, en particulier des données désagrégées qui permettraient d'apporter des réponses politiques plus nuancées.

### 2.8.3. Pistes de solution et questions stratégiques

Pour remédier aux limites du cadre de contrôle, de suivi et de responsabilité du PAAA, il est urgent de mettre en place un programme de réforme complet.

Au niveau mondial, nous recommandons la création, au sein de la structure du Forum pour le développement durable, d'un comité de responsabilité de haut niveau. Ce comité établirait des mécanismes formels d'examen des engagements des partenaires de développement, émettrait des recommandations d'actions correctives en cas de non-respect des engagements et assurerait la coordination avec les mécanismes de suivi existants. Il tiendrait également à jour une base de données publique sur les engagements, les actions et les résultats, afin d'améliorer la transparence et la responsabilité. L'examen mutuel de l'efficacité du développement, une publication conjointe de la CEA et de l'OCDE à la demande des chefs d'État et de gouvernement du NEPAD en 2003, constitue un bon exemple d'implication de l'Afrique et de son partenaire de développement.<sup>76</sup> Le rapport annuel est un outil pratique pour les dirigeants et les décideurs politiques. Il vise à évaluer les avancées de l'Afrique et de ses partenaires de développement dans l'accomplissement des engagements pris en matière de développement sur le continent, les résultats obtenus et les principales priorités pour l'avenir. Chaque édition est divisée en quatre grands groupes de questions couvrant : la croissance économique durable, l'investissement dans les personnes, la bonne gouvernance et le financement du développement.

La mise en place d'un mécanisme de suivi régional spécifique est essentielle pour combler les lacunes structurelles dans ce domaine. Il est proposé que la Commission de l'Union africaine, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et la Banque africaine de développement créent un mécanisme régional de suivi du financement du développement, ancré dans un observatoire régional africain du financement du développement. Ce mécanisme permettrait de suivre les flux de financement régionaux, d'identifier les lacunes dans la mise en œuvre et de fournir des orientations politiques. Il servirait de plateforme de suivi intégrée, développerait des modèles de rapports et des indicateurs normalisés, organiserait des réunions d'examen et établirait des processus de dialogue structurés avec les parties prenantes régionales.

Pour améliorer la coordination régionale, il est nécessaire de créer un comité de coordination régional composé de représentants des principales institutions régionales. Ce comité permettra de constituer des groupes de travail thématiques alignés sur les domaines d'action du PAAA et d'élaborer des fiches d'évaluation de la responsabilité régionale.

Au niveau national, nous recommandons la création, au sein des ministères des Finances ou de la Planification, d'unités de coordination du FdD pour servir de points de coordination centraux pour les activités de financement du développement. Cette unité serait chargée de la gestion de bases de données complètes, du développement et de la mise en œuvre de cadres de suivi nationaux, de la coordination de la présentation de rapports réguliers aux parlements et aux parties prenantes, ainsi que de la liaison entre le gouvernement et les processus régionaux et internationaux de financement du développement. Par conséquent, cette unité ou ce point focal devrait disposer d'un groupe de travail interdépartemental, dans le cadre d'une approche gouvernementale globale.

Pour relever les défis liés aux données, nous proposons de mettre en place des systèmes intégrés d'information sur la gestion financière, de développer des méthodologies normalisées pour mesurer les contributions du secteur privé et de mettre en œuvre des plateformes numériques pour la collecte et l'analyse automatisées des données.

76 ECA and OECD. The Mutual Review of Development Effectiveness in Africa: Promise and Performance. Addis Ababa: UN ECA, 2014. Available at: <https://hdl.handle.net/10855/22557>.

Dans le cadre de ces réformes, nous recommandons de développer un système intégré de suivi du FdD qui relierait les processus nationaux, régionaux et mondiaux, et ce par le biais de formats de rapport et de calendriers normalisés. Ce système permettrait de suivre en temps réel les engagements et les décaissements, de partager les informations et les bonnes pratiques, et de détecter rapidement d'éventuels défis.

### **Questions à débattre :**

- Comment le comité mondial de responsabilité de haut niveau proposé peut-il être structuré pour faire respecter efficacement les engagements, coordonner les mécanismes de suivi et maintenir la transparence publique ? De quels pouvoirs et ressources spécifiques aurait-il besoin ?
- Quelles seraient les fonctions essentielles et les dispositions institutionnelles du mécanisme régional de suivi du financement du développement suggéré et de son observatoire du FdD ? Comment peut-il être conçu pour renforcer la coordination, promouvoir l'apprentissage par les pairs et fournir des orientations politiques adaptées au contexte ?
- Comment les unités nationales de coordination du FdD peuvent-elles être habilitées à coordonner efficacement les activités de financement du développement, à tenir à jour des bases de données complètes, à mettre en œuvre des cadres de suivi, et à garantir l'établissement de rapports réguliers et l'engagement des parties prenantes ? De quel renforcement des capacités et de quelles ressources auraient-elles besoin ?

### 3. Conclusion

L'évaluation des progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba (PAAA) est mitigée. Bien qu'il y ait eu des progrès notables dans certains domaines, tels que l'amélioration de la collecte des recettes fiscales, l'expansion des services financiers numériques et l'attention accrue portée à la budgétisation sensible au genre, des défis importants persistent dans les sept domaines d'action, ce qui limite la capacité du continent à financer efficacement le développement durable.

La mobilisation des ressources publiques nationales reste limitée par l'étroitesse des assiettes fiscales, la faiblesse de l'administration fiscale et les flux financiers illicites (FFI), qui continuent de drainer des recettes indispensables. Le financement du secteur privé a été insuffisant et fortement concentré dans les industries extractives, ne parvenant pas à catalyser une transformation économique à grande échelle. Parallèlement, la coopération internationale au développement n'a pas été à la hauteur des engagements pris, ce qui suscite des inquiétudes quant à l'imprévisibilité, la qualité et l'alignement de l'aide sur les priorités nationales. Les performances commerciales de l'Afrique ont été entravées par une dépendance persistante à l'égard des produits de base, par la faiblesse des chaînes de valeur régionales et par l'inadéquation des infrastructures, ce qui limite sa capacité à stimuler l'industrialisation et la transformation structurelle.

Dans le même temps, la vulnérabilité de la dette s'est accrue, exacerbée par l'évolution du paysage des créanciers, la hausse des taux d'intérêt et l'inadéquation des mécanismes actuels de résolution de la dette. La participation de l'Afrique à la science, à la technologie et à l'innovation (STI) reste faible, avec de faibles niveaux d'investissement dans la recherche et le développement et une faible intégration dans les chaînes de valeur technologiques mondiales.

En outre, le cadre de contrôle, de suivi et d'examen du PAAA reste fragmenté, avec des problèmes de données, des mécanismes d'application faibles et un manque de contrôle coordonné, ce qui rend difficile le suivi des progrès et l'obligation de rendre compte.

Bien que le PAAA ait établi un cadre fondamental pour le financement du développement durable, il n'a pas accordé suffisamment d'attention à plusieurs questions cruciales qui se sont depuis lors intensifiées. Les lacunes structurelles de l'architecture financière mondiale, en particulier l'absence d'un mécanisme de restructuration de la dette souveraine garantissant un allègement rapide, ordonné et équitable de la dette, ont constitué une omission majeure. Les économies africaines, en particulier, restent dépendantes de manière disproportionnée des emprunts extérieurs dans des conditions défavorables, un défi que le programme d'action d'Accra n'a pas relevé de manière adéquate. L'agenda a également négligé la nécessité de réformer les notations de crédit pour remédier aux biais systémiques qui gonflent les coûts d'emprunt pour les pays en développement. Si le programme d'action souligne l'importance de la mobilisation des ressources nationales, il ne va pas assez loin dans la lutte contre l'évasion fiscale, les flux financiers illicites (FFI) et le rôle des prestataires de services professionnels dans la facilitation du secret financier. Enfin, il n'a pas réussi à promouvoir un cadre de coopération fiscale internationale sous l'égide des Nations unies, ce qui a empêché la prise de décision d'être dominée par les initiatives de l'OCDE, qui ne reflètent pas pleinement les intérêts des pays en développement. L'évaluation des progrès réalisés par l'Afrique dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba révèle des résultats contrastés. Si des avancées notables ont été enregistrées dans certains domaines, comme l'amélioration de la collecte des recettes fiscales, l'expansion des services financiers numériques et l'attention accrue portée à la budgétisation sensible au genre, des défis importants persistent dans les sept domaines d'action.

La mobilisation des ressources publiques nationales est entravée par des problèmes tels que les flux financiers illicites, les faibles capacités administratives et fiscales, ainsi que l'espace budgétaire limité. Les flux financiers privés ont été insuffisants et orientés vers les secteurs extractifs, sans pour autant répondre pleinement aux priorités du développement durable. La coopération internationale au développement n'a pas été à la hauteur des engagements pris, et la qualité et la prévisibilité de l'aide suscitent des inquiétudes. Les performances commerciales sont entravées par une dépendance persistante aux produits de base, une faible valeur ajoutée et des lacunes en matière d'infrastructures. Les vulnérabilités de la dette se sont intensifiées, aggravées par l'évolution rapide du paysage des bailleurs de fonds et l'inadéquation des mécanismes de réponse internationaux.

Les problèmes systémiques de l'architecture financière mondiale continuent de désavantager les pays africains, qui sont sous-représentés dans les instances de décision, connaissent des politiques incohérentes dans les secteurs clés et sont très fragiles face aux chocs extérieurs. L'exploitation du potentiel de la science, de la technologie et de l'innovation reste difficile, avec une faible participation du continent africain aux technologies de pointe et une diffusion insuffisante des connaissances existantes. Le cadre de contrôle, de suivi et d'examen du PAAA lui-même présente également des lacunes importantes, avec des processus fragmentés, des problèmes de données et des mécanismes de responsabilisation faibles.

Alors que le continent se tourne vers l'étape 2030 des ODD et au-delà, et que la communauté mondiale se prépare à l'examen du PAAA lors de la quatrième Conférence internationale sur le financement du développement, il est clair qu'une approche consistant à maintenir le statu quo ne suffira pas. Les défis identifiés dans cette évaluation exigent une réorganisation fondamentale de l'architecture mondiale du financement du développement, qui accorde la priorité aux perspectives et actions de l'Afrique.

Ce programme de transformation doit s'appuyer sur les principes de durabilité, d'équité et de résilience. Il faut passer d'une focalisation étroite sur les quantités de financement à une approche holistique axée sur la qualité et l'impact du financement, et ce, avec le soutien de cadres de suivi solides. Il est essentiel de rééquilibrer les pouvoirs au sein de la gouvernance économique mondiale, en octroyant une représentation et une voix accrues aux pays africains en fonction de leurs enjeux dans l'agenda du développement. Par-dessus tout, il faut un engagement renouvelé en faveur du multilatéralisme, de la solidarité et de la responsabilité partagée pour relever nos défis communs.

Les questions stratégiques identifiées tout au long de cette évaluation constituent une feuille de route pour les actions à venir. Elles nous incitent à repenser la mobilisation des ressources nationales face à l'évolution des pressions budgétaires, à redéfinir le financement privé en tant que catalyseur d'une croissance inclusive et durable, à reconstruire la coopération au développement en tant que véritable partenariat entre égaux, à repositionner le commerce en tant que moteur d'une industrialisation durable, à redéfinir la dette en tant qu'instrument de résilience, à réformer la gouvernance économique mondiale pour le XXI<sup>e</sup> siècle et à réorienter l'innovation vers les besoins sociétaux les plus urgents.

Pour y répondre, un leadership audacieux, une réflexion innovante et un engagement sans faille de la part de toutes les parties prenantes seront nécessaires. Il faudra renforcer les capacités et le partage des connaissances en tirant parti des atouts des plateformes régionales africaines.

